



PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DE LA
ZONE AGRICOLE
MRC de Rivière-du-Loup



Avec la participation financière de:





Réalisé par:

Mathieu Gagné, chargé de projet PDZA et aménagiste du territoire

Samuel Comtois, agronome et consultant

Marie-Ève Ouellet, agente en développement agricole

Alain Marsolais, directeur du service de l'aménagement du territoire

Graphisme:

Stéphanie Beaudoin - conception graphique

Photos:

MRC de Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

MOTS | REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un PDZA?	5
Principales sections du PDZA	5

PORTRAIT DU TERRITOIRE

La situation régionale	7
Les axes de communication	8
Les municipalités et la population	8
Les données socio-économiques	10
Le cadre biophysique	10
La géologie régionale	10
Le relief	11
Les sols	12
Le climat	12
Le réseau hydrographique	13
La végétation forestière	13

L'AGROALIMENTAIRE DANS LA MRC

Portrait de l'acériculture	17
Terres agricoles dévalorisées	18

DÉMARCHE DE COCRÉATION

19

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Agriculture traditionnelle	20
Agrotourisme	25
Transformation	25
Acériculture et foresterie	26
Relève agricole	27
Secteur communautaire et éducation	28
Productions émergentes et nouveaux modèles d'affaires	29
Agriculture durable	29
	30

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES LORS DE L'ÉLABORATION

31

VISION

32

ENJEUX

33

MISE EN ŒUVRE DU PDZA

38

FICHES DE PROJETS

41

ANNEXES

54



FIGURES

- FIGURE 1** Localisation de la MRC de Rivière-du-Loup
- FIGURE 2** Limites municipales MRC de Rivière-du-Loup
- FIGURE 3** Coupe topographique du territoire
- FIGURE 4** Moyenne mensuelle des précipitations et de la température à la station de Saint-Arsène entre 1981 et 2010
- FIGURE 5** Le potentiel ARDA du territoire de la MRC
- FIGURE 6** La localisation des entreprises agricoles sur le territoire de la MRC
- FIGURE 7** Les parcelles cultivables assurées par la FADQ
- FIGURE 8** Les parcelles agroforestières et agricoles dynamiques identifiées lors du dernier Schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup
- FIGURE 9** Le potentiel acéricole ciblé
- FIGURE 10** Séquence de réalisation du PDZA
- FIGURE 11** Proposition de structure de mise en œuvre du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup

TABLEAUX

- TABLEAU 1** Population, superficie et densité d'occupation par municipalité, MRC de Rivière-du-Loup, 2020
- TABLEAU 2** Données concernant la production acéricole, MRC de Rivière-du-Loup
- TABLEAU 3** Actions mises en œuvre par cellules

ANNEXES

- ANNEXE A** *Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup, MAPAQ, 2019.*
- ANNEXE B**
- 1) *Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des TAD dans la région du Bas-Saint-Laurent – Mise à jour 2019, MAPAQ, 2020.*
 - 2) *Données et constats pour la MRC de Rivière-du-Loup (Annexe 1)*

MOT DU PRÉFET

L'agriculture occupe une place de choix dans les différentes municipalités. Ce secteur d'activité très diversifié favorise la vitalité économique et une occupation dynamique du territoire loupervoisois. Un PDZA est pour nous le meilleur outil pour atteindre nos objectifs de développement. Un tel plan permettra, notamment, de valoriser le travail des agriculteurs et de favoriser une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux structurants de développement territorial.

À travers cette démarche de cocréation, la MRC de Rivière-du-Loup souhaite se doter d'un plan d'action permettant de faire comprendre, à l'ensemble des acteurs du milieu, le rôle économique indispensable du secteur agricole et ainsi contribuer à faire connaître davantage les produits de nos agriculteurs.

La MRC de Rivière-du-Loup se distingue des autres régions du Québec par le nombre de fermes certifiées « biologiques » (de loin la plus forte concentration). Nous sommes à l'avant-garde du concept d'agriculture durable.

Notre force réside dans l'appropriation de la démarche par le milieu qui a coconstruit un outil à son image et selon ses besoins. La mise en œuvre du PDZA va contribuer à valoriser une agriculture plus prospère et plus durable. C'est donc à la suite de la réalisation de cet outil de planification exceptionnel que la MRC de Rivière-du-Loup souhaite réitérer son soutien à tous les agriculteurs de la MRC, afin de libérer tout le potentiel de notre territoire agricole dans le respect de l'environnement et dans la cohabitation harmonieuse des résidents en zone agricole.

Michel Lagacé
Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

MOT DE LA PRÉSIDENTE COMITÉ DE PILOTAGE DU PDZA

La MRC de Rivière-du-Loup est pleine de particularités qui la caractérise, à commencer par son agriculture distincte et propre à son territoire.

L'agriculture s'adapte à son environnement et non le contraire. L'exercice d'élaboration du PDZA aura permis de définir cette réalité. Le fleuve et les montagnes. Les plaines et les plateaux. Le climat du fleuve et le climat des hauteurs. Régie de culture biologique et conventionnelle. Tout cela fait partie de notre réalité et malgré les différences, le respect mutuel de l'environnement de ceux qui façonnent le paysage est palpable. L'amour de la terre et de l'agriculture nous rassemble.

Les activités agricoles sur notre territoire sont nombreuses et diversifiées. Tout cela aura été mis en lumière dans la démarche du PDZA.

Nous avons maintenant un portrait fidèle de notre agriculture et nous pourrons, sur cette base, bâtir ensemble un avenir, solidifier les acquis et développer des projets rassembleurs.

Au nom de tous les producteurs agricoles de notre région, je tiens à remercier la MRC pour son implication, son dynamisme et sa volonté de collaboration avec tous les intervenants du milieu agricole.

Je souhaite que les actions du PDZA se poursuivent dans le même climat d'ouverture et de partage qui aura teinté toute la démarche jusqu'à maintenant.

Assurément un terreau fertile pour faire grandir.

Édith Lavoie
Comité de pilotage du PDZA

REMERCIEMENTS

La MRC de Rivière-du-Loup tient à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce PDZA. En premier lieu, les agriculteurs, les producteurs et les transformateurs qui ont construit, petit à petit, la notoriété et l'excellence des produits de notre territoire. Nous souhaitons également remercier ceux et celles qui ont su orienter et encadrer les travaux aux différentes étapes d'élaboration du plan. Nous avons eu le privilège de compter sur un comité de pilotage dynamique composé de plusieurs agriculteurs.

La MRC souhaite remercier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que le Syndicat de l'UPA pour leur appui dans ce projet.

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un PDZA?

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il s'agit d'un document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup. Il fait un état de situation et présente les possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

L'élaboration d'un PDZA contribue notamment à :

- acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles ;
- créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu ;
- établir un lieu d'échanges propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture ;
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes.

Principales sections du PDZA

Le portrait du territoire et des activités agricoles consiste à réaliser une collecte de données auprès de divers intervenants et à dresser un portrait préliminaire. La tenue de rencontres de consultation permet de recueillir des informations supplémentaires et, s'il y a lieu, de bonifier le portrait.

Le diagnostic a pour but d'identifier les enjeux et d'établir les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités qui caractérisent le milieu agricole de la MRC de Rivière-du-Loup. Une séance de consultation est également prévue à cette étape.

La vision concertée est basée sur les enjeux issus du portrait et du diagnostic réalisés aux étapes précédentes.

Le plan d'action établit les moyens de mise en œuvre du PDZA. Les actions y sont priorisées et les partenaires concernés y sont identifiés. On y précise également les mécanismes de suivi. Cette étape donne lieu à une dernière séance de consultation.

PORTRAIT

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

VISION – ENJEUX

PLAN D'ACTION



PORTRAIT DU TERRITOIRE

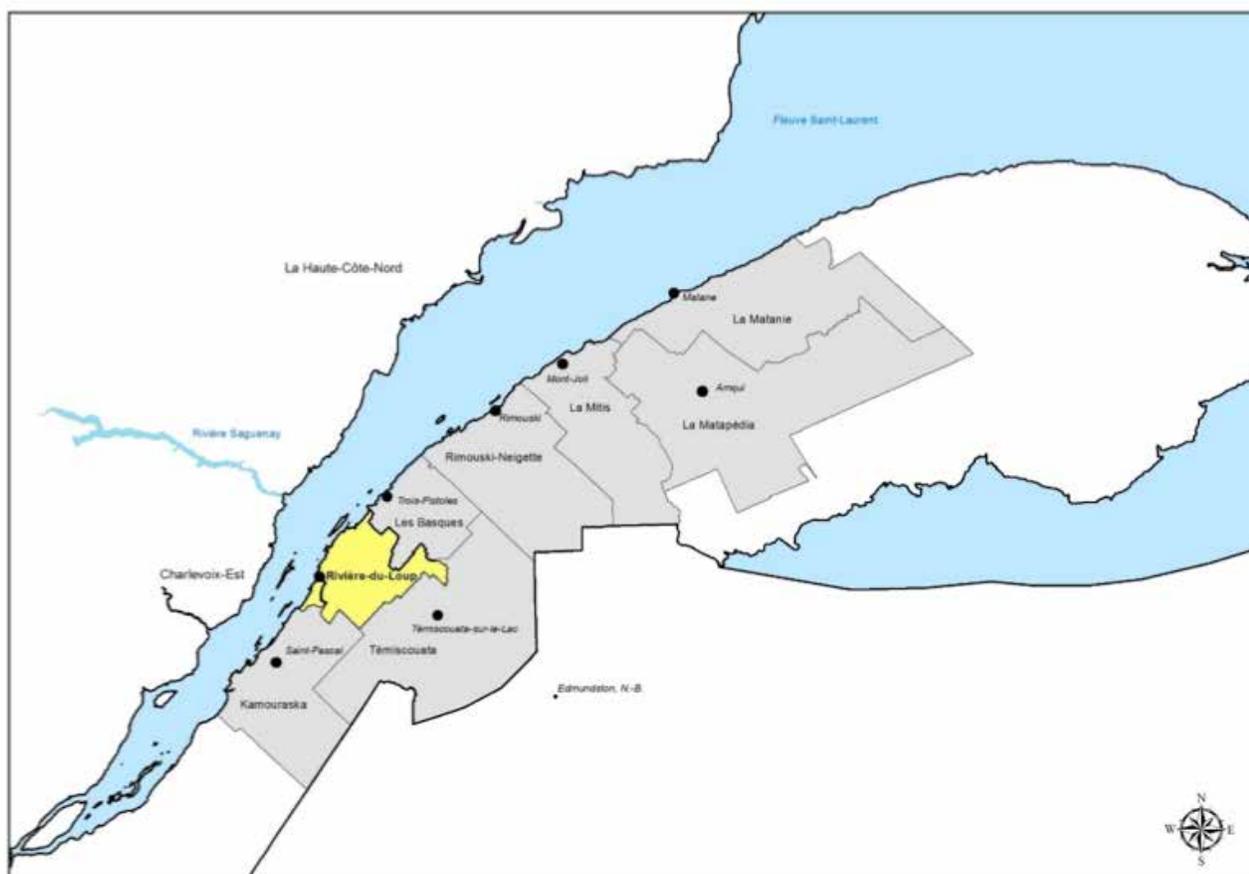
PORTRAIT DU TERRITOIRE

La situation régionale

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup couvre 1270,1 km² sur la rive sud de l'estuaire du Fleuve Saint-Laurent, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Elle a pour voisines les MRC de Kamouraska (au sud-ouest), de Témiscouata (au sud-est), des Basques (à l'est), de Charlevoix-Est (au nord-ouest) et de La Haute-Côte-Nord (au nord).

Région carrefour, elle constitue une plaque tournante pour la circulation routière en direction des régions de la Gaspésie, de Charlevoix, du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la province du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine. La ville de Rivière-du-Loup se situe à 210 kilomètres de Québec, à 105 kilomètres de Rimouski et à environ 100 kilomètres du Nouveau-Brunswick.

FIGURE 1
Localisation de la MRC de Rivière-du-Loup



Source: MRC de Rivière-du-Loup

Les axes de communication

La région luperivienne est facilement accessible par des axes majeurs de communication. La route nationale 132, l'autoroute 20 et une ligne de chemin de fer traversent le territoire du sud-ouest au nord-est. La Transcanadienne (autoroute 85 et route 185) et les routes régionales 291 et 293 parcourent la MRC du nord-ouest au sud-est. Les liens fluviaux sur l'estuaire du Saint-Laurent sont assurés par l'entremise de deux infrastructures portuaires majeures.

À Rivière-du-Loup, les installations du havre servent de lieu d'accostage à un traversier assurant la navette neuf mois par année avec la municipalité de Saint-Siméon sur la rive nord. À Cacouna, le terminal portuaire de Gros-Cacouna, établi en eau profonde, sert à la réception et à l'expédition de marchandises en provenance et à destination de tous les continents.

Les municipalités et la population

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup regroupe treize municipalités et est entièrement municipalisé (voir **TABLEAU 1** et **FIGURE 2**). Le mode de tenure des terres est majoritairement de propriété privée (85 %), alors que le territoire de propriété publique représente 15 % des terres luperiviennes. En termes d'étendue, elle est la deuxième plus petite MRC du Bas-Saint-Laurent après celle de sa voisine à l'est, la MRC des Basques.

TABLEAU 1
Population, superficie et densité d'occupation par municipalité
MRC de Rivière-du-Loup, 2020

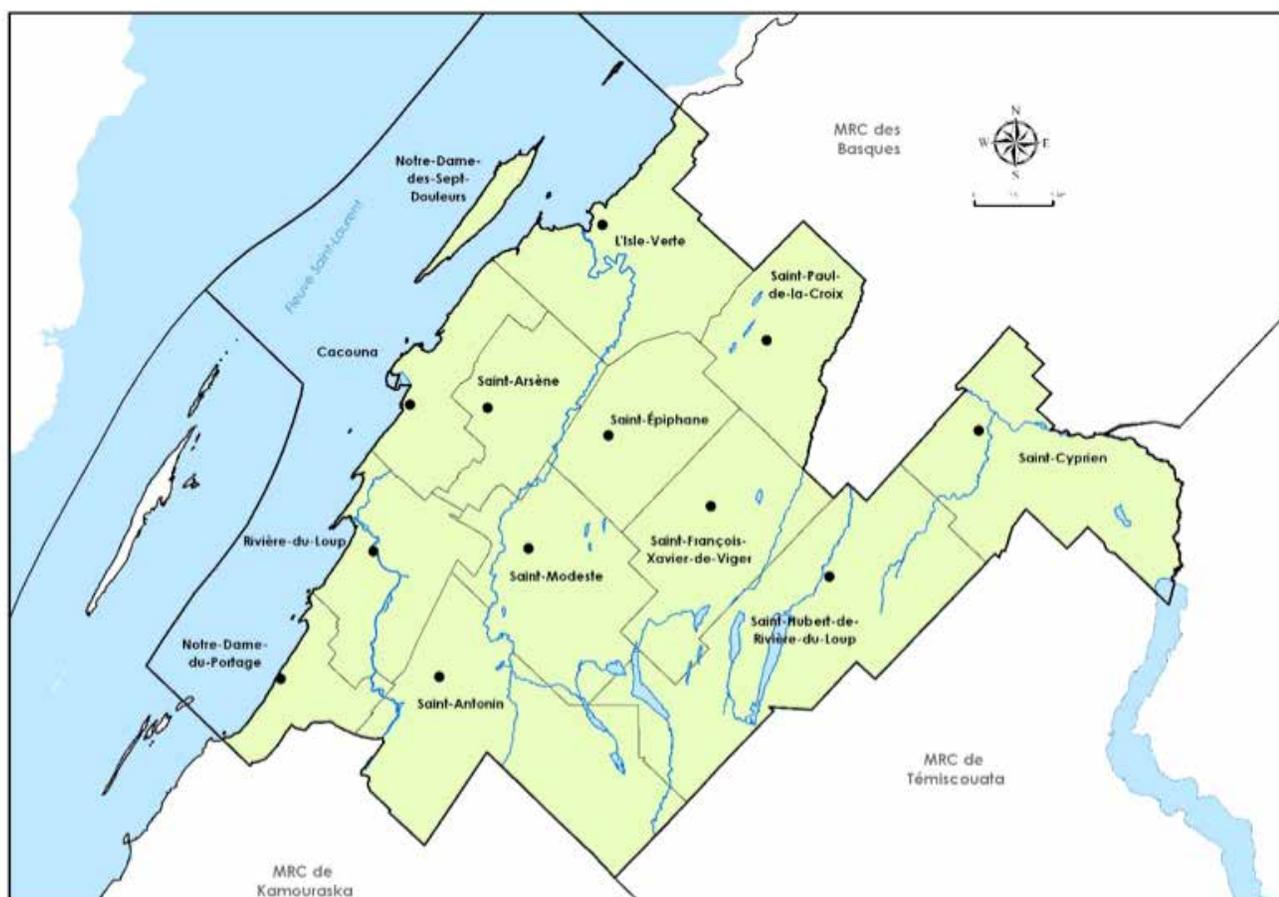
Municipalité	Population 2020 (habitants)	Poids démographique	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
Cacouna	1 834	5,3 %	62,5	31,6
L'Isle-Verte	1 279	3,7 %	115,0	12,0
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	35	0,1 %	11,2	4,0
Notre-Dame-du-Portage	1 159	3,3 %	39,6	29,8
Rivière-du-Loup	20 017	57,6 %	83,4	241,7
Ville de Saint-Antonin	4 219	12,1 %	182,7	23,2
Saint-Arsène	1 221	3,5 %	71,0	17,7
Saint-Cyprien	1 079	3,1 %	136,1	8,2
Saint-Épiphane	839	2,4 %	82,4	10,1
Saint-François-Xavier-de-Viger	249	0,7 %	110,2	2,2
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 350	3,9 %	184,0	7,1
Saint-Modeste	1 163	3,3 %	107,9	11,4
Saint-Paul-de-la-Croix	306	0,9 %	84,3	3,9
MRC de Rivière-du-Loup	34 750	100 %	1270,1	26,2

Source: Répertoire des municipalités, août 2020

Parmi les 87 MRC ou territoires équivalents du Québec, celle de Rivière-du-Loup se classe au 51^e rang relativement à l'effectif démographique, avec une population de 34 750 personnes en 2020. Au Bas-Saint-Laurent, elle est la deuxième plus peuplée après la MRC de Rimouski-Neigette. L'agglomération de recensement de Rivière-du-Loup, qui inclut, selon Statistique Canada, la ville de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, ville de Saint-Antonin, Saint-Modeste, Saint-Arsène et de Notre-Dame-du-Portage regroupe près des trois quarts de la population de la MRC. La majorité du territoire conserve cependant un caractère rural.



FIGURE 2
Limites municipales
MRC de Rivière-du-Loup



Source: MRC de Rivière-du-Loup

Les données socio-économiques

QUELQUES DONNÉES INTÉRESSANTES

concernant le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup

Au total, 13 % des entreprises agricoles du Bas-Saint-Laurent se retrouvent sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup; celles-ci représentent 14,5 % des revenus agricoles du Bas-Saint-Laurent.

Plus de 61 % du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup est zoné agricole (78 762 ha). Parmi ces 78 762 ha, 52 % sont exploités, par des propriétaires agricoles ou agroforestiers. Toutefois, seulement 32 % du territoire total de la MRC est exploité, tous types de zonage confondus.

Autre fait intéressant, en 10 ans, seulement 88 ha ont été exclus de la zone agricole de la MRC, soit 0,1 %.

- Environ 50 % des secteurs exclus étaient déjà construits.
- 90 % des superficies exclues pour des fins industrielles.

La MRC a identifié environ 63 îlots déstructurés sur un potentiel de 150.

QUELQUES CHIFFRES

du dernier recensement agricole (2016) Statistique Canada

Les producteurs du Bas-Saint-Laurent possèdent 305 M\$ en capital agricole (terres, bâtiments, machinerie, animaux), on note une augmentation de 37 % en 5 ans (de 59 % : total Québec).

De ce 305 M\$, près du tiers du montant, soit la somme de 206,5 M\$ sont évalués pour la valeur des terres et des bâtiments agricoles. C'est une augmentation importante de 44 % en 5 ans, mais moins importante que le reste du Québec (de 67 % : total Québec).

On évalue à plus de 53 M\$ de dépenses totales pour le fonctionnement des exploitations agricoles par année, notre territoire subit une légère augmentation de 11,9 % en 5 ans (de 23,2 % : total Québec).

Le cadre biophysique

L'organisation physique du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, le peuplement et le développement de l'activité économique prennent appui sur un milieu naturel qui les a conditionnés. Les pages qui suivent esquissent les grandes lignes de la géologie, du relief, des dépôts meubles, du climat, du réseau hydrographique et de la végétation qui supportent et déterminent, dans une grande mesure, les activités humaines.

La géologie régionale

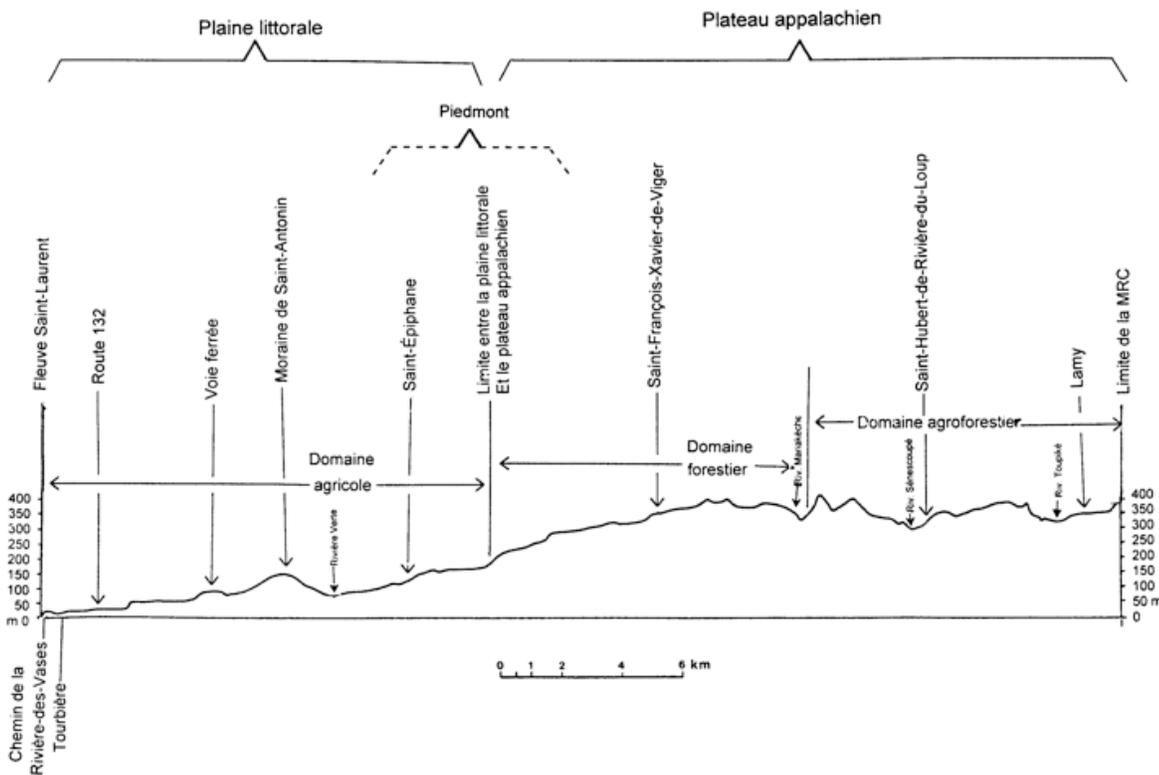
L'assise rocheuse de la région fait partie de la chaîne des Appalaches. Les roches de la région sont d'origine sédimentaire détritique, c'est-à-dire qu'elles proviennent de la désagrégation de roches préexistantes de l'époque géologique précambrienne.

Au cours des millénaires précédents, deux phases de plissements ont donné naissance au relief typique appalachien. Les plis qui affectent ces formations sont orientés selon un axe sud-ouest/nord-est. De tels plissements peuvent être observés au parc des Chutes et à la sortie 503 de l'autoroute 20 à Rivière-du-Loup.

Le relief

Le territoire se partage en deux grandes unités physiographiques : une zone de plaine littorale et une zone de plateau. Entre ces deux unités s'intercale une zone de transition, appelée le piémont, dont l'altitude varie approximativement de 100 à 300 mètres (voir **FIGURE 3**).

FIGURE 3
Coupe topographique du territoire



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (1979), adaptée par la MRC de Rivière-du-Loup

La première unité, la plaine littorale ou les basses terres du Saint-Laurent, correspond à une bande de terre parallèle au fleuve d'une largeur variant de 10 à 15 kilomètres. La topographie générale est plane et l'altitude varie de 3,5 à 180 mètres. À partir du fleuve, le modelé présente plusieurs paliers successifs qui s'élèvent jusqu'aux hautes terres des Appalaches. Les premiers niveaux des terrasses, entre 15 et 76 mètres, sont percés de rochers isolés appelés « monadnocks ».

La seconde unité physiographique, le plateau appalachien appartenant aux monts Notre-Dame, occupe la plus grande partie de l'espace régional. L'arrière-pays de Rivière-du-Loup se caractérise par une topographie ondulée, parfois accidentée dont l'aspect général est un plateau raboteux dont les altitudes vont de 200 à 500 mètres, entrecoupée de vallées et de dépressions plus ou moins profondes.

Les sols

La genèse des différents types de sols s'est réalisée en fonction des deux unités physiographiques, soit la plaine et le plateau. De façon générale, la plaine littorale profite de sols à haut potentiel procurant des rendements agricoles élevés, alors que le plateau au sud du territoire est soumis à une topographie accidentée, à une pierrosité élevée et à des sols minces. Ces sols minces et difficiles à exploiter limitent fortement les rendements agricoles.

Le climat

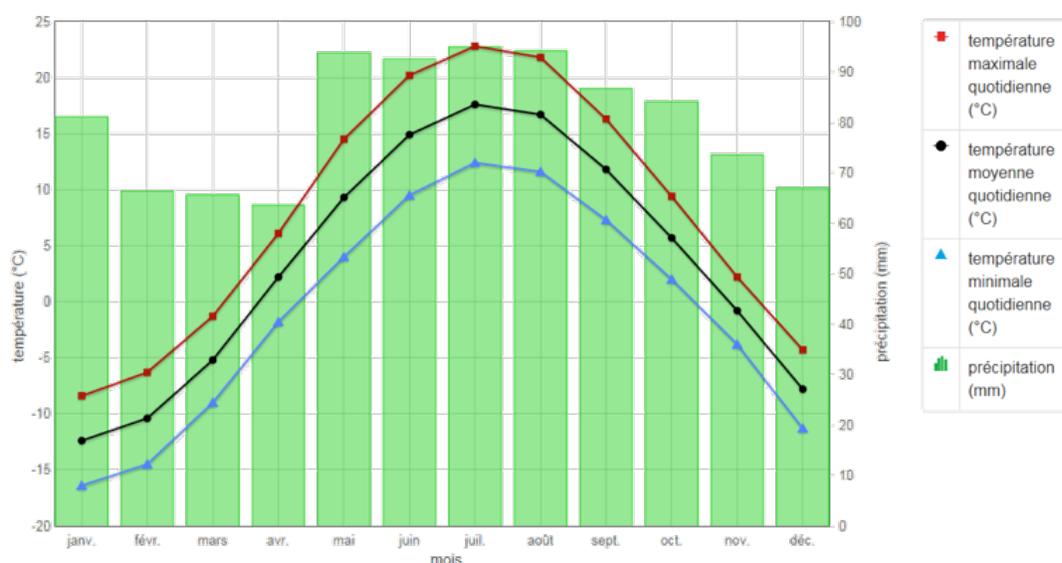
Le climat de la MRC de Rivière-du-Loup est de type continental humide froid. Il se caractérise par des températures moyennes mensuelles et annuelles qui s'abaissent à mesure que l'on s'éloigne du littoral et que l'on gagne de l'altitude. Sur un transept du nord au sud, la période de jours sans gel diminue et les précipitations augmentent.

Généralement, les hivers sont longs et froids et durent quatre mois complets. La période moyenne sans gel va de la mi-mai au début d'octobre. Les étés sont chauds et courts pour une saison de végétation de 180 jours, allant du début mai à la fin octobre. Le nombre de degrés-jour oscille entre 1 373 et 1 530 selon l'altitude (température de base 5°C). Les précipitations moyennes annuelles sont quelque peu inférieures à 1 000 millimètres. Les précipita-

tions les plus importantes surviennent au cours de l'été et de l'automne (voir **FIGURE 4**).

Les vents dominants proviennent du sud-ouest, du nord-ouest et du nord-est. Les municipalités situées en bordure du fleuve subissent une certaine influence maritime venant tempérer ce climat continental. Les températures estivales sont ainsi un peu plus élevées sur le piémont et sur le plateau appalachien que sur le littoral. L'hiver, cette influence est à l'avantage de la côte. De fréquents vents printaniers froids et humides du nord-est rendent moins agréable cette saison que dans les régions plus méridionales du Québec. Cette situation est compensée par des automnes plus cléments, résultant de la présence de l'estuaire du Saint-Laurent.

FIGURE 4
Moyenne mensuelle des précipitations et de la température à la station de Saint-Arsène entre 1981 et 2010



Source : Normales et moyennes climatiques de 1981-2010, Environnement et Changement climatique Canada (2020)

Le réseau hydrographique

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup se partage en deux grands bassins versants. Le plus vaste se draine vers le Fleuve Saint-Laurent. Ses principaux tributaires sont la rivière du Loup à l'ouest de la région, la rivière Verte et la rivière Trois-Pistoles pour le centre et l'est du territoire. L'embouchure de cette dernière rivière se trouve sur le territoire de la MRC des Basques. Des rivières secondaires viennent compléter le réseau, telles que la Cacouna, la Sénéscoupe, la Toupiké, la Mariakèche, la Plainasse et à la Fourche.

Le deuxième bassin, celui de la rivière Saint-Jean, est peu important dans les limites de la MRC. Celui-ci coule en direction du Nouveau-Brunswick. Ses principaux affluents sont le lac et la rivière Saint-François qui se jettent dans le lac Pohénégamook situé dans

la MRC de Témiscouata. Quelques lacs viennent compléter le réseau hydrographique. Les rives des lacs les plus importants sont occupées par la villégiature, notamment celles des lacs Saint-François, Saint-Hubert et de la Grande Fourche.

Le drainage naturel des basses terres de la plaine du Saint-Laurent est imparfait et par endroits relativement mauvais, à cause du relief peu accentué et de l'imperméabilité des sols et de la présence des bassins endoréiques. Dans la région physiographique du plateau appalachien, l'ensemble du territoire présente, en raison de sa topographie, un drainage variant de bon à médiocre. Enfin, les dépressions situées à la tête des lacs Saint-François, de la Grande Fourche et à la tête de la rivière Toupiké ont entraîné la création de marécages.

La végétation forestière

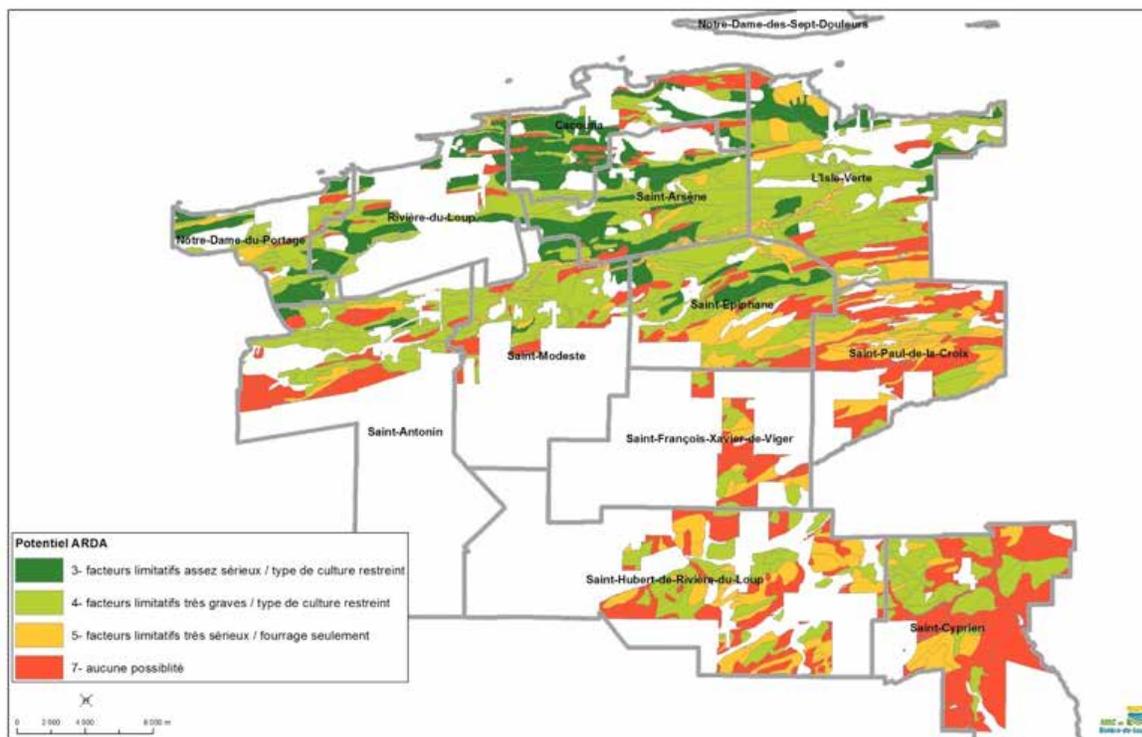
Une forêt de type mixte domine sur le territoire où deux domaines climatiques se côtoient. Les domaines climatiques de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune occupent la plaine littorale du fleuve. Le plateau appalachien est, quant à lui, couvert par le domaine de la sapinière à bouleau jaune représentant 68 % de la superficie de la MRC. Une forêt de peuplements mélangés à dominance résineuse devrait donc prédominer dans la région. En fait, cette structure forestière naturelle a été grandement modifiée au fil des décennies. La forte demande de l'industrie forestière en résineux et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dans les années 1980, ont laissé la place à un couvert forestier de transition. Celui-ci est composé principalement de peuplements mélangés où les essences feuillues, dominées par les peupliers faux-trembles, sont deux fois plus importantes que les essences résineuses.

Le potentiel ARDA est en fait un inventaire des terres du Canada, c'est un relevé complet du potentiel des terres et de leur utilisation. Il est conçu pour servir de base à la planification dans l'utilisation des ressources de l'agriculture, de la forêt, de la récréation et de la faune.

Au Canada, le potentiel agricole des sols est évalué à l'aide de l'Inventaire des terres du Canada (ITC). La **FIGURE 5** présente les superficies occupées par chacune des classes de sol dans la MRC. Généralement, il est considéré que les sols des classes 3 présentent un excellent potentiel agricole. Les parcelles de classe 3 (vert foncé) représentant la zone agricole permanente de la MRC sont classées dans ces catégories. Les sols de classe 4 (vert pâle) nécessitent des améliorations afin d'augmenter leur potentiel agricole, mais ils sont facilement cultivables. Dans l'ensemble, les sols agricoles de la MRC présentent un bon potentiel (classes 3 et 4). Les superficies présentant un faible potentiel agricole les classes 5 (jaune) et 7 (orange), sont principalement situées au sud de la MRC où le relief du terrain est plus escarpé.

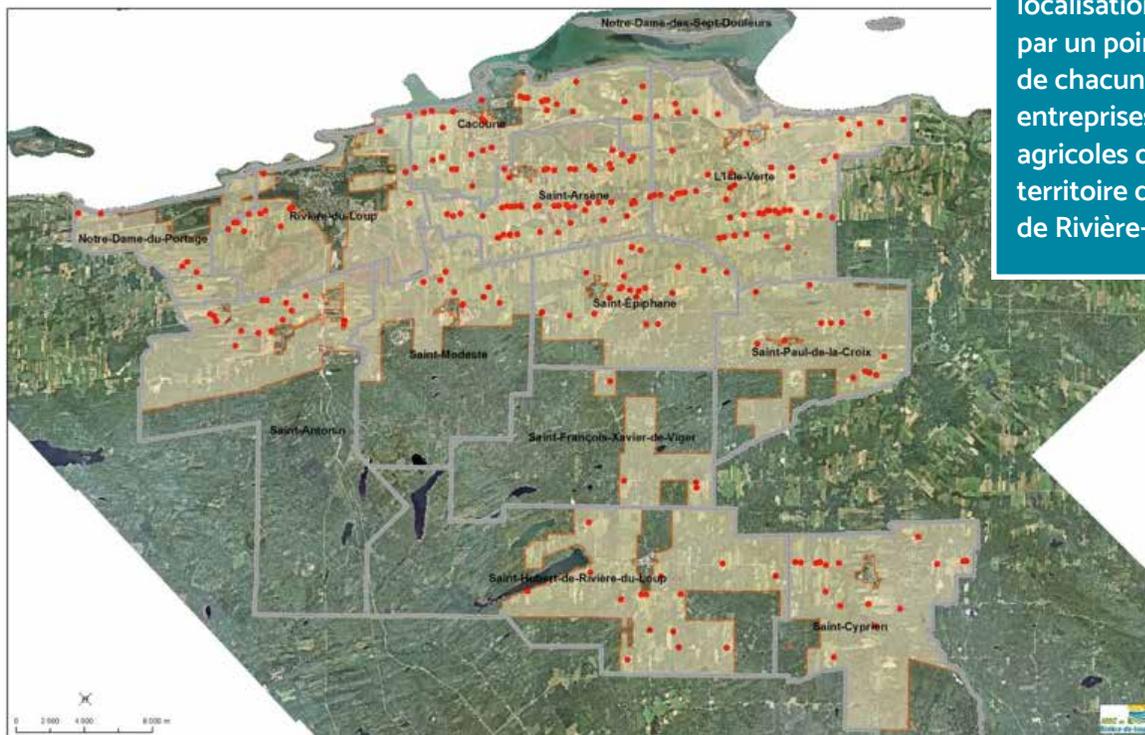


FIGURE 5
Le potentiel ARDA du territoire de la MRC



Source: MRC de Rivière-du-Loup

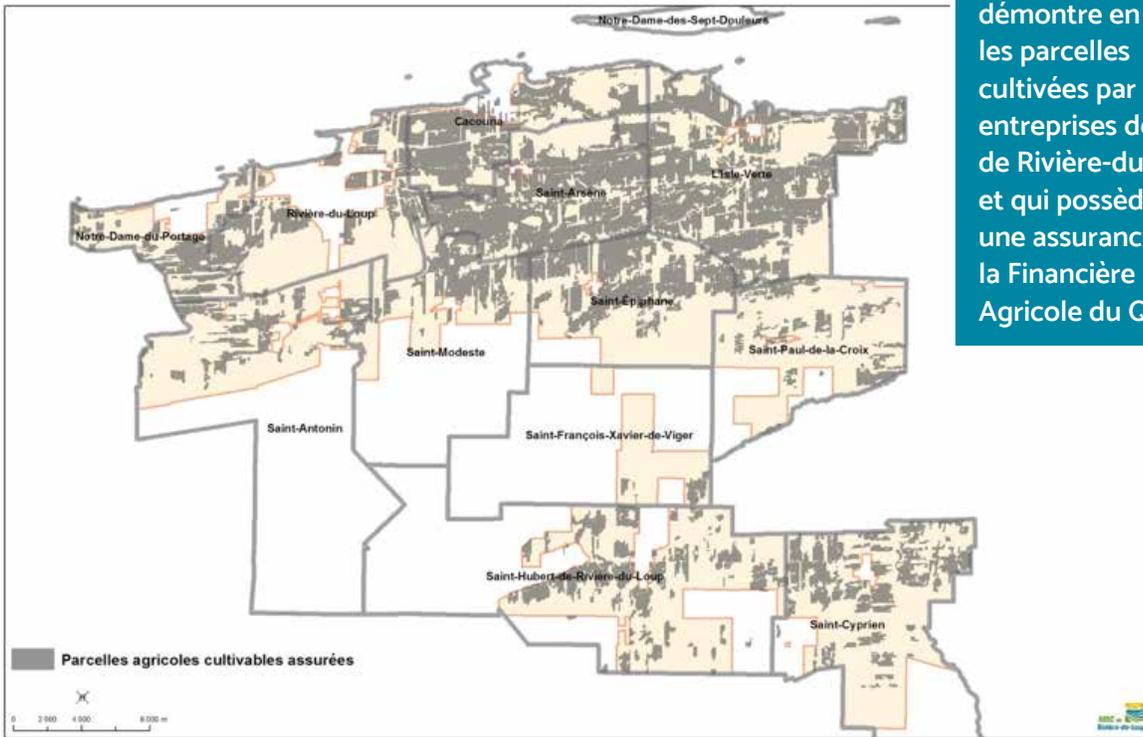
FIGURE 6
La localisation des entreprises agricoles sur le territoire de la MRC



Source: MRC de Rivière-du-Loup

La FIGURE 6 démontre la localisation exacte par un point rouge, de chacune des entreprises agricoles du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

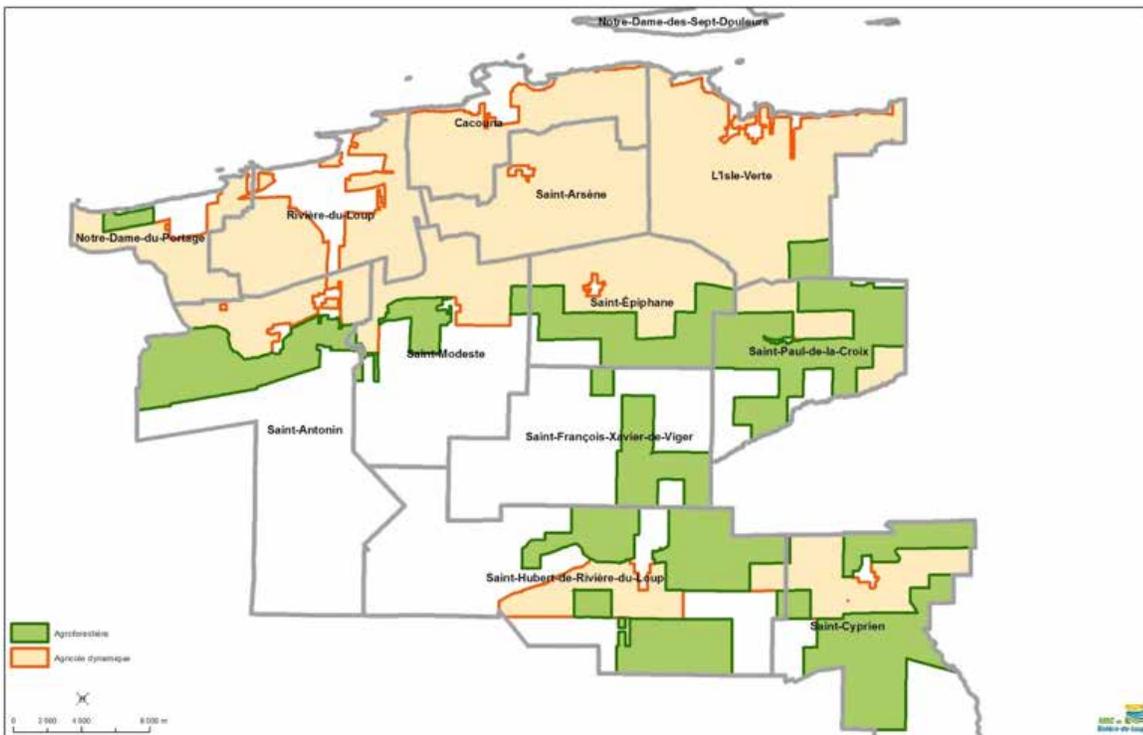
FIGURE 7
Les parcelles cultivables assurées par la FADQ



La FIGURE 7 démontre en gris les parcelles cultivées par des entreprises de la MRC de Rivière-du-Loup et qui possèdent une assurance avec la Financière Agricole du Québec.

Source: MRC de Rivière-du-Loup

FIGURE 8
Les parcelles agroforestières et agricoles dynamiques identifiées lors du dernier Schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup



Source: MRC de Rivière-du-Loup



L'AGROALIMENTAIRE DANS LA MRC

L'AGROALIMENTAIRE DANS LA MRC

Voir l'ANNEXE A

Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup, MAPAQ, 2019.

Portrait de l'acériculture

La production acéricole est très importante dans la région bas-laurentienne, notamment dans la MRC immédiatement au sud, soit la MRC de Témiscouata. Produire un portrait précis de cette production n'est pas aisé, car il existe peu de données. Toutefois, le **TABLEAU 2** permet quelques constats. Actuellement, plus de 58 % des entailles exploitées se font en terres privées. Cependant, les données disponibles montrent que les terres publiques de la MRC auraient le potentiel, à elles seules, d'augmenter de près de 209 000 entailles supplémentaires la production actuelle. Plus d'études seront nécessaires afin d'avoir un portrait plus précis pour le territoire loupérien.

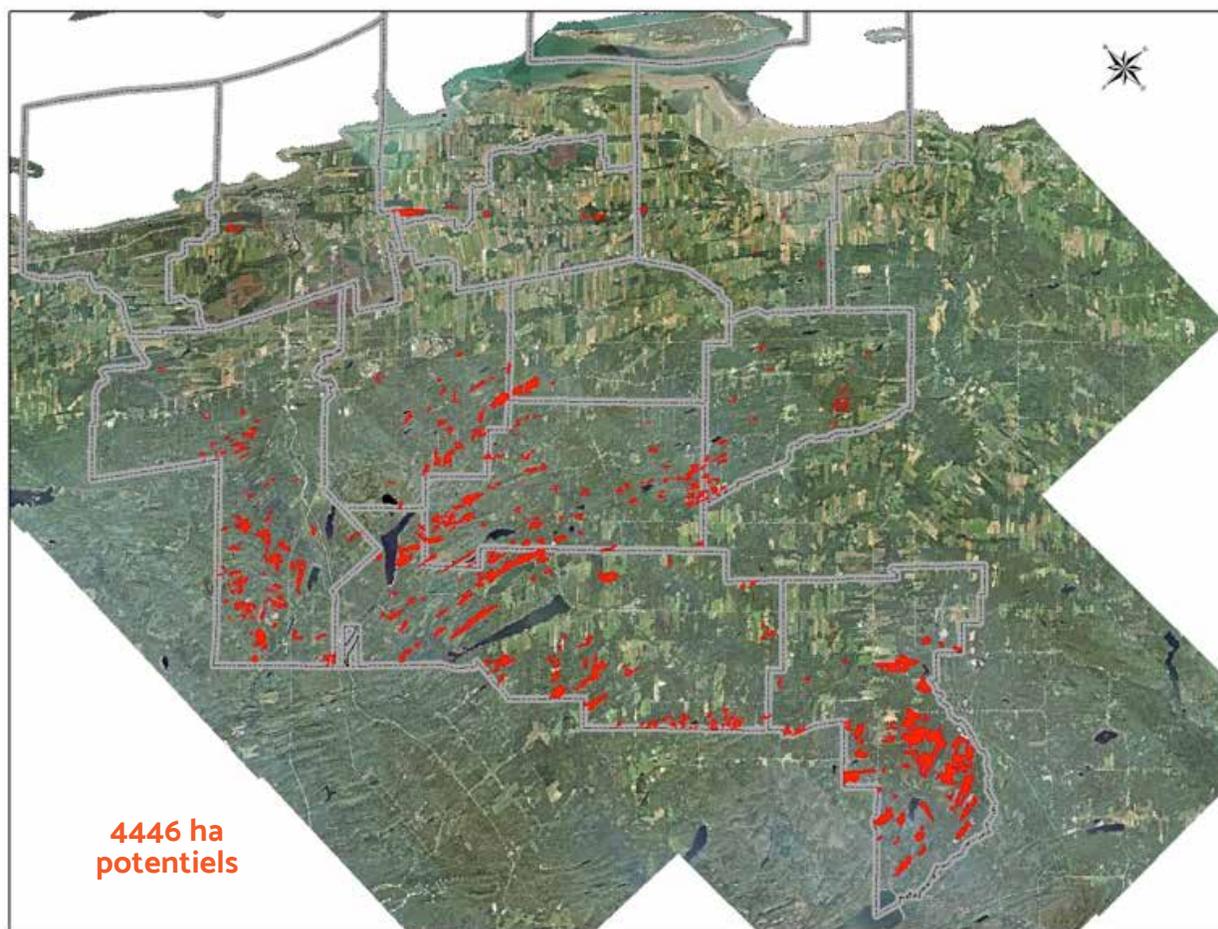
TABLEAU 2
Données concernant la production acéricole
MRC de Rivière-du-Loup

	Total	Publiques		Privées
		Grande forêt publique	Terres publiques intramunicipales	
Nombre d'entreprises	49			
Nombre d'entailles exploitées	299 357	115 050	9 840	174 467
Potentiel d'entailles (entailées et non entailées)	Inconnu	333 823		Inconnu
Superficie (Ha)	1 166	460	42	664

Source : MRC de Rivière-du-Loup (2020) et Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup, MAPAQ, 2019.



FIGURE 9
Le potentiel acéricole ciblé



Source : MRC de Rivière-du-Loup

Terres agricoles dévalorisées

Voir l'ANNEXE B

- 1) *Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des TAD dans la région du Bas-Saint-Laurent – Mise à jour 2019, MAPAQ, 2020.*
- 2) *Données et constats pour la MRC de Rivière-du-Loup (Annexe 1).*

DÉMARCHE DE COCRÉATION

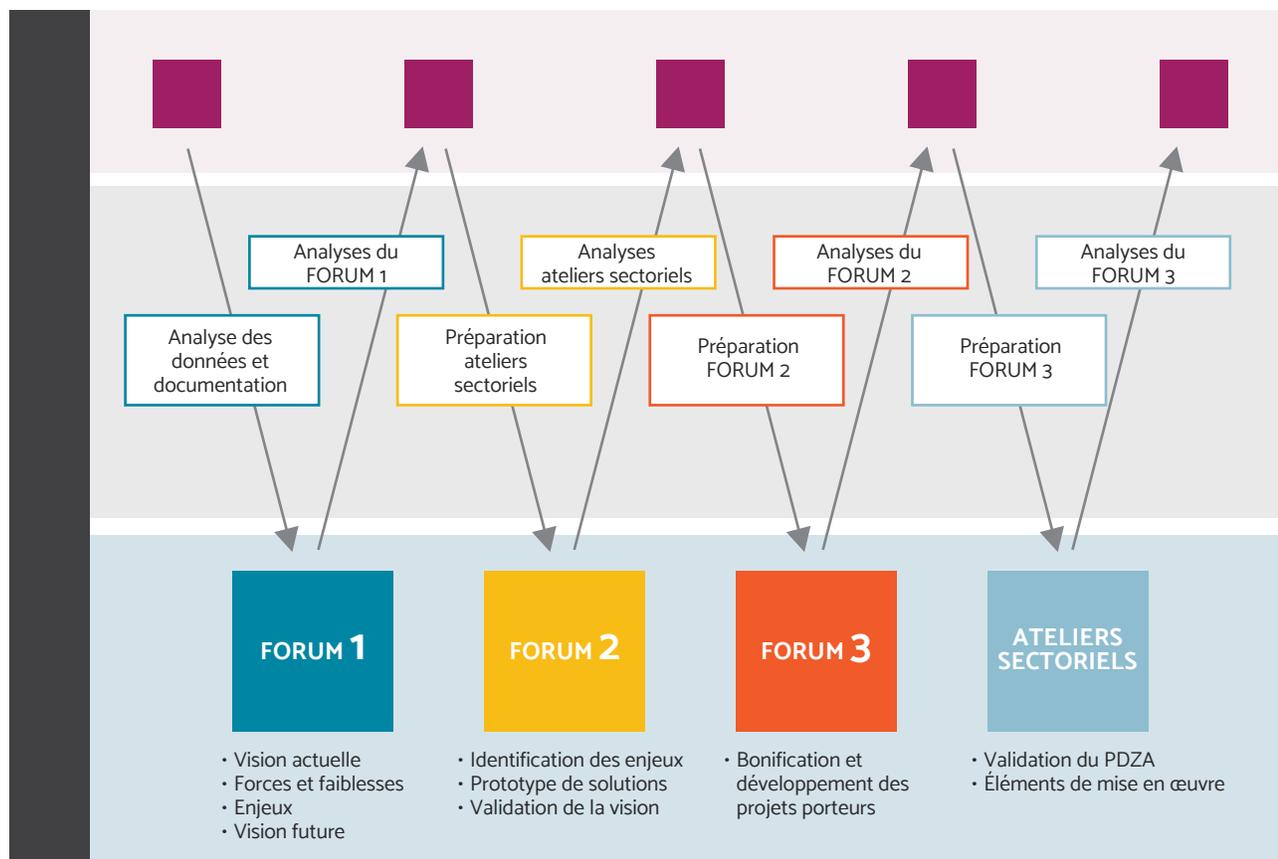
La démarche PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup, allée aux dispositifs classiques de réalisation d'un PDZA (portrait, forum, diagnostic, plan d'action), résulte d'un dispositif issu des approches collaboratives. Plus particulièrement, elle s'inspire de l'approche Agile. Cette approche, plutôt que de tout spécifier dès le début du projet et de s'en tenir à un cadre très rigide, s'organise en deux cycles de développement, auxquels les diverses parties prenantes concernées seront intégrées et amenées à participer de façon active.

PREMIER CYCLE (ITÉRATIF): C'est-à-dire qu'elle s'organise en plusieurs répétitions de cycles de travail où, à chaque cycle, toutes les étapes de réalisation d'un PDZA sont traitées de façon simultanée.

DEUXIÈME CYCLE (INCRÉMENTAL): C'est-à-dire que l'on travaille par paliers, petit à petit, afin d'être certains que chaque valeur ajoutée apporte une amélioration sans créer de dysfonctionnement. Ce qui fait qu'à chaque cycle, on produit un prototype de PDZA de plus en plus complet.

Entre chaque cycle, on évalue le travail accompli sur l'ensemble des étapes de réalisation du PDZA pour éviter les erreurs et les oublis. Cela permet aussi de faire évoluer les méthodes de travail en cours de route si des ajustements sont nécessaires, afin de répondre le mieux possible aux besoins des parties prenantes dans la réalisation du PDZA.

FIGURE 10
Séquence de réalisation du PDZA





DIAGNOSTIC TERRITORIAL

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Située dans la région du Bas-Saint-Laurent, à l'est de la province de Québec, la MRC de Rivière-du-Loup est un territoire diversifié de par la nature des paysages qui le compose. Ces paysages diversifiés ont pour origine la structure du relief et du sous-sol. Bordée en sa partie nord par le Fleuve Saint-Laurent, on y retrouve un secteur qualifié d'agriculture dynamique, composé d'une vaste plaine agricole fertile dont les sols sont très productifs et pour laquelle la seule limite est le climat qui réduit le potentiel agricole de la région. Les productions dites traditionnelles, telles que : la production laitière, porcine, fourragère et céréalière s'y trouvent en grand nombre. Les municipalités de Saint-Arsène et de L'Isle-Verte, avec plus de quarante entreprises agricoles chacune, ont les plus fortes concentrations d'entreprises agricoles de l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent.

Au centre du territoire, le plateau des Appalaches rend la pratique agricole plus difficile, le sol y étant peu propice à la pratique de l'agriculture dite traditionnelle. Bien que principalement sous couvert forestier, ce secteur comprend quelques zones dites agroforestières, où un certain potentiel agricole parcellaire s'intègre au secteur forestier. Ces poches agricoles qui parsèment le couvert forestier peuvent permettre le développement d'une agriculture différente, mais rentable, qui pourrait participer à la vitalité et à l'occupation du territoire de ce secteur de la MRC qui en a grandement besoin. Les municipalités qui sont situées au centre du territoire présentent les plus grandes problématiques de dévitalisation (perte et démantèlement d'entreprises, diminution marquée de la population, fermeture de services de proximité).



Au sud du territoire, dans les municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Cyprien, on y trouve une plaine fertile qui a permis le développement de plusieurs entreprises agricoles, dont la production laitière, ovine et acéricole. On y trouve également une grande concentration d'entreprises qui y pratiquent l'agriculture biologique, ce

qui fait de la MRC de Rivière-du-Loup, l'un des territoires agricoles québécois où l'on retrouve la plus forte concentration de fermes certifiées biologiques. La présence de lacs dans ce secteur de la MRC en fait également un pôle de villégiature d'importance dans les terres aux côtés des berges du Saint-Laurent.

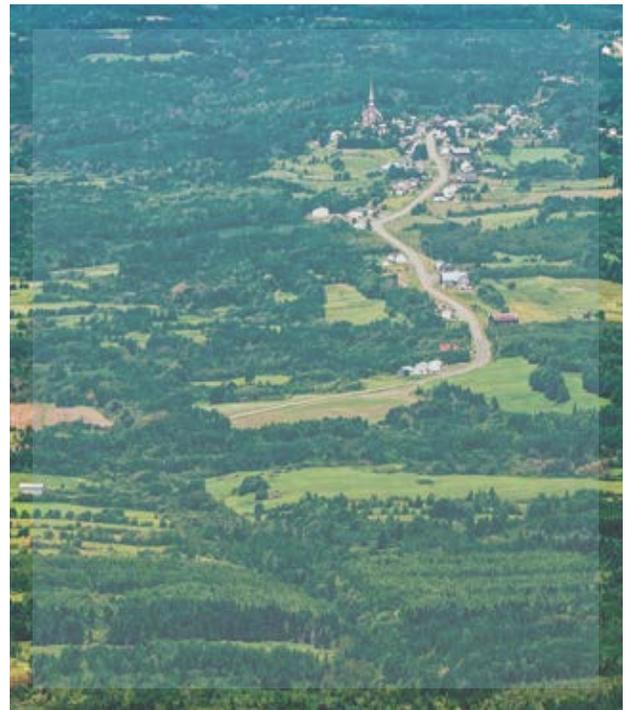
Au cœur de ce territoire agricole de 78 762 ha dont la moitié est exploitée (32 % du territoire total de la MRC), on retrouve la ville de Rivière-du-Loup. Avec ses 20 000 habitants, elle concentre 60 % de la population de la MRC. La ville de Rivière-du-Loup est l'un des principaux moteurs économiques du Bas-Saint-Laurent et son rayon d'influence dépasse les limites de son territoire. On y trouve la plupart des services et des entreprises, tous secteurs confondus de la MRC. La ville de Rivière-du-Loup est également reconnue, depuis plusieurs années, comme étant l'une des meilleures villes entrepreneuriales au Québec. Des entreprises d'envergure telles que Premier Tech, Viandes du Breton et Prelco participent à ce dynamisme économique. Située au carrefour de la route 132 et des autoroutes 20 et 85, Rivière-du-Loup, ville et MRC, est stratégiquement située au croisement entre l'Est-du-Québec et le Nouveau-Brunswick ainsi qu'avec Charlevoix et la Côte-Nord via la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon. Ceci en fait un lieu privilégié d'appel pour le tourisme de villégiature et d'affaires. L'importance qu'occupe la ville de Rivière-du-Loup sur le territoire qui porte le même nom peut parfois porter à confusion et faire oublier la richesse du territoire agricole qui ceinture cette ville centre.

Cette variété d'actifs territoriaux a grandement influencé le développement de l'agriculture de la MRC qui s'en trouve, elle aussi, très diversifiée. La MRC de Rivière-du-Loup compte 257 entreprises agricoles, soit 13 % des entreprises agricoles du Bas-Saint-Laurent dont la grande majorité pratique l'élevage (laitier, bovin, porcin, ovin). Les principales cultures de la MRC sont les céréales, oléagineux et oléoprotéagineux, suivies de près par les cultures fourragères. Le revenu agricole brut de la MRC est de 79,2 millions, en hausse de 36 % depuis 2010, ce qui représente la plus forte hausse pour l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent¹.

Le premier forum de cocréation, réalisé dans le cadre du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup, a montré que les parties prenantes du secteur agricole de la MRC de Rivière-du-Loup ont une vision commune des succès qui y sont associés sur l'ensemble du ter-

ritoire. Bien que la production agricole et les entreprises, elles-mêmes, soient au cœur des succès identifiés, aucune production particulière ne ressort du lot, ce qui montre que les parties prenantes voient leur agriculture comme étant actuellement très diversifiée. Contrairement à d'autres régions, dans la MRC de Rivière-du-Loup, on associe l'agriculture biologique à une réussite actuelle et non en devenir, ce qui s'explique par la forte proportion d'entreprises certifiées biologiques principalement dans le secteur laitier. Les piliers de l'agriculture de la MRC identifiés, outre la production agricole elle-même, touchent principalement la distribution et la transformation locale. On est fiers de produire pour nourrir notre monde.

Dans ce contexte, il est peu surprenant que des organisations ou des entreprises telles que le Marché public Lafontaine, Viandes du Breton, la Laiterie Ora et la Distillerie les fils du Roy soient les plus nommées par les participants. De plus, on ressent beaucoup l'importance accordée à l'action collective et à l'entraide dans le discours des participants, si ce n'est que par la mention de la Manne Rouge, je récolte! et les 3 CUMA (Coopérative d'utilisation de machinerie agricole) comme étant des succès régionaux.



¹ Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup, direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ, 2019.



Malgré des succès d'entreprises de transformation à la ferme ou de circuits courts, on sent que pour le milieu, il s'agit plus d'un potentiel que d'une réalité avérée. On a besoin de structurer, à l'échelle du territoire, un système d'achat et de transformation local. Ce qui s'exprime fortement dans les succès identifiés devant être mis de l'avant à l'échelle de la MRC. Pour ce faire, les producteurs devront être accompagnés techniquement, mais aussi psychologiquement, afin de s'assurer que l'on aura des entreprises, mais aussi des entrepreneurs, en santé.

Cette dynamique agricole s'inscrit pour les acteurs du milieu dans un territoire qui possède une grande capacité de développement, appuyé sur des terres de qualité, mais avec une problématique de terres en friche ou sous-utilisées. La réalité agricole régionale s'inscrit dans un milieu diversifié du fleuve vers la forêt en passant par la plaine fertile. Ces espaces naturels sont perçus comme ayant un fort potentiel d'attractivité et de diversification pour l'agriculture locale, la croissance du secteur acéricole et aussi un développement de l'activité touristique par l'agriculture.

On sent aussi le besoin d'une meilleure reconnaissance et disponibilité de la production locale dans l'offre agroalimentaire régionale qui devrait être appuyée par un secteur de la transformation encore peu développé. C'est pourquoi le Marché public Lafontaine est vu comme un élément de succès qui permet un lien privilégié entre le producteur et le consommateur. Cette reconnaissance de l'agriculture locale devra nécessairement passer par l'éducation des consommateurs.

Le premier forum a également permis de faire ressortir plusieurs grandes thématiques à être explorées lors d'ateliers sectoriels regroupant les acteurs du milieu concernés. Les thématiques abordées lors de ces ateliers sectoriels étaient : l'agriculture traditionnelle, l'agrotourisme, la transformation, l'acériculture et la foresterie, la relève, le secteur communautaire et l'éducation, les productions émergentes et les nouveaux modèles d'affaires ainsi que l'agriculture durable. Ces ateliers sectoriels ont permis de faire ressortir les enjeux et pistes d'actions pour la réalisation du plan d'action en matière d'agriculture pour la MRC de Rivière-du-Loup.

Ateliers sectoriels de cocréation

Sélectionnés en raison de leurs connaissances fines de la thématique traitée, les producteurs et intervenants du milieu ayant participé à ces ateliers ont pu discuter de l'ensemble des enjeux propres à la MRC. C'est à partir de ces discussions que le diagnostic suivant a été élaboré.

FORCES

(ce que l'on a sur lequel on a un impact)

- Fierté du milieu agricole
- Forte concentration de production biologique (haut-pays)
- Agriculture dynamique (basses-terres et premier plateau)
- Présence d'un marché public
- Plusieurs entreprises agroalimentaires phares
- Esprit communautaire/partage/collectif très présent
- Présence de services d'accompagnement diversifiés pour les entreprises agricoles

OPPORTUNITÉS

(levier que nous pouvons utiliser)

- Marché public reconnu
- Des infrastructures à développer (incubateurs agricoles, centres de transformation bioalimentaire, etc.)
- Tourisme régional performant: forte présence d'infrastructures touristiques (hôtels, axes routiers majeurs, paysages reconnus, présence d'entreprises agroalimentaires phares, etc.)
- Projet L'ARTERRE en place
- Schéma d'aménagement révisé prochainement en vigueur (accès au volet 2 de l'article 59-LPTAA)
- Présence de terres en friche

FAIBLESSES

(ce qui nous manque sur lequel on a un impact)

- Manque de lieux pour la transformation
- Gestion des déchets agricoles (plastique, etc.)
- Manque de connaissance de la réalité agricole par les non-agriculteurs
- Éloignement des grandes agglomérations
- Peu de mise en valeur des produits locaux
- Peu de support pour la détresse psychologique des producteurs agricoles¹
- Manque de vitalité et de dynamisme de certaines municipalités de la MRC
- Peu d'entreprises agricoles pratiquent l'agrotourisme
- Cohabitation difficile entre certaines activités agricoles et les activités des citoyens
- Absence d'incubateur et de programme de mentorat²

MENACES

(contraintes que l'on ne peut changer)

- Pénurie de main-d'œuvre
- Manque de relève agricole
- Augmentation de la valeur des terres agricoles (financement difficile)
- Réglementation non favorable aux plus petites entreprises agricoles
- Ententes économiques internationales
- Changements climatiques
- Climat difficile

Tableau FFOM réalisé lors du FORUM 1 du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup (Forces Faiblesses Opportunités et Menaces), 19 novembre 2019

¹ Depuis la tenue du FORUM 1 en 2019, il y a eu la mise en place de «Travailleurs de rang» via l'organisation «Au cœur des familles agricoles (ACFA) et l'UPA».

² Un incubateur d'entreprise agricole régional s'organise depuis 2020, une initiative portée par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.

Agriculture traditionnelle

Ce que l'on entend ici par agriculture traditionnelle est l'agriculture de base qui nourrit les masses; il s'agit des productions agricoles historiques du Québec produites à moyenne et grande échelle, telles que la production laitière, bovine (etc.) et les grandes cultures, plantes fourragères (etc.).

Les principaux enjeux soulevés par les participants en lien avec l'agriculture traditionnelle tournent autour de la cohabitation avec les autres usagers du territoire, la disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre et la valorisation de l'agriculture locale et de ses bons coups. L'agriculture traditionnelle est vue comme un moteur économique local qui permet d'occuper et de dynamiser l'ensemble du territoire, tout en créant de la richesse et des emplois. Son futur doit être assuré par une relève agricole qui a les moyens de ses ambitions. Elle est un attrait pour le tourisme et permet de maintenir des paysages de qualité dans la région. Pour ce faire, il doit y avoir un assouplissement et une modulation des normes, surtout en ce qui a trait à l'environnement et la transformation alimentaire. Ceux qui en souffrent le plus sont les entreprises de moyenne taille principalement en transformation, qui sont peu présentes sur le territoire de la MRC. Aujourd'hui, il est difficile de rentabiliser des investissements dans le secteur agricole, les marges bénéficiaires étant de plus en plus réduites. C'est pourquoi un appui technique et en gestion d'entreprises est primordial pour le développement des entreprises agricoles. Il est important d'être une région accueillante pour la relève et la main-d'œuvre qui viennent de l'extérieur.

L'arrivée de néo-ruraux peut, par contre, causer certaines problématiques de cohabitation en raison de la vision qu'ont certaines personnes de l'agriculture et qui n'est pas toujours conforme à la réalité. L'agriculture traditionnelle doit être plus présente dans les médias et sur la place publique pour expliquer sa réalité et faire la promotion de ses bons coups. Par contre, se faire une place dans la vie des gens est plus difficile pour l'agriculture traditionnelle, car ces producteurs sont très rarement en lien direct avec les consommateurs.

À l'instar du reste de la province, la disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre sont des problématiques majeures pour les producteurs agricoles de la MRC. Pour les participants, les travailleurs étrangers temporaires sont une solution à court terme, non viable à long terme. Les entreprises doivent s'adapter, mais c'est très difficile.

Toutes ces adaptations que doivent faire les agriculteurs les obligent à jouer plusieurs rôles et à porter différents chapeaux, ce qui entraîne de la détresse psychologique chez certains d'entre eux¹.

Agrotourisme

L'agrotourisme est une pratique visant à accueillir des touristes sur les fermes en lien avec la production agricole. Il s'agit toujours d'une activité complémentaire à la pratique de l'agriculture sur les entreprises. Les participants à cet atelier thématique ont relevé trois enjeux en lien avec l'agrotourisme dans la MRC de Rivière-du-Loup: L'organisation et les infrastructures, les permis et la réglementation ainsi que la valorisation des produits locaux.

Pour les participants, il y a déjà de l'agrotourisme dans la MRC, mais les entreprises qui la pratiquent sont laissées à elles-mêmes. Même si en matière de tourisme, il y a de plus en plus de demandes pour visiter des entreprises agricoles, il y a peu de structure d'accueil sur les entreprises. À cet effet, il est nécessaire d'atteindre un certain standard pour attirer des touristes. Ces derniers sont peu portés à entrer sur le territoire,

¹ Une travailleuse de rang est actuellement active sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup depuis juillet 2020, les ateliers s'étant tenus en février 2020, cette information n'était pas disponible auprès des participants.

ils restent près du fleuve et des grands axes autoroutiers. Il n'existe que peu d'indications routières pour attirer les gens dans les « hauts ». Selon les participants, les habitants de la MRC explorent peu l'ensemble du territoire et pour l'instant, ils ne compensent pas la baisse d'achalandage touristique durant la saison morte.

C'est bien de vouloir approvisionner les commerces locaux (épiceries, hôtels, restaurants) avec la production locale, mais il faut produire un certain volume. Il faut aussi éviter de ne faire que des produits de luxe inabordables pour le consommateur moyen. Il est actuellement difficile d'avoir accès aux produits locaux en dehors des fermes. Il n'y a pas d'outils ou de lieu pour regrouper tous les produits transformés de la région et le Marché public Lafontaine est présentement sous-utilisé.

On a bien souvent perdu le lien entre les producteurs agricoles et leurs communautés (élus, citoyens, organisations, etc.). De plus, l'offre agrotouristique étant souvent isolée, la création de liens entre les différentes entreprises agricoles est souvent difficile (échange d'information, mise en place de circuits agrotouristiques, etc.). Un meilleur maillage est donc nécessaire entre les différents acteurs du milieu. Une autre problématique importante qui entrave la mise en place d'une véritable offre agrotouristique dans la région, c'est la pénurie de main-d'œuvre. Le temps manque aux producteurs agricoles pour tout faire ce qu'exige ce type d'activité. Pour finir, la réglementation en place pour la transformation, l'accueil à la ferme et la vente aux institutions compliquent grandement les tâches des producteurs agricoles en matière d'agrotourisme.

Transformation

Les participants à l'atelier thématique **Transformation agroalimentaire** ont fait ressortir quelques enjeux principaux entourant ce secteur pour la MRC de Rivière-du-Loup: L'organisation des ressources, la main-d'œuvre, l'abattage local et le maillage. On sent que la transformation n'est pas une priorité pour tous, notamment en raison d'enjeux qui dépassent les limites de la MRC. Malgré le fait que les consommateurs veulent de plus en plus de produits locaux, il n'y a pas d'usine de transformation ou d'abattoir à forfait dans la MRC. Pour faire de la transformation, il faut un certain volume de production pour contrer la tendance à la centralisation des installations qui sont très spécialisées.

Toutefois, la ville de Rivière-du-Loup est un carrefour important dans la région, en plus d'être dans le top 5 des collectivités entrepreneuriales du Canada depuis plusieurs années¹, il serait judicieux d'y ajouter des entreprises bioalimentaires. Pour que le dossier de la transformation avance, il faut un porteur de projet comme le MAPAQ, car c'est un dossier qui demande beaucoup de temps et de ressources matérielles et financières.

De plus, la méconnaissance des normes entourant la transformation alimentaire, de la part des producteurs agricoles, révèle un besoin de formation à ce sujet. Les normes sur les installations de transformation et l'obtention des permis rendent très difficile la vente de viande en dehors de la ferme. On doit avoir des données sur les besoins, un portrait de la situation. On doit voir le dossier « transformation » comme un dossier régional, pas juste au niveau de la MRC.

Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des besoins de transformation dans d'autres secteurs comme les fruits et légumes, la congélation et les jus. Tout cela doit être en lien avec une réduction du gaspillage alimentaire.

Il faut aussi, comme dans les autres secteurs, faire face à la pénurie de main-d'œuvre et penser à la relève des entreprises existantes. Les transferts d'entreprises doivent être pensés d'avance et bien planifiés².

¹ Selon le classement annuel de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

² Le CTEQ (Centre de transfert d'entreprise du Québec) peut aider au maillage, au transfert d'entreprise et au calcul des coûts de revient pour les projets en transformation alimentaire.

Acériculture et foresterie

Les secteurs acéricole et forestier occupent une grande place sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup à cause du grand couvert forestier de la région. Les participants à l'atelier sectoriel touchant cette thématique ont identifié quatre enjeux principaux: La diversification et l'augmentation de la valeur des produits acéricoles et forestiers dans la région, la création d'une distinction régionale à partir des spécificités des saveurs et de l'environnement, l'aménagement du territoire forestier et acéricole ainsi que la disponibilité de la main-d'œuvre et le transfert d'entreprises.

Le potentiel acéricole de la MRC est peu connu, puisqu'il n'est pas diffusé par les organisations responsables. Plusieurs secteurs du territoire, principalement en terres publiques, ont un bon potentiel acéricole, mais ils sont dédiés à la coupe forestière et sont souvent difficiles d'accès. Il serait intéressant de concilier les besoins forestiers et les potentiels acéricoles pour que suite à une coupe forestière, le potentiel acéricole soit préservé et accessible. Pour ce faire, il faut une meilleure concertation entre les acteurs notamment avec les ministères concernés. Il faudrait savoir comment le gouvernement fait sa planification forestière en terres publiques.

Il y a une concentration des acheteurs dans le domaine acéricole. Pour certains, les quotas dans le sirop d'érable empêchent la vente et le développement de la transformation localement. Actuellement, il y a peu de transformation des produits acéricoles dans la MRC. Les règles du MAPAQ en matière de transformation sont perçues comme difficiles à atteindre. De plus, il y a un coût énorme pour se mettre aux nouvelles normes acéricoles. Le prix des lots acéricoles est en constante augmentation, ils sont achetés par de gros producteurs hors région, ce qui rend difficile le transfert des entreprises acéricoles à la relève. Cela est aussi vrai pour les lots forestiers, en dépit du fait que le prix du bois a grandement chuté dans les dernières années, principalement à cause de la concentration des acheteurs.



Comme dans les autres secteurs, l'acériculture et la foresterie souffrent de la pénurie de main-d'œuvre. Il s'agit de travail saisonnier, donc difficile de faire de la rétention de main-d'œuvre à long terme. En plus, avec la hausse du salaire minimum, les coûts de production ont augmenté. Le recours à des personnes préretraitées ou des travailleurs étrangers est évoqué, mais les deux cas posent des défis importants tels que la rétention, la disponibilité et l'intégration. Aussi, la localisation des terres forestières, principalement dans les « hauts », fait en sorte qu'il n'y a pas un grand bassin de population permettant la mise en place de services favorisant l'intégration et la rétention de travailleurs.

La problématique des friches dans les secteurs plus agroforestiers de la MRC a été soulevée. Il y a plusieurs friches qui auraient été remises en culture suite aux problèmes de sécheresse ayant mené à une pénurie de foin. Il y a aussi le fait que certains propriétaires terriens qui ne sont pas agriculteurs ne veulent pas cultiver ni louer leurs terres.

Relève agricole

Un atelier thématique a été organisé pour et avec la relève agricole de la MRC. Il faut souligner que la problématique de la relève agricole est provinciale et que cette thématique a été abordée sous différents angles dans la plupart des autres ateliers sectoriels organisés dans le cadre du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup.

De prime abord, les participants ont identifié cinq enjeux en lien avec la relève agricole dans la MRC de Rivière-du-Loup: préparation au transfert et maillage, manque d'argent et de garantie financière, rentabilité et coût de production, manque de main-d'œuvre, isolement et socialisation.

La relève agricole est l'avenir de l'agriculture, mais elle fait face à plusieurs défis qui vont jusqu'à décourager certains de reprendre des entreprises existantes, ce qui a bien souvent comme conséquence, le démantèlement de celles-ci. Tout d'abord, il n'y a que peu de relève apparentée, les entreprises doivent donc se tourner vers la relève non apparentée. L'attraction de cette relève peut se faire via des stages en entreprise, mais cette façon de faire est exigeante pour le producteur agricole, qui ne reçoit pas de rémunération supplémentaire pour cette tâche. Le prix des terres et des entreprises agricoles étant en constante augmentation complique également l'acquisition pour plusieurs. Les faibles marges bénéficiaires des entreprises agricoles rendent difficile le transfert de ferme, sans compter le manque d'argent pour la mise de fonds ou de garanties financières que la plupart des relèves ne sont pas en mesure de fournir. On constate souvent un manque de littératie financière chez la relève agricole, compliquant du même coup leur planification et préparation financière nécessaires à l'acquisition d'une entreprise. Afin de répondre à certaines des précédentes problématiques, la MRC a mis en place un service L'ARTERRE sur le territoire dans le but d'augmenter le nombre de transferts non apparentés.

Il y a bien souvent un manque de préparation des cédants qui planifient mal, ou pas assez leur retraite de l'agriculture, rendant d'autant plus difficile le transfert de leur entreprise.

La difficile conciliation travail-famille, causant de la détresse psychologique pour certains, est également un facteur contribuant à la pénurie de main-d'œuvre agricole. Dans les hauts, la situation est d'autant plus difficile, car on est plus éloigné des services plus spécialisés.



Secteur communautaire et éducation

Le secteur communautaire occupe une grande place dans les collectivités du Bas-Saint-Laurent, ce qui est aussi vrai pour la MRC de Rivière-du-Loup. C'est pourquoi un atelier thématique explorant les liens possibles entre le secteur communautaire et l'agriculture a été tenu. Un volet sur l'éducation et la formation en lien avec l'agriculture de la MRC y a été greffé.

Pour ce qui est du secteur communautaire, les participants ont souligné l'importance de voir à long terme pour pérenniser les actions au-delà des subventions gouvernementales. Les réseaux agricoles et communautaires sont très complémentaires sur le territoire de la MRC, mais il y a un manque de maillage entre ces différents acteurs pour créer une vraie synergie régionale. Le secteur communautaire pourrait être un acteur de premier plan dans la reconnaissance de l'agriculture locale et de ses produits, mais il faut trouver un moyen d'attirer

l'attention des gens du milieu agricole sur ce que fait et peut faire le secteur communautaire pour eux. Il y a un manque dans la circulation de l'information sur les initiatives communautaires dans la MRC. Des initiatives avec le milieu scolaire pourraient également être faites en lien avec le secteur communautaire, mais il y a actuellement peu d'ouverture de la part du Centre de services scolaire.

Dans le secteur éducation et formation, malgré la présence de l'ITA dans la MRC voisine, les participants ont souligné que la MRC était un territoire éloigné de l'offre de formation agricole. Peu d'événements se tiennent dans la région. Les webinaires ne compensent pas cette faible offre régionale. On souligne que la Chambre de commerce offre plusieurs formations et activités qui pourraient être utiles aux producteurs agricoles, mais ces derniers sont peu présents au sein des réseaux entrepreneuriaux traditionnels.

Productions émergentes et nouveaux modèles d'affaires

Sur un territoire diversifié, loin des grands centres avec certaines contraintes climatiques, comme celui de la MRC de Rivière-du-Loup, il est important de penser une agriculture différente qui permet de faire émerger de nouvelles cultures et pratiques d'affaires. C'est pourquoi un atelier thématique a été tenu pour explorer les possibilités et défis des productions émergentes et des nouveaux modèles d'affaires dans le contexte agricole de la MRC de Rivière-du-Loup. Il faut s'adapter aux nouvelles demandes, les consommateurs d'aujourd'hui sont plus sensibles au mode de production des aliments qu'ils consomment.

Au cours des discussions, les participants ont identifié deux enjeux en lien avec la thématique: étant une région éloignée des grands centres, la MRC est loin des centres d'expertises, des marchés et des ressources spécialisées, le manque d'investissement et de leadership régional a ralenti la filière des productions émergentes. Il est ainsi primordial de mettre les bonnes ressources à la bonne place.

L'importance de faire des essais dans la région a été soulignée, mais avant tout il faut coordonner les efforts et établir un plan de match régional en ce qui a trait aux productions émergentes. Avec la décroissance et les questionnements autour de l'agriculture dite traditionnelle, plusieurs opportunités s'offrent, mais il faut établir la bonne production au bon endroit, sans oublier de bien articuler un plan de rentabilité et de mise en marché pour voir la viabilité de ces différentes productions.

Il y a beaucoup de petites parcelles de terre non utilisées surtout dans les «hauts». C'est une opportunité à explorer, notamment l'idée d'augmenter l'offre de paniers biologiques soutenue par la communauté. Par contre, le manque de main-d'œuvre freine ce genre d'initiative.

Il y aurait sûrement un potentiel pour le développement d'une filière PFNL (produits forestiers non ligneux) dans la MRC, étant donné le couvert forestier, mais on connaît peu le potentiel réel. Beaucoup d'études ont été réalisées sur le sujet sans résultats concrets. Cette filière complexe, mais prometteuse, comprend beaucoup de défis importants, il faut bien les connaître d'abord. Il y a aussi l'enjeu de la mise en marché et de la transformation de ces produits qui doit être adressé avant de débiter un projet concret dans cette filière.

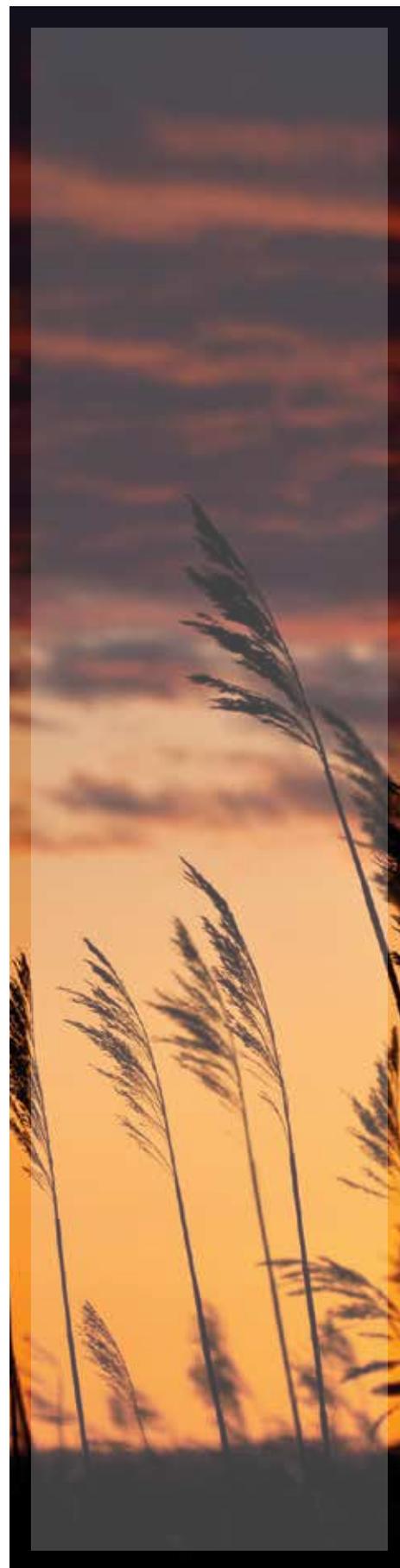
Agriculture durable

L'agriculture, dite durable, est comprise comme une agriculture en transformation et en réflexion sur ses pratiques afin que celles-ci soient les plus efficaces sur le plan environnemental, économique et social pour une pérennité de l'activité agricole et de ses ressources sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. De prime abord, les principaux enjeux relevés par les participants en lien avec cette thématique sont: la méconnaissance des bons coups environnementaux des producteurs agricoles par la population, l'optimisation de la gestion des ressources au plan régional, l'entretien des cours d'eau ainsi que la mise en valeur de l'agriculture locale par sa distinction environnementale.

Il y a une inquiétude par rapport aux changements climatiques ayant causé de grandes sécheresses au cours des dernières années dans la région. Les participants s'inquiètent aussi de la perte de biodiversité (insectes, plantes, etc.) qui pourrait survenir dans la région si l'on adopte le modèle agricole basé sur la culture du maïs comme dans l'ouest du Québec. On ne veut pas d'un modèle d'affaires de type PANGEA dans la région, car on risque de perdre une agriculture à échelle humaine.

On sait qu'il y a beaucoup d'agriculture biologique dans la région. Est-ce que ce type d'agriculture est réellement mis de l'avant et connu de tous? En ce sens, la population ne connaît pas les réalisations environnementales des producteurs de la MRC. Il existe une mauvaise opinion dans la population sur l'impact réel de l'agriculture de la région. La vision de la population est bien souvent tronquée par rapport à la réalité. Actuellement, les producteurs agricoles qui réalisent de bonnes actions agroenvironnementales ne sont pas valorisés monétairement ni moralement. Bien souvent, tout ce qui touche à l'environnement est toujours imposé. L'agriculture durable pourrait avoir comme but d'augmenter l'accessibilité régionale de denrées agricoles produites localement.

Il y a une grande préoccupation des participants pour ce qui est de la gestion des plastiques en milieu agricole. L'agriculture a besoin de plastique, mais celui-ci n'est pas valorisé actuellement après son usage. On note aussi une problématique avec l'entretien des cours d'eau. Bien qu'il y ait, au fil du temps, une accumulation de sédiments dans les cours d'eau qui nuisent à l'écoulement de l'eau, donc au drainage des terres agricoles, il n'y a que peu d'actions entreprises par la MRC pour régler cette problématique. On reconnaît, par contre, que l'entretien des cours d'eau peut causer des inconvénients au milieu naturel. Ces travaux doivent donc être bien planifiés et faits en lien avec des actions concertées en agroenvironnement.



PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

lors de l'élaboration

Dans les débuts de la démarche, très peu de problèmes ont été rencontrés. La participation est très bonne à chacune des activités réalisées, autant du côté des producteurs agricoles, que des intervenants du territoire. Le comité directeur est très proactif et participatif. Le consultant engagé pour la mise en place de la démarche de cocréation dépasse les attentes des membres du comité de direction.

Le seul problème rencontré est évidemment la pandémie qui a complètement chamboulé les échéanciers prévus. Heureusement, les huit ateliers sectoriels ont pu être complétés avant la pandémie, ce qui a permis de poursuivre le travail d'analyse et de conception du PDZA malgré le confinement.

Cependant, un deuxième forum devait avoir lieu le 7 avril 2020 en présence et il a dû être reporté. Le mois d'avril 2020 était notre dernière fenêtre d'opportunités pour réunir les producteurs avant les travaux printaniers aux champs. C'est pourquoi le **FORUM 2** a eu lieu le 3 décembre 2020 en vidéoconférence. Le **FORUM 2** a réuni une cinquantaine de participants. La logistique de l'événement n'a pas été simple, mais à part quelques petits pépins techniques, l'événement a été une réussite. Initialement, les participants devaient discuter sur 9 scénarios. Dans les faits, 8 ateliers ont eu lieu (il y a eu fusion d'un atelier avec un autre). Le résultat nous a conduits à peaufiner les fiches projets. Entre novembre 2020 et octobre 2021, nous avons eu également quelques modifications, soit: le départ du chargé de

projet et la reprise des dossiers par l'agente de développement rural qui suivait les travaux. La reprise des activités et la validation des fiches actions par le comité de pilotage ont été plus longues que prévu. Le syndicat de l'UPA a également questionné l'orientation du plan d'action et nous avons donc tenu une rencontre conjointe afin d'éviter les incompréhensions et rétablir les liens.

Pour la planification du **FORUM 3**, qui avait comme objectif l'adhésion et l'engagement des partenaires et des porteurs au plan d'action, nous avons dû, comme certaines mesures sanitaires étaient toujours en vigueur, le tenir également en virtuel. Afin de bien décrire les actions et rendre l'événement plus intéressant, nous avons procédé au tournage de douze capsules vidéo démontrant la mise en contexte de chacune des actions. Le **FORUM 3** a eu lieu le 20 octobre via la plateforme Zoom, nous avons eu près de quarante participants. Le défi du virtuel était de garder l'intérêt des partenaires, mais aussi d'obtenir leurs commentaires et avis, ce qui fut difficile. Les observations et modifications ont été recueillies durant et suite à l'événement via une évaluation et diverses communications.

Au moment d'écrire ces lignes, la majorité des partenaires et des porteurs ont été contactés directement et adhèrent à l'ensemble des actions. Les entrepreneurs sont mobilisés et souhaitent d'ailleurs s'impliquer sur nos différentes cellules de travail.

VISION

Fiers de cultiver notre territoire

CONSOLIDER – VALORISER – DIVERSIFIER

En 2030, la MRC de Rivière-du-Loup a su tirer profit du grand potentiel de son territoire et des gens qui y vivent pour développer une agriculture locale forte et autonome, qui est au cœur de l'activité économique et sociale. En plus de cultiver avec fierté leur territoire pour en faire des produits de qualité et accessibles, les producteurs agricoles de la MRC ont su développer un fort lien social et d'entraide et ainsi valoriser le rôle de l'humain.

La valorisation de l'agriculture de la MRC a entraîné une forte augmentation de l'achat de produits locaux par les citoyens et les entreprises. Les succès régionaux agricoles sont reconnus et profitent d'un grand intérêt des élus et de l'ensemble de la population locale, contribuant ainsi à la vitalité des villages et au dynamisme du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Grâce à une meilleure éducation de l'ensemble de la population sur la réalité de l'agriculture, le développement de l'agriculture de la MRC s'effectue de manière harmonieuse.

La diversification de l'agriculture sur l'ensemble du territoire, notamment par une agriculture respectueuse de l'environnement, par le développement de productions émergentes, de l'agrotourisme, mais aussi par une plus grande transformation locale, a permis de maintenir le nombre d'entreprises, participant ainsi à la grande qualité de vie de la MRC.



ENJEUX

THÉMATIQUES – ENJEUX

AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- La cohabitation difficile avec les autres usagers du territoire (non-agriculteurs vs agriculteurs)
- Rareté et pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Le peu de valorisation de l'agriculture locale et de ses bons coups

AGROTOUTISME

- L'organisation et les infrastructures déficientes en agrotourisme¹
- L'obtention de permis et la réglementation difficilement applicable²
- La faible valorisation des produits locaux
- Offre en agrotourisme faible
- Peu d'accessibilité pour les produits locaux

TRANSFORMATION

- Le manque d'organisation des ressources disponibles en transformation
- Le manque de disponibilité et de qualification de la main-d'œuvre
- Peu de structures de transformation dans la MRC (ex. : abattoir)
- Peu ou pas de maillages entre les acteurs pour la transformation

ACÉRICULTURE ET FORESTERIE

- Le peu de diversification et la faible valeur des produits acéricoles et forestiers dans la région
- Pas de distinction régionale pour les produits acéricoles et forestiers
- Méconnaissance dans l'aménagement du territoire forestier et acéricole
- Le manque de disponibilité et de qualification de la main-d'œuvre
- Transfert d'entreprises acéricoles difficile

RELÈVE AGRICOLE

- Manque de préparation au transfert et peu de maillages³ (autant pour les cédants que la relève)
- Manque d'argent et de garantie financière pour la relève⁴ (Programmes mal adaptés aux réalités)
- Marge bénéficiaire limitée en agriculture lors du démarrage⁵
- Grand isolement et peu de socialisation pour la relève⁶

SECTEUR COMMUNAUTAIRE ET FORMATION

- Manque de maillage entre les acteurs communautaires et agricoles pour créer une vraie synergie régionale
- Peu d'événements de formation agricole se tiennent dans la région
- Producteurs agricoles peu présents au sein des réseaux entrepreneuriaux traditionnels

PRODUCTIONS ÉMERGENTES ET NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRES

- Le territoire de la MRC est loin des centres d'expertises, des marchés et des ressources spécialisées en production émergente
- Manque d'investissement, de leadership régional et de modèles de gouvernance dans les filières des productions émergentes

AGRICULTURE DURABLE

- Manque d'optimisation de la gestion des ressources au plan régional⁷
- Problématique de recyclage des plastiques agricoles
- Peu de valorisation des actions environnementales

¹ Enjeux pris en charge par Tourisme Rivière-du-Loup qui fait la promotion des entreprises agrotouristiques et projets en cours: carte géolocalisée des entreprises agrotouristiques de la MRC

² Action politique hors PDZA prise en charge par la MRC ou l'UPA

³ L'ARTERRE le fait déjà dans la MRC

⁴ MAPAQ, FADQ et FAC le font déjà, action politique hors PDZA prise en charge par l'UPA

⁵ Problématique hors PDZA, mais supportée par certaines actions de diversification et plus-value de la production dans le PDZA

⁶ Travailleur de rang maintenant présent dans la région

⁷ Pour ce qui est du plastique, participation de la MRC au comité plastique agricole du Bas-Saint-Laurent

Tableau synthèse **fil conducteur**

THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS	PILERS DE LA VISION	ACTIONS PRIORISÉES
TOUTES	Tous	Tous	Consolider Valoriser Diversifier	Mise en œuvre du PDZA
ACÉRICULTURE ET FORESTERIE, PRODUCTION ÉMERGENTE ET MODÈLE D'AFFAIRES	Le peu de diversification et la faible valeur des produits acéricoles et forestiers dans la région.	Faciliter le développement, la croissance et la création d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC.	Valoriser Diversifier	Mise en valeur des terres en déprise
AGRICULTURE DURABLE	Pas de mise en valeur de l'agriculture locale par sa distinction environnementale. Pas de distinction régionale pour les produits acéricoles et forestiers.	Développer et maintenir l'agriculture durable.	Consolider Valoriser	Marque régionale en agriculture durable
AGRICULTURE DURABLE, AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	La méconnaissance des bons coups environnementaux des producteurs agricoles par la population. Le peu de valorisation de l'agriculture locale et de ses bons coups. La cohabitation difficile avec les autres usagers du territoire.	Favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance de l'agriculture locale par les élus et la population.	Consolider Valoriser	L'agriculture à la Une
AGROTOURISME COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATION	La faible valorisation des produits locaux.	Favoriser et structurer l'achat et la transformation de la production agricole locale.	Valoriser	Mise en valeur de la production agricole locale par le Marché public Lafontaine
COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATION	Manque de maillage entre les acteurs communautaires et agricoles pour créer une vraie synergie régionale.	Favoriser et consolider les maillages entre les différents acteurs du milieu.	Consolider	Tisser des liens: secteurs agricoles et communautaires

THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS	PILERS DE LA VISION	ACTIONS PRIORISÉES
AGRICULTURE CONVENTIONNELLE COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATION RELÈVE	<p>Peu d'événements de formation agricole se tiennent dans la région.</p> <p>Producteurs agricoles peu présents au sein des réseaux entrepreneuriaux traditionnels.</p> <p>Manque de préparation au transfert et peu de maillages.</p>	Favoriser et consolider les maillages entre les différents acteurs du milieu.	Consolider Valoriser	L'entrepreneur au cœur de nos préoccupations
PRODUCTIONS ÉMERGENTES ET MODÈLE D'AFFAIRES	<p>Le territoire de la MRC est loin des centres d'expertises, des marchés et des ressources spécialisées en production émergente.</p> <p>Manque d'investissement et de leadership régional dans les filières des productions émergentes.</p>	Faciliter le développement, la croissance et la création d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC.	Diversifier	Stratégie de développement des productions émergentes
RELÈVE AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	Le manque de disponibilité et de qualification de la main-d'œuvre.	Attirer, retenir et former la relève et la main-d'œuvre agricole.	Consolider	Collectiviser la main-d'œuvre et les équipements
TRANSFORMATION PRODUCTION ÉMERGENTE ET MODÈLE D'AFFAIRES	<p>Le manque d'organisation des ressources disponibles en transformation.</p> <p>Peu de structure de transformation dans la MRC (abattoir).</p> <p>Peu ou pas de maillages entre les acteurs pour la transformation.</p>	Favoriser et structurer l'achat et la transformation de la production agricole locale.	Diversifier	Plan d'action pour la transformation locale et régionale
ACÉRICULTURE ET FORESTERIE	<p>Déficience dans l'aménagement du territoire forestier et acéricole.</p> <p>Transfert d'entreprises acéricoles difficile à cause du prix des érablières.</p>	Faciliter le développement, la croissance et la création d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC.	Consolider Valoriser	Aménagement mixte (forestier/acéricole) du territoire
AGRICULTURE DURABLE AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	La méconnaissance des bons coups environnementaux des producteurs agricoles par la population.	Développer et maintenir l'agriculture durable.	Valoriser	Valoriser et mettre en commun des actions environnementales des producteurs agricoles



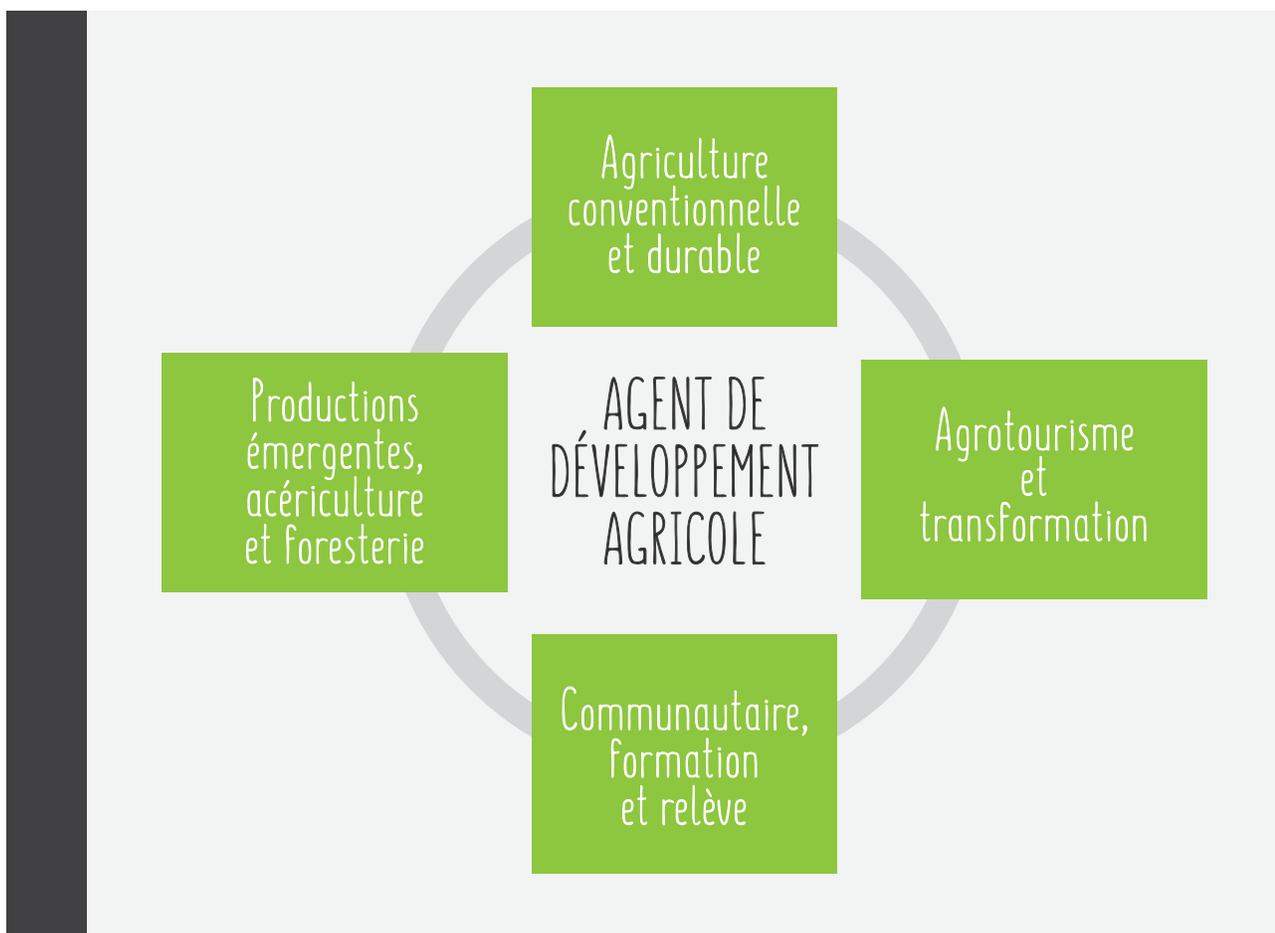
MISE EN ŒUVRE DU PDZA

PDZA
MRC de Rivière-du-Loup

MISE EN ŒUVRE DU PDZA

La mise en œuvre du PDZA ne repose pas uniquement sur les épaules de l'agent de développement agricole. Nous proposons plutôt que sa tâche s'oriente vers le maintien des liens déjà établis lors des ateliers sectoriels ayant eu lieu durant la réalisation du PDZA. Lors de la réalisation du PDZA de la MRC, huit ateliers sectoriels ont eu lieu. Ces ateliers sectoriels ont permis de créer des liens sur diverses thématiques entre les parties prenantes du territoire de la MRC. De façon plus pratico-pratique, nous avons regroupé les thématiques sous quatre dimensions ou cellules pour sa mise en œuvre (voir **FIGURE 11**).

FIGURE 11
Proposition de structure de mise en œuvre
du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup



Chaque cellule de mise en œuvre regroupe de 5 à 10 parties prenantes concernées par les thématiques de la cellule et aura la charge de la mise en œuvre des actions du PDZA qui les concernent. Le comité de pilotage composé des membres du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC devient le comité de suivi du PDZA.

Le **TABLEAU 3** présente les actions qui seront prises en charge par chacune des cellules.

TABLEAU 3
Actions mises en œuvre par cellules

CELLULES	ACTIONS DU PDZA
AGRICULTURE CONVENTIONNELLE ET DURABLE	4 L'agriculture à la une et développement durable 9 Collectiviser la main-d'œuvre et les équipements
PRODUCTIONS ÉMERGENTES, ACÉRICULTURE ET FORESTERIE	2 Mise en valeur des terres en déprise 8 Stratégie de développement des productions émergentes 11 Projet d'aménagement mixte (acéricole et forestier) du territoire
COMMUNAUTAIRE, FORMATION ET RELÈVE	6 Tisser des liens : agroalimentaire et communautaire 7 L'entrepreneur et la relève agricole au cœur de nos préoccupations 12 Maintien des initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang
AGROTOURISME ET TRANSFORMATION	3 Mise en place d'un abattoir mobile régional 5 Mise en valeur de la production locale 10 Plan d'action pour la transformation locale et régionale

L'agent de développement agricole doit avoir une vision globale de ce qui se passe sur le territoire de la MRC et devra se tenir au fait de toutes les initiatives pour appuyer les parties prenantes pour la mise en œuvre du PDZA.

Cela fera en sorte que le déploiement et la mise en œuvre du PDZA reposeront sur l'ensemble des parties prenantes du territoire. La démarche sera plus

agile et adaptable et fera en sorte que les parties prenantes seront impliquées dans tout le processus de mise en œuvre et non pas seulement consultées.

Une rencontre annuelle impliquant l'ensemble des partenaires en lien avec l'agriculture et le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup pourrait être organisée pour faire le bilan du chemin parcouru durant l'année et bonifier les maillages déjà en place.



FICHES DE PROJETS

1

Mise en œuvre du PDZA

CONTEXTE

En 2021, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté son premier plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce PDZA, fruit d'un effort de concertation de tous les acteurs du milieu, a permis de dégager une vision pour l'agriculture et le territoire de la MRC, ainsi qu'un plan d'action permettant d'atteindre cette vision.

PROJET

Mettre en œuvre le PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup.

OBJECTIFS

- Réaliser les actions inscrites au PDZA
- Aider au développement de l'agriculture de la MRC de Rivière-du-Loup
- Mailler les acteurs du milieu autour des enjeux agricoles de la MRC de Rivière-du-Loup

INTERVENANTS

Porteur:
MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:
UPA
MAPAQ
COSMOSS
Municipalités de la MRC

ACTIONS

- 1.1 Embaucher un agent de développement agricole
- 1.2 Mise en place des comités de suivi par thématiques
- 1.3 Animer les comités thématiques
- 1.4 Organiser un événement annuel d'échanges et de suivi du PDZA

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles

MRC de Rivière-du-Loup

ÉCHÉANCIER

Court terme 0-2 ans, en continu

INDICATEURS

Réaliser 75 % des actions du PDZA sur une période de 10 ans

Évaluer le niveau de réalisation après 5 ans

2

Mise en valeur des terres en déprise

CONTEXTE

Le territoire agricole de la MRC de Rivière-du-Loup est très diversifié. En bordure du Fleuve Saint-Laurent, on retrouve les terres les plus fertiles de la MRC, dans le secteur dit agricole dynamique. D'autres secteurs de la MRC sont moins bien dotés en termes de qualité des sols (dans les hauts du comté), où une certaine déprise agricole a eu lieu dans les dernières années, entre autres, par l'abandon de terres en culture. Malgré tout, ces secteurs présentent de bons potentiels pour certains types de projets agricoles et pourraient permettre de dynamiser certaines municipalités de la MRC.

PROJET

Valoriser les parcelles de terres agricoles en déprise sur le territoire de la MRC en développant des incitatifs pour les propriétaires fonciers ainsi que pour les producteurs agricoles.

OBJECTIFS

- Augmenter les superficies en culture sur le territoire de la MRC
- Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole
- Permettre l'établissement de nouveaux projets pour dynamiser le territoire
- Permettre de répondre aux besoins des producteurs existants

INTERVENANTS

Porteurs:

UPA, MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:

Municipalités de la MRC
MAPAQ
Clubs-conseils en agroenvironnement
Propriétaires terriens
Comités de développement des municipalités concernées
L'ARTERRE
CRÉA
Biopterre

ACTIONS

- 2.1 Mettre en place un comité impliquant différents acteurs intéressés par cette problématique
- 2.2 Vérifier les démarches réalisées par la MRC auprès des propriétaires lors du premier inventaire des terres et mettre à jour
- 2.3 Approcher les propriétaires pour connaître leurs intentions afin d'avoir le portrait des terres réellement disponibles pour la culture
- 2.4 Développer un argumentaire avant de rencontrer les propriétaires
- 2.5 Mettre en place une veille des terres cultivées et abandonnées lors du démantèlement, afin d'éviter de perdre d'autres terres agricoles. Identifier des alternatives
- 2.6 Créer des incitatifs pour la remise en culture des friches et l'entretien des terres agricoles en déprise

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles, MRC de Rivière-du-Loup

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans) en continu

INDICATEUR

Diminution du nombre de superficies en friche de 25 % en 5 ans.



3 Mise en place d'un abattoir mobile régional

CONTEXTE

On ne trouve plus d'abattoir multi-espèces sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Les abattoirs qui desservent les éleveurs de la MRC sont situés très loin du territoire, ce qui occasionne de grands frais pour le transport rendant les entreprises agricoles plus fragiles. Cette situation nuit au développement des entreprises agricoles de la MRC et augmente les coûts d'opération de celles-ci nuisant à leur rentabilité financière.

PROJET

Mettre en place un service coopératif d'abattoir mobile pour les éleveurs de la MRC et de la région du Bas-Saint-Laurent.

OBJECTIFS

- Augmenter la marge bénéficiaire des éleveurs de la région
- Permettre une diversification des entreprises agricoles de la MRC
- Dynamiser le territoire agricole de la MRC
- Augmenter le nombre d'éleveurs sur le territoire de la MRC
- Augmenter l'offre de produits locaux

INTERVENANTS

Porteurs:

UPA, AGROFOR, CLD

Intervenants ciblés:

MRC de Rivière-du-Loup

MAPAQ

Producteurs agricoles

SADC

La Manne Rouge, je récolte!

TCBBSL

ACTIONS

- 3.1 Créer une coalition régionale autour du projet
- 3.2 Évaluer le besoin en abattage sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et des MRC limitrophes
- 3.3 Élaborer le modèle d'affaires et évaluer la rentabilité du projet
- 3.4 Créer la coopérative d'utilisation de la machinerie agricole (CUMA)

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles, Financière Agricole du Québec, autres

ÉCHÉANCIER

Long terme 5 à 10 ans

INDICATEUR

Création d'un service d'abattage mobile dans la région du Bas-Saint-Laurent d'ici 10 ans.

CONTEXTE

Bien que très dynamique et diversifiée, présente sur l'ensemble du territoire de la MRC et participant fortement à l'économie régionale ainsi qu'au dynamisme des municipalités du territoire, l'agriculture de la MRC de Rivière-du-Loup et les réalités de celles et de ceux qui la pratiquent sont peu connues de la population.

PROJET

Le projet vise à développer une stratégie médiatique visant à mettre un visage sur l'agriculture de la MRC afin de reconnaître le travail des agriculteurs du territoire.

OBJECTIFS

- Reconnaissance du métier d'agriculteur et de l'apport de l'agriculture dans l'économie locale
- Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques en développement durable et en protection de l'environnement
- Initier les jeunes de la région aux réalités de l'agriculture pour former la relève de demain
- Susciter la fierté de notre agriculture régionale

INTERVENANTS**Porteurs:**

UPA, MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:

Programme multimédia du Cégep de Rivière-du-Loup
Service des communications de la MRC ou de la Ville de Rivière-du-Loup
Médias locaux (presse, radio, etc.)
SADC
CLD
Tourisme Rivière-du-Loup
Marché public Lafontaine
TIR SHV
Centres de services scolaires
COSMOSS
Agriconseils
Les CPE

ACTIONS

- 4.1 Créer un groupe de travail (max 3 à 5 membres)
- 4.2 Élaborer la stratégie médiatique, un plan de communication
- 4.3 Mettre en œuvre la stratégie
- 4.4 Collaborer avec la MRC dans la mise en action de méthodes de récupération efficaces des plastiques agricoles avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- 4.5 Mettre en place des ateliers, formations et activités pour initier les jeunes à l'agriculture

FINANCEMENT

MRC, CLD, SADC, 100 degrés, COSMOSS, UPA, L'Alliance, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans), en continu

INDICATEURS

Mise en place d'une stratégie médiatique d'ici 2 ans

Création de 5 initiatives médiatiques par année à partir de la 3^e année d'adoption du PDZA

5 Mise en valeur de la production locale

CONTEXTE

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup regorge d'entrepreneurs agricoles talentueux qui produisent et transforment diverses denrées agricoles à partir du terroir particulier qu'est celui de la MRC. Ces produits de qualité trouvent actuellement peu leur place dans le panier d'épicerie des consommateurs et dans les menus des divers hôteliers et restaurateurs de la région. La clé du succès passe, entre autres, par une meilleure commercialisation de ces produits.

PROJET

Faire du Marché public Lafontaine l'agence de développement et de promotion des produits agricoles locaux.

OBJECTIFS

- Mise en valeur des produits agricoles locaux à l'année
- Établir une concertation des acteurs du milieu en termes de distribution bioalimentaire
- Créer une plus-value économique pour les producteurs
- Recréer des liens entre les citoyens et les producteurs agricoles

INTERVENANTS

Porteur :

Marché public Lafontaine
ou autre organisation

Intervenants ciblés :

MRC de Rivière-du-Loup
Ville de Rivière-du-Loup
SADC
Chambre de commerce
CLD
Tourisme Rivière-du-Loup
Espace centre-ville
Saveurs du Bas-Saint-Laurent
TCBBSL
La Manne Rouge, je récolte!
UPA
Producteurs agricoles de la MRC

ACTIONS

- 5.1 Engager une ressource à temps plein via le marché de Rivière-du-Loup ou autre organisation
- 5.2 Développer une stratégie de promotion des produits locaux
- 5.3 Relocaliser le marché de Rivière-du-Loup en mode éclaté et mobile sur le territoire des diverses municipalités de la MRC
- 5.4 Création d'un événement pour faire connaître les produits agricoles locaux aux restaurateurs et hôteliers (en lien avec les Saveurs du Bas-Saint-Laurent)
- 5.5 Collectiviser la mise en marché par la centralisation de la distribution des produits locaux (web/physique) (Marché logique)
- 5.6 Organiser des événements grand public pour faire connaître les produits locaux
- 5.7 Organiser 2 tournées de sensibilisation aux produits locaux auprès des hôteliers et restaurateurs
- 5.8 Promouvoir les guides existants pour le développement de projets en agrotourisme, les façons de faire, etc.
- 5.9 Offrir des ateliers et des formations en lien avec l'agrotourisme

FINANCEMENT

Enveloppe de L'ATR (partenariat régional en tourisme) et programmes gouvernementaux disponibles, MRC de Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup, SADC

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans), en continu

INDICATEUR

Atteindre un taux de réponse positif de 10% à partir d'un sondage sur l'utilisation d'un produit local.

CONTEXTE

Le secteur communautaire (COSMOSS, l'Alliance, les agents de développement rural de la MRC, etc.) occupe une grande place au sein du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Plusieurs des organisations communautaires travaillent, entre autres, à développer de saines habitudes alimentaires ou en sécurité alimentaire. Des missions qui s'arriment bien et qui sont complémentaires avec le milieu agricole. Actuellement, il existe peu de liens directs entre ce secteur communautaire et le secteur agricole de la MRC de Rivière-du-Loup.

PROJET

Mise en place d'un réseau commun d'entraide entre les secteurs agricoles et communautaires de la MRC par le maillage des ressources physiques.

Création d'un pôle alimentaire solidaire pour développer un système alimentaire local et durable sur le territoire de la MRC.

OBJECTIFS

- Valoriser le travail du secteur communautaire
- Développer un sentiment d'appartenance territoriale
- Augmenter le maillage entre les secteurs agricoles et communautaires
- Soutenir la communauté pour une alimentation locale, saine et abordable
- Diversification des productions maraîchères

INTERVENANTS

Porteur : CIP

Intervenants ciblés :

COSMOSS
Carrefour d'Initiatives Populaires
La Manne Rouge, je récolte!
Agents de développement rural MRC
Producteurs agricoles, UPA
Organismes communautaires de la MRC
Chantier alimentation de l'Alliance FabRégion
AGROFOR
MRC de Rivière-du-Loup
Centres de services scolaires
CISSS (Organisateur communautaire ou agent de promotion des saines habitudes de vie)

ACTIONS**MAILLAGE**

- 6.1 Mettre en place une alliance agriculture et communautaire
- 6.2 Mettre en place des activités de réseautage entre le milieu communautaire et les producteurs
- 6.3 Mettre en place une collaboration avec le scolaire
- 6.4 Création d'un pôle agroalimentaire :
 - Partage d'équipements, d'infrastructures entre les producteurs et les organismes
 - Mixité entre production agricole et sécurité alimentaire
 - Partage de denrées
 - Conserverie pour cuisiner les surplus agricoles
 - Production de paniers solidaires
 - Faire le lien avec le projet d'incubateur au Bas-Saint-Laurent

FINANCEMENT

COSMOSS, L'Alliance, la MRC de Rivière-du-Loup par la politique de soutien aux projets structurants, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans) en continu : mise en place de la Table de concertation

Moyen terme (2-5 ans) : Création du pôle agroalimentaire

INDICATEURS

Création d'une cellule de travail

Réaliser 5 projets de synergie active entre le monde agricole et communautaire dans les 5 prochaines années

Mise en place du pôle agroalimentaire d'ici 5 ans



CONTEXTE

Les producteurs agricoles sont des entrepreneurs à part entière. La réalité et les défis auxquels font face les producteurs agricoles sont souvent les mêmes que ceux vécus par les autres entrepreneurs. Ils pourraient bénéficier d'un rapprochement avec ces derniers. De plus, il existe plusieurs organisations d'affaires qui peuvent aider les producteurs établis et la relève pour leurs projets entrepreneuriaux. Par contre, ceux-ci connaissent souvent mal ces organisations et leurs rôles. De plus, à l'instar des autres entrepreneurs, les producteurs ont besoin de formation continue pour le développement de leurs compétences.

PROJET

Permettre le développement d'un réseau d'affaires entre les producteurs agricoles, le milieu des affaires traditionnel et les intervenants agricoles. Élaborer une offre de formation continue pour les producteurs agricoles de la MRC.

OBJECTIFS

- Faciliter les démarches administratives des producteurs agricoles
- Aider la relève et les entreprises agricoles en croissance dans la concrétisation de leurs projets
- Permettre l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et le maintien de celles existantes
- Permettre le développement et le maintien des compétences des producteurs agricoles de la MRC
- Offrir de l'accompagnement à l'établissement de la relève et au transfert des entreprises agricoles

INTERVENANTS

Porteurs:

UPA, Chambre de commerce, CLD, Centre de services scolaire

Intervenants ciblés:

MRC de Rivière-du-Loup, municipalités de la MRC, intervenants agricoles, Pavillon-de-l'Avenir, Cégep de Rivière-du-Loup, Maison familiale rurale, ITA La Pocatière, La Manne Rouge, je récolte!, Collectif de formation agricole, Volcan, CRÉA, CTEQ, TCCBSL, L'ARTERRE, L'incubateur d'entreprises agricoles, Agriconseils, SADC

ACTIONS

- 7.1 Mettre en place le « Volet 2 de l'article 59 »
- 7.2 Évaluer les besoins des producteurs agricoles en accompagnement et en formation
- 7.3 Organiser un événement de maillage entre les intervenants agricoles de la MRC
- 7.4 Faire une cartographie des intervenants agricoles et leurs fonctions
- 7.5 Former les fonctionnaires municipaux de la MRC en référencement agricole
- 7.6 Faire un partenariat avec la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour augmenter le membership et les avantages aux producteurs agricoles
- 7.7 Faire des partenariats avec des institutions d'enseignement pour faire de la formation continue sur le territoire de la MRC
- 7.8 Mettre en place une stratégie de communication pour faire connaître les services d'accompagnement, les formations et les programmes d'aide financière auprès des producteurs agricoles
- 7.9 Créer du mentorat entre les jeunes de la relève et des agriculteurs seniors

FINANCEMENT

UPA, MRC de Rivière-du-Loup, SADC, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans), en continu

INDICATEURS

Organisation d'une activité de maillage entre les intervenants agricoles d'ici 2 ans

Réaliser la cartographie des intervenants du milieu agricole d'ici 2 ans

Réaliser un partenariat avec une institution d'enseignement d'ici 2 ans

CONTEXTE

Le territoire agricole de la MRC de Rivière-du-Loup, par sa typicité, se prête bien au développement de diverses productions agricoles dites émergentes, hors des filières de production habituelle. Au cours des dernières décennies, plusieurs projets d'essais sur ce type de production ont été réalisés dans la région. Malheureusement sans qu'aucune filière n'émerge jusqu'à présent.

PROJET

Développer une ou des filières de cultures émergentes propres à la MRC de Rivière-du-Loup en développant simultanément les aspects de production, de transformation et de commercialisation.

OBJECTIFS

- Développement des secteurs agroforestiers de la MRC
- Améliorer le dynamisme économique des secteurs défavorisés de la MRC
- Attirer de nouveaux entrepreneurs dans la MRC

INTERVENANTS**Porteurs:**

MRC de Rivière-du-Loup
UPA

Intervenants ciblés:

Transformateurs locaux (distillerie)
Producteurs agricoles
MAPAQ
Biopterre
Club-conseil en agroenvironnement
Club d'encadrement technique acéricole
Saveurs du Bas-Saint-Laurent
Créneau Tourbe

ACTIONS

- 8.1 Organiser une rencontre sectorielle
- 8.2 Créer un groupe multidisciplinaire avec tous les acteurs de l'industrie
- 8.3 Recenser ce qui a été fait depuis 20 ans
- 8.4 Trouver un créneau distinctif pour la région en mettant l'emphase sur les débouchés commerciaux avant la production (chanvre, saule, thé du labrador, etc.)
- 8.5 Mettre en place le financement et les ressources pour le développement de la filière
- 8.6 Mettre en place les structures de production et de transformation collective (en lien avec le projet no. 10)
- 8.7 Création d'une agence de vente (en lien avec le projet no. 5)

FINANCEMENT

Fonds de recherches, MRC de Rivière-du-Loup, SADC, producteurs agricoles, CRNGP, FRR volet 1, programmes gouvernementaux disponibles.

ÉCHÉANCIER

Long terme (5-10 ans) en continu

INDICATEURS

Une production émergente développée d'ici 10 ans

Accueillir 5 nouveaux agriculteurs dans la filière des cultures émergentes d'ici 7 ans



CONTEXTE

La disponibilité en main-d'œuvre et l'optimisation de l'utilisation des équipements sont des enjeux majeurs pour les agriculteurs de la MRC de Rivière-du-Loup. La pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement au Québec a un grand impact sur les entreprises agricoles qui peuvent difficilement compétitionner afin d'attirer des travailleurs qualifiés qui doivent faire affaires avec les programmes pour travailleurs temporaires étrangers et saisonniers. De plus, le coût des équipements est un grand poids financier en agriculture, accentué par le temps d'utilisation réel de ces équipements, qui est souvent très court durant une saison de production.

PROJET

Mise en commun d'équipements, de ressources et de main-d'œuvre au bénéfice des entreprises agricoles de la MRC.

OBJECTIFS

- Réduire l'effet de la pénurie de la main-d'œuvre sur les producteurs agricoles
- Diminuer les coûts d'utilisation de la machinerie agricole

INTERVENANTS**Porteurs:**

UPA
CUMA locales

Intervenants ciblés:

Producteurs agricoles de la MRC
La Manne Rouge, je récolte!
MRC de Rivière-du-Loup
Univers emploi

ACTIONS

- 9.1 Faire le portrait de ce qui existe déjà en termes de ressources mutualisées dans la MRC et les régions limitrophes
- 9.2 Bonifier les offres des CUMO (Coop. d'utilisation de main-d'œuvre partagée) et CUMA existantes
- 9.3 Faciliter les travaux à forfait et l'échange de main-d'œuvre entre producteurs agricoles
- 9.4 Créer ou se joindre à un service de placement de main-d'œuvre spécialisé en agriculture (Centre d'emploi agricole FUPA)

FINANCEMENT

Financière Agricole du Québec, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans)

INDICATEURS

Diminution de 2% des producteurs ayant des problèmes de main-d'œuvre dans la MRC (à partir du recensement agricole)

Augmentation de 5% des producteurs ayant recours au travail à forfait ou étant membres d'une CUMA

CONTEXTE

Plusieurs entreprises agricoles souhaiteraient pouvoir faire la transformation de leurs productions à la ferme ou bien au sein d'un réseau régional. Malheureusement, la méconnaissance de la réglementation en place, le temps à consacrer à ce genre de projet, ainsi que les coûts élevés d'investissement, freinent trop souvent les initiatives de transformation bioalimentaire au sein de la MRC de Rivière-du-Loup.

PROJET

Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action pour la transformation locale et régionale des produits agricoles et forestiers de la MRC.

OBJECTIFS

- Augmenter la transformation des produits agricoles locaux au sein de la MRC et de la région du Bas-Saint-Laurent
- Augmenter les marges bénéficiaires des entreprises agricoles de la MRC

INTERVENANTS**Porteurs:**

CLD
UPA
MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:

Municipalités de la MRC
Intervenants financiers (SADC)
Chambre de commerce
Carrefour d'Initiatives Populaires
La Manne Rouge, je récolte!
Tourisme Rivière-du-Loup
AGROFOR
Pavillon-de-l'Avenir
Initiatives régionales (Saveurs du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ, TCBBSL, COSMOSS, FUPA-BSL, TIR-SHV, TCBBSL)

ACTIONS

- 10.1 Mise en place d'une équipe de travail
- 10.2 Sonder les producteurs sur leurs besoins et volontés
- 10.3 Liens avec l'inventaire de la TCBBSL et l'enquête de la FUPA BSL
- 10.4 Réalisation d'une activité de maillage avec les intervenants du secteur bioalimentaire
- 10.5 Faire des liens avec les initiatives régionales: Saveurs du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ,TCBBSL, COSMOSS, FUPA-BSL, CDBQ
- 10.6 Répertoire des entreprises de transformation et infrastructures: les compléter et les faire connaître (promouvoir)
- 10.7 Concevoir le plan d'action
- 10.8 Mettre en œuvre les actions du plan

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles, Financière Agricole du Québec, CLD, SADC, MRC de Rivière-du-Loup

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans), réaliser le plan d'action

Moyen terme (2-5 ans), mettre en œuvre le plan d'action

INDICATEURS

Réalisation du plan d'action pour la transformation locale et régionale d'ici 2 ans

Au moins 5 actions du plan d'action mises en œuvre d'ici 5 ans



CONTEXTE

Le potentiel acéricole de la MRC est peu connu. Plusieurs secteurs du territoire, principalement en terres publiques, ont un bon potentiel acéricole, mais ils sont dédiés à l'aménagement forestier. Ces potentiels acéricoles sont aussi difficiles d'accès. Il serait intéressant de concilier les besoins forestiers et les potentiels acéricoles pour qu'à la suite des coupes acérico-forestières, le potentiel acéricole soit préservé et accessible.

PROJET

Mettre en place un projet d'aménagement forestier mixte en terres publiques pour préserver et rendre disponible les superficies ayant un bon potentiel acéricole.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'entailles en production sur le territoire de la MRC
- Préserver et rendre accessible le potentiel acéricole des terres publiques

INTERVENANTS**Porteurs:**

MFFP
MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:

MFFP
Club d'encadrement technique acéricole
AGROFOR
Syndicat des producteurs forestiers
MRC de Rivière-du-Loup
Groupements forestiers
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent
Projet pilote MFFP
Table GIRT
Biopterre
Créneau acéricole
MAPAQ

ACTIONS

- 11.1 Mettre en place une Table de concertation des acteurs au sein de la MRC
- 11.2 Faire connaître le potentiel mixte du territoire boisé pour un meilleur partage entre forestiers et acériculteurs (déjà connu en terres publiques)
- 11.3 Faire part des préoccupations locales auprès de la Table GIRT du Bas-Saint-Laurent
- 11.4 Mettre à jour l'inventaire des TPI et planifier un inventaire en terres privées
- 11.5 Faire un plan de préservation des potentiels futurs liés aux quotas acéricoles
- 11.6 Préserver les superficies forestières ayant un bon potentiel acéricole aux producteurs et à la relève
- 11.7 Optimiser la transformation en région

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans): mise en place de la Table de concertation locale

Long terme (5-10 ans): rendre le potentiel acéricole disponible aux producteurs

INDICATEURS

Faire l'inventaire du potentiel acéricole sur le territoire de la MRC sur une échéance de 5 ans

Augmentation de 10 % (suite à l'étude) du nombre d'entailles exploitées en terres publiques d'ici 10 ans

CONTEXTE

La relève agricole et la détresse psychologique des producteurs agricoles sont des enjeux majeurs pour le monde agricole. La MRC de Rivière-du-Loup participe actuellement à deux initiatives régionales qui relient ces enjeux. Il s'agit des initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang. L'initiative L'ARTERRE a permis de faire l'embauche d'un agent de maillage qui aide les relèves non apparentées à trouver une entreprise agricole qui n'a pas de relève établie. De son côté, l'initiative travailleurs de rang a permis l'embauche d'une ressource qui offre des services de travailleurs de rang à l'instar des travailleurs de rue, mais pour une clientèle agricole et rurale. Ces deux initiatives existent grâce à un financement temporaire régional.

PROJET

Maintenir les initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang suite à leur financement actuel.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'entreprises avec une relève
- Augmenter le nombre d'entreprises
- Réduire la détresse des producteurs agricoles de la MRC

INTERVENANTS**Porteurs:**

Travailleur de rang: ACFA, UPA

L'ARTERRE: MRC de Rivière-du-Loup et les 7 autres MRC

Intervenants ciblés:

Travailleur de rang: MAPAQ, UPA, CISSS, MRC, Centre de prévention suicide

L'ARTERRE: MAPAQ, CRÉA, UPA, AGROFOR

ACTIONS

- 12.1 Faire l'évaluation des retombées des deux initiatives un an avant la fin du financement
- 12.2 Mettre en place une coalition régionale pour le maintien de ces deux initiatives
- 12.3 Trouver du financement récurrent

FINANCEMENT

ACFA, UPA,
MRC de Rivière-du-Loup,
FRR Volet 1, programmes
gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans)

INDICATEUR

Maintien des deux initiatives au-delà du financement actuel





ANNEXES

ANNEXE A *Portrait agroalimentaire
de la MRC de Rivière-du-Loup, MAPAQ, 2019.*

ANNEXE B 1) *Inventaire et classification en fonction du
potentiel de remise en production des TAD dans
la région du Bas-Saint-Laurent - Mise à jour 2019,
MAPAQ, 2020.*

2) *Données et constats pour la
MRC de Rivière-du-Loup (Annexe 1)*

ANNEXE A

Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup

PORTRAIT AGROALIMENTAIRE

DE LA **MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**



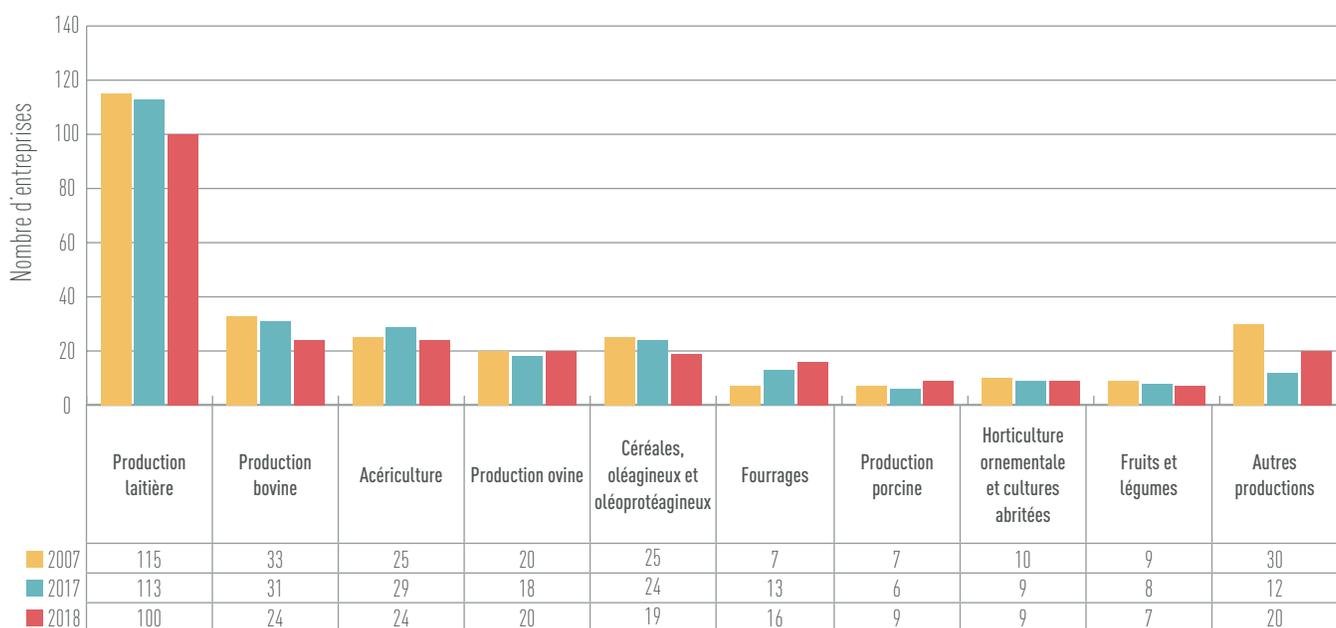
L'AGROALIMENTAIRE

DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La MRC de Rivière-du-Loup a subi une diminution du nombre d'entreprises agricoles sur son territoire de l'ordre de 6 % par rapport à 2010, ce qui est inférieur à ce qui a été observé régionalement. En 2017, on dénombrait 248 entreprises. Parmi elles, 62 % œuvrent en production animale, dont 100 en production laitière (40 %).

La majorité des secteurs présentent une diminution du nombre d'entreprises de 2010 à 2017, à l'exception de celles dont l'activité principale est la production ovine, fourragère ou porcine. Cette dernière a enregistré la plus forte progression avec une croissance de 50 %. À l'inverse, la production bovine a régressé de 23 %, soit la plus forte décroissance de cette MRC.

FIGURE 1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE



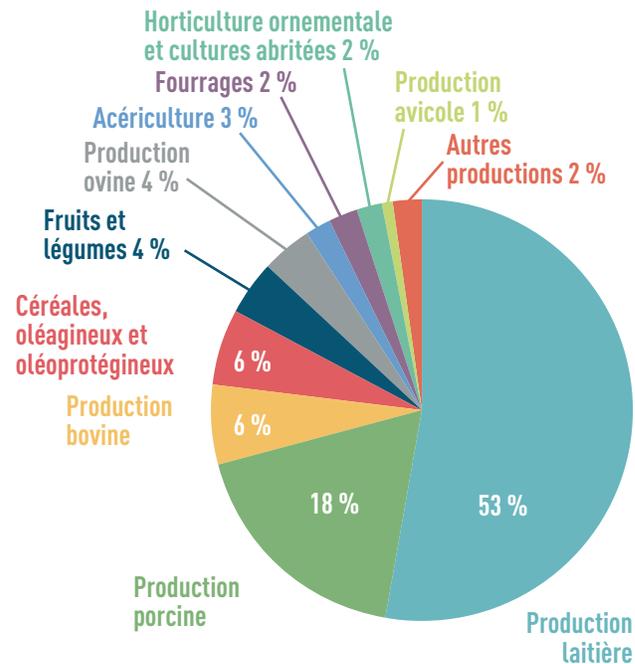
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2007, 2010 et 2017.

D'un point de vue économique, les revenus générés par ces entreprises ont été supérieurs de 36 % par rapport à 2010, c'est-à-dire 79,2 M\$ en 2017. Cette progression surpasse celle observée régionalement pour la même période (24 %). Les productions laitière et porcine représentent 72 % des revenus agricoles de la MRC. Les autres secteurs contribuent pour 1 à 6 % des revenus totaux. Plusieurs productions ont vu leurs revenus augmenter depuis 2010, mais c'est le secteur porcin qui voit ses gains croître le plus. En 2017, les productions laitière et ovine ont progressé davantage sur le plan des revenus que la moyenne régionale. À l'inverse, l'horticulture ornementale, les cultures abritées et la production bovine ont tous connu une diminution de leurs revenus comparativement aux résultats de 2010.

Le territoire de 12 des 13 municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup accueille des activités agricoles. C'est à L'Isle-Verte et à Saint-Arsène que l'on trouve le plus d'entreprises agricoles (17 %). Il s'agit également des municipalités comptant le plus d'entreprises à l'échelle de la région, ex æquo avec Saint-Pascal. En ce qui a trait aux revenus agricoles, L'Isle-Verte occupe le premier rang de la MRC du Bas-Saint-Laurent, avec une somme de 26 M\$, soit 33 % du total de la MRC. C'est également dans cette municipalité que le revenu moyen par entreprise est le plus élevé, alors que les entreprises

génèrent plus de 615 000 \$. Les productions agricoles dans cette municipalité sont très diversifiées : on y dénombre plus de dix types d'activités principales.

FIGURE 2 RÉPARTITION (%) DES REVENUS AGRICOLES BRUTS SELON LES ACTIVITÉS AGRICOLES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP EN 2017



Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017, mise à jour de juillet 2018

TABLEAU 1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET DES REVENUS AGRICOLES PAR MUNICIPALITÉS EN 2017

Municipalité	Nombre d'entreprises	Pourcentage (%)	Revenus (M\$)	Pourcentage (%)
L'Isle-Verte	42	17	26	33
Saint-Arsène	42	17	16	20
Saint-Cyprien	29	12	5	6
Rivière-du-Loup	26	10	4	5
Saint-Épiphane	25	10	9	12
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	23	9	6	8
Cacouna	18	7	6	8
Saint-Paul-de-la-Croix	16	6	2	3
Saint-Modeste	14	6	3	3
Saint-Antonin	9	4	1	1
Notre-Dame-du-Portage	4	2	1	1
Total - Rivière-du-Loup	248	100	79	100
Revenu moyen par ferme :			319 392 \$	

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017, mise à jour de juillet 2018

La MRC de Rivière-du-Loup présente le troisième plus haut revenu moyen par entreprise du Bas-Saint-Laurent. Cette moyenne a également connu une croissance importante par rapport à 2010, l'augmentation étant de 44 % en 2017. Malgré une agriculture diversifiée à l'échelle de la MRC, ces résultats sont fortement influencés par l'évolution des productions laitière et porcine.

FIGURE 3 ACTIVITÉS PRINCIPALES (2) PAR MUNICIPALITÉS POUR LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP, SELON LES REVENUS GÉNÉRÉS



LES RESSOURCES

CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA MRC

La population totale de la MRC compte 35 300 personnes (MAMOT, 2018), et près de 60 % d'entre elles résident à Rivière-du-Loup. La superficie totale de la MRC est de 128 200 hectares (MAMOT, 2018), dont 61 % (78 762 hectares) sont en zone agricole, selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Un peu plus de la moitié de la superficie zonée agricole est exploitée, ce qui représente 32 % de la superficie totale de la MRC, soit 40 826 hectares. Des superficies exploitées, 76 % le sont sous le régime de la propriété. Les superficies cultivées dans cette MRC représentent 12 % de celles du Bas-Saint-Laurent. Le paysage de la MRC de Rivière-du-Loup est très varié, avec des rivières, des plaines et une topographie plus accidentée. On y trouve également un large éventail de sols passant du sable au loam, ce qui permet une grande variété de productions agricoles.

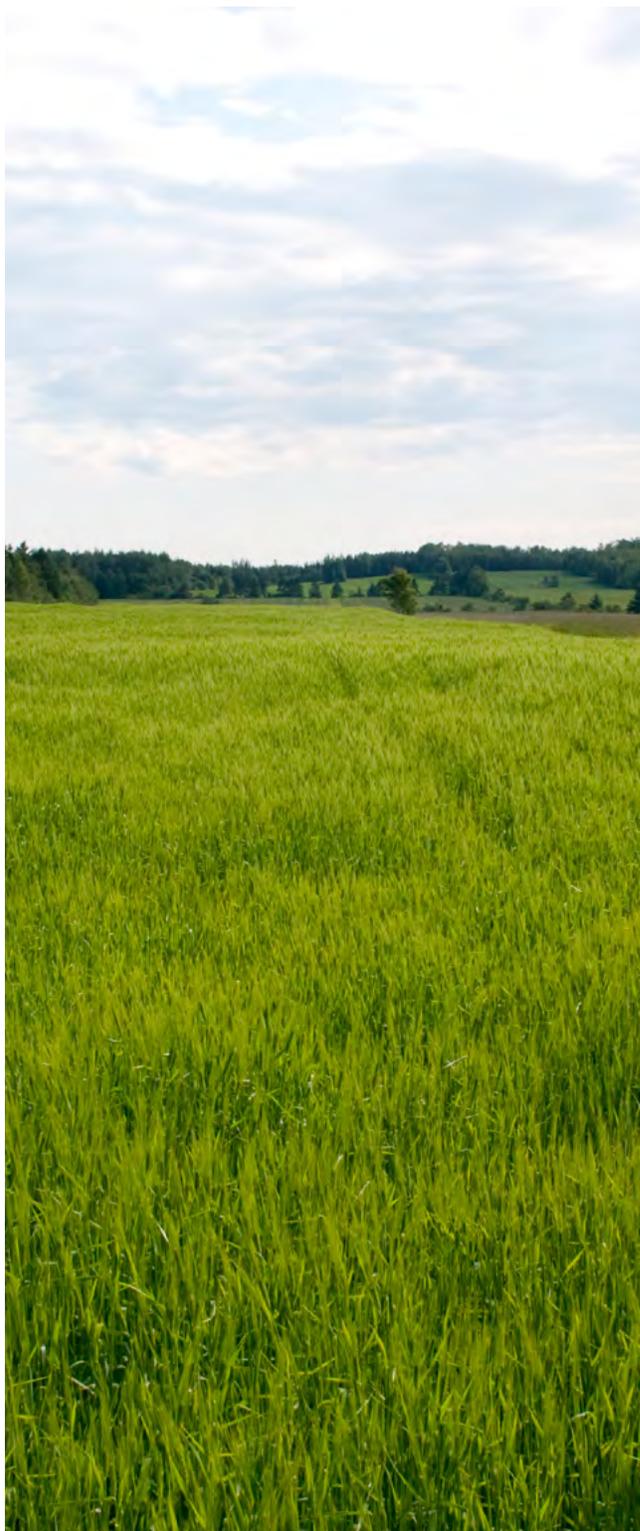
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Les membres principaux dans les entreprises de la MRC sont âgés en moyenne de 52 ans, ce qui correspond à la moyenne régionale. Lorsqu'on prend en considération l'ensemble des membres propriétaires présents dans les entreprises, la moyenne est de 51 ans.

Sur l'ensemble de la MRC, on dénombre 20 entreprises dans lesquelles une femme agit en tant que répondante principale, soit 8 %. Ce résultat est inférieur à la proportion régionale, qui est de 13 %.

MAIN-D'ŒUVRE

Environ une entreprise sur trois dans cette MRC a recours à de la main-d'œuvre externe, soit 85 exploitations agricoles, ce qui représente plus de deux fois le nombre évalué en 2010. La majorité de cette main-d'œuvre provient du Québec. Plus du tiers des entreprises agricoles bas-laurentiennes ayant recours à des ressources humaines provenant de l'extérieur du Québec sont dans la MRC de Rivière-du-Loup (6).



RELÈVE IDENTIFIÉE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Dans la MRC, on dénombre 87 agricultrices ou agriculteurs âgés de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole. Cette relève établie est présente dans plus d'une entreprise sur quatre sur le territoire (70), toutes productions confondues. L'âge moyen des membres de la relève est de 33 ans.

De 2013 à 2017, ce sont 35 personnes faisant partie de la relève qui ont acquis des parts dans une entreprise agricole. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, les membres de la relève qui se sont établis dans des entreprises agricoles au cours des cinq dernières années ont opté majoritairement pour la production laitière. Au cours des 5 prochaines années, 49 entreprises prévoient procéder à la vente de leur propriété. De ce nombre, 13 n'ont pas de relève identifiée (elles n'ont aucune relève ou ne sont pas en mesure de répondre).

TABLEAU 2 PROPORTION DES ENTREPRISES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP COMPTANT AU MOINS UN MEMBRE DE LA RELÈVE ÉTABLIE SELON LE SECTEUR DE PRODUCTION

Secteur	Proportion des entreprises avec relève (%)	Âge moyen de l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs (ans)	Entreprises sans relève identifiée qui prévoient vendre d'ici 5ans
Bovins laitiers	41	48	5*
Acériculture	21	56	
Bovins de boucherie	21	52	5*
Ovins	30	50	
Grandes cultures	17	55	

* Les données ont été combinées pour respecter les règles de confidentialité.

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017, mise à jour de juillet 2018.



LA PRODUCTION

PRODUCTIONS ANIMALES

TABLEAU 3 ÉVOLUTION DU CHEPTEL DES PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP DE 2004 À 2017

	2004	2007	2010	2017	Bas-Saint-Laurent (2017)	Contribution régionale 2017 (%)
PRODUCTION LAITIÈRE						
Vaches laitières (nombre de têtes)	6 077	5 435	5 164	6 023	39 027	15
Quota détenu (kg MG/jour)	4 191	4 111	4 528	6 716	43 454	15
Production totale (hl)	405 274	402 412	426 710	533 001	3 475 535	15
PRODUCTION BOVINE						
Vaches de boucherie (nombre de têtes)	1 572	1 821	2 127	1 378	14 530	9
Bouvillons semi-finis par an (nombre de têtes)	2 996	4 420	2 799	1 915	5 973	32
Bouvillons finis par an (nombre de têtes)	16	1 425	1 709	318	3 370	9
PRODUCTION PORCINE						
Porcs en engraissement (places-porcs)	16 945	17 087	17 250	14 207	78 363	18
Truies (nombre de têtes)	n. d.	n. d.	1 300	1 300	14 288	9
PRODUCTION OVINE						
Brebis (nombre de têtes)	6 549	6 201	6 099	6 162	39 779	15
Agneaux de lait (nombre de têtes)	3 916	3 961	3 640	1 506	10 315	15
Agneaux légers (nombre de têtes)	354	946	1 533	1 804	17 939	10
Agneaux lourds (nombre de têtes)	4 795	3 954	3 965	5 975	34 780	17

Sources : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004, 2007, 2010 et 2017*; Institut de la statistique du Québec, 2018; Fédération des producteurs laitiers du Québec, 2018; Les Producteurs de lait du Québec, 2019.

PRODUCTION LAITIÈRE

La MRC de Rivière-du-Loup compte le deuxième plus grand nombre d'entreprises laitières (100) du Bas-Saint-Laurent, malgré une diminution de 12 % depuis 2010. Plus d'une entreprise sur trois œuvre dans ce secteur dans la MRC. On y trouve dix exploitations certifiées biologiques. Les revenus générés par la production laitière sont de l'ordre de 42,3 M\$, une progression de 26 % par rapport à 2010, lui permettant ainsi d'occuper le premier rang parmi les différentes productions agricoles dans la MRC. Ces revenus représentent 15 % des revenus laitiers du Bas-Saint-Laurent en 2017. Le cheptel laitier a connu une croissance de l'ordre de 17 % depuis 2010, atteignant 6 023 vaches laitières. Il s'agit de la croissance la plus importante à l'échelle régionale. Cette variation a contribué à l'augmentation du nombre de vaches par entreprise, passant de 46 à 61. La production laitière a connu une augmentation de 25 %, pour en arriver à 533 001 hectolitres en 2017. Pour leur part, les quotas détenus ont également augmenté, atteignant 6 716 kilogrammes (kg) de matière grasse par jour, soit 15 % des quotas régionaux. Cela représente un quota moyen par entreprise de près de 67 kg de matière grasse par jour, ce qui correspond à la moyenne régionale.

PRODUCTION BOVINE

À l'image du reste du Bas-Saint-Laurent, la production bovine dans la MRC de Rivière-du-Loup est constituée principalement de l'élevage vache-veau. La semi-finition contribue de façon importante à la production régionale, alors que 32 % du cheptel est dans cette MRC, malgré une diminution importante de celui-ci de 2010 à 2017 (32 %).

Durant cette même période, le nombre d'entreprises dont la production bovine est l'activité principale est passée de 31 à 24, soit une diminution de 23 %. En 2017, 35 entreprises déclarent des revenus liés à ce type de production.

Les revenus générés par la production bovine sont de 4,7 M\$ en 2017, une légère diminution par rapport à 2010 (6 %), lui conférant le troisième rang en importance dans la MRC sur le plan des revenus agricoles. Les revenus de cette production dans la MRC contribuent à 11 % des revenus régionaux de ce type d'activité.

Le cheptel a également connu une diminution de 2010 à 2017, passant de 2 127 à 1 378 bêtes, soit une baisse de 35 %. Le nombre de bouvillons de finition a régressé de manière plus importante alors que 318 d'entre eux ont été élevés dans la MRC en 2017, une chute de 81 % par rapport à 2010.



PRODUCTION OVINE

De 2010 à 2017, le nombre d'entreprises ovines a connu une croissance de 11 %, passant de 18 à 20. Il s'agit de la seule MRC présentant une évolution positive de cette production au cours de cette période. Les revenus générés ont progressé de 38 % pour atteindre 2,9 M\$ en 2017 et devenir la cinquième production la plus importante à l'échelle de la MRC. Les revenus ovins représentent 15 % des revenus régionaux liés à cette production, faisant en sorte que la MRC de Rivière-du-Loup occupe le deuxième rang régional, derrière la MRC de La Mitis. Le cheptel ovin est relativement stable et compte 6 162 brebis, soit environ 310 têtes en moyenne par troupeau. Le cheptel de la MRC de Rivière-du-Loup correspond à 15 % du cheptel régional.

PRODUCTION PORCINE

En 2017, 9 entreprises tirent la majorité de leurs revenus de la production porcine, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2010. Pour ce qui est des revenus agricoles provenant de cette production, le secteur génère 14,6 M\$ et contribue à 22 % des revenus porcins régionaux.

Pendant cette période, le nombre de truies est demeuré stable avec 1 300 sujets. Les places-porcins à l'engraissement ont légèrement diminué alors que 14 207 ont été déclarées en 2017, une baisse de l'ordre de 18 % par rapport à 2010.



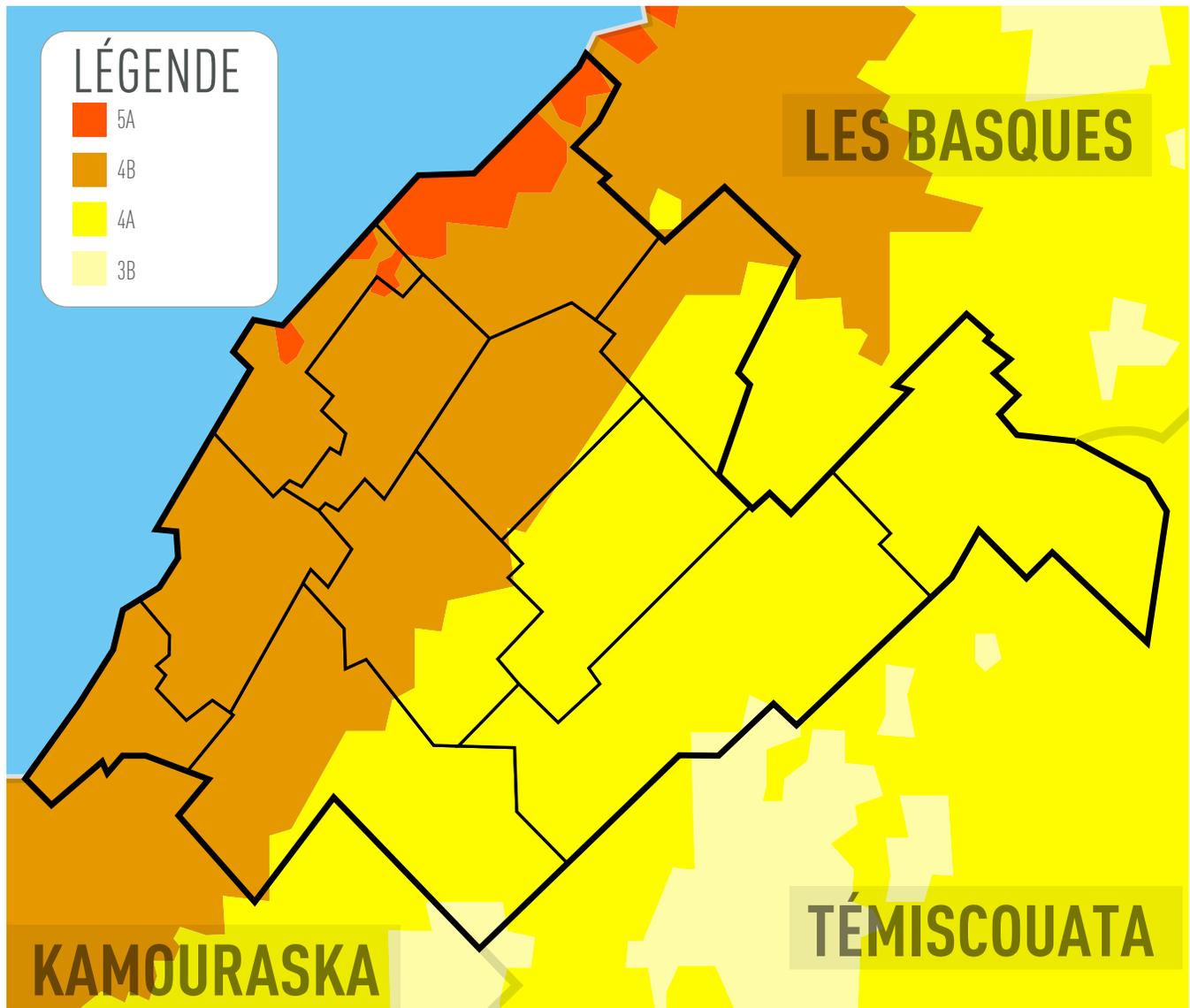
PRODUCTIONS VÉGÉTALES

TABLEAU 4 RÉPARTITION DES SUPERFICIES AGRICOLES EN CULTURE (HA) DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP EN 2017

Secteur	Nombre d'entreprises agricoles	Superficie (ha)
FOURRAGES	222	17 352
Foin sec ou ensilage		16 589
Mais-ensilage		540
Autres		224
PÂTURAGES	58	846
CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX	173	7 436
Orge		1 238
Avoine		3 482
Canola		419
Blé (alimentation humaine)		91
Céréales mélangées		739
Blé (alimentation animale)		677
Sarrasin		16
Soya		209
Mais-grain		277
Seigle		217
Autres		71
HORTICULTURE ORNEMENTALE ET CULTURES ABRITÉES	15	79
Arbres de Noël		29
Gazon		40
Autres		10
FRUITS	8	25
Bleuets nains		5
Fraises		16
Framboises		≤ 1
Pommes		1
Bleuets en corymbe		2
Autres		1
LÉGUMES	11	231
Pommes de terre (de table et de semences)		223
Légumes divers		8
AUTRES CULTURES	13	187
SUPERFICIE EN CULTURE		26 155

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017, mise à jour de juillet 2018

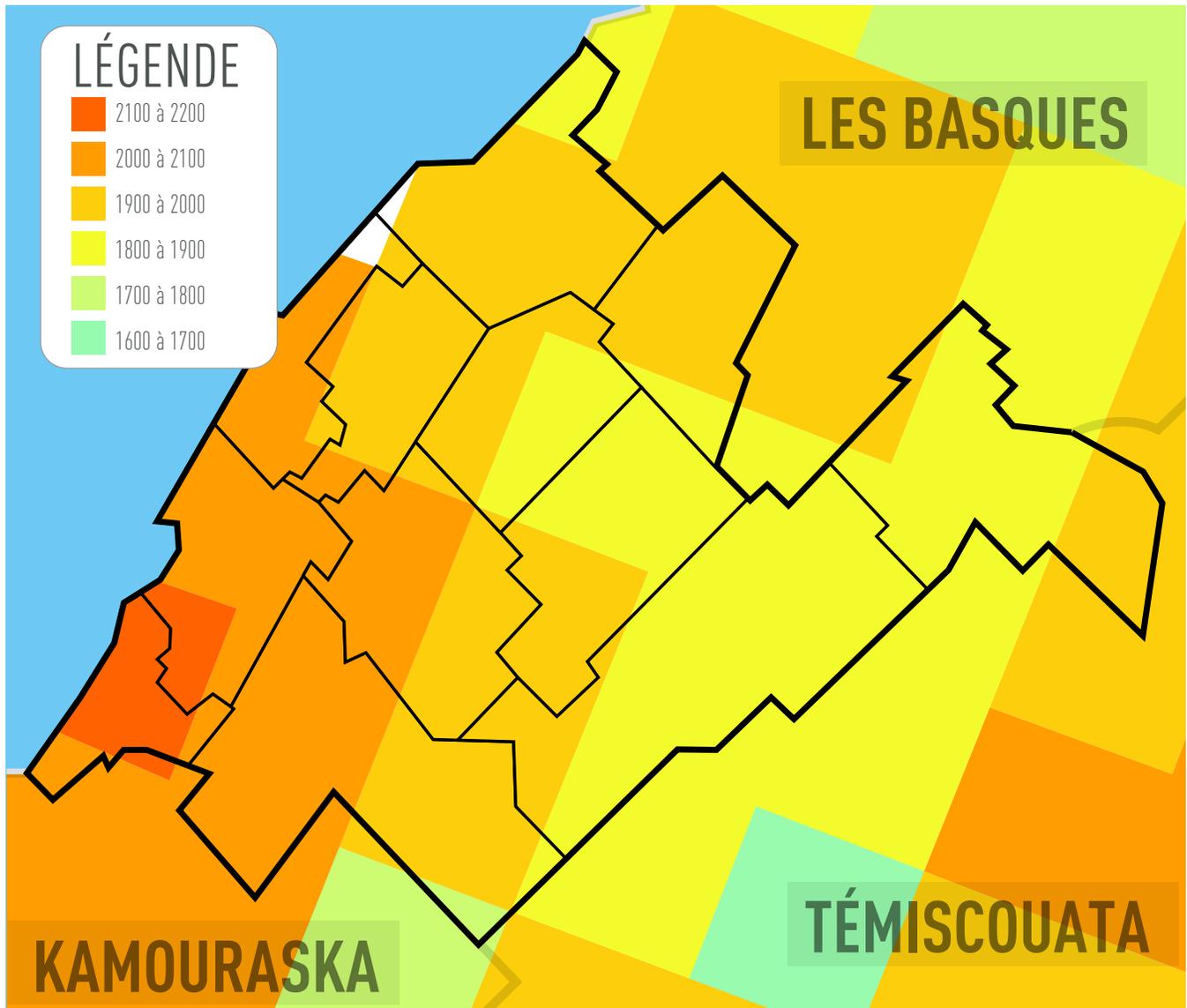
FIGURE 4 ZONES DE RUSTICITÉ¹ DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



¹ Les zones de rusticité des plantes au Canada permettent de décrire les zones les plus propices à la survie de différents types d'arbres, d'arbustes et de fleurs basées sur les conditions climatiques moyennes de chaque région. Une vaste gamme de facteurs climatiques sont considérés tels que les températures hivernales minimales, la durée de la période sans gel, les précipitations estivales, les températures maximales, l'enneigement, les pluies de janvier et les vitesses maximales des vents. Les effets de l'altitude sont également pris en compte dans le calcul des zones de rusticité.

À l'échelle du Canada, la carte représente neuf grandes zones de rusticité, réparties entre zéro (la plus rigoureuse) et huit (la moins rigoureuse), incluant une gradation à l'intérieur de chaque zone (p. ex. 4a ou 4 b, 5a ou 5b). En agriculture, on utilise les zones de rusticité pour la sélection des cultivars d'arbres et d'arbustes fruitiers (pommiers, pruniers, vignes, framboisiers, argousiers, etc.) permettant de valider le potentiel d'une culture en fonction des caractéristiques climatiques du territoire.

FIGURE 5 UNITÉS THERMIQUES MAÏS (UTM)² DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



² Utilisées pour prédire l'arrivée des stades phénologiques durant la saison de croissance, tel que la maturité, les unités thermiques maïs (UTM) permettent également de décrire le potentiel des régions pour la production de maïs, puis les exigences thermiques des différents hybrides et cultivars pour atteindre la maturité. Le cumul des UTM est souvent utilisé pour le choix des cultivars de soya, mais il n'a pas été conçu à cet effet.

À l'instar d'autres MRC de la région, la température moyenne s'abaisse lorsqu'on s'éloigne du littoral et que l'altitude s'élève, alors que le nombre de jours sans gel diminue et que les précipitations augmentent. Les étés chauds et courts offrent aux entreprises agricoles de la MRC une saison végétative de 160 à 170 jours, commençant à la mi-mai et se terminant à la mi-octobre. On y trouve également certains secteurs, près du littoral, bénéficiant d'avantages concurrentiels sur le plan des UTM et des zones de rusticité, ce qui permet la culture de certaines productions végétales plus exigeantes.

GRANDES CULTURES ET PRODUCTION FOURRAGÈRE

En 2017, les superficies en production de la MRC de Rivière-du-Loup représentent 15 % des productions végétales du Bas-Saint-Laurent. Elles se répartissent principalement entre les céréales, les oléagineux et les oléoprotéagineux (28 %), d'une part, et les fourrages (70 %), d'autre part. Dans cette MRC, 173 entreprises possèdent des superficies céréalières, tandis que 280 produisent des fourrages. Ces productions servent en grande partie à l'autoconsommation pour les exploitations en production animale.

La production de céréales, d'oléagineux et d'oléoprotéagineux est l'activité principale de 19 entreprises, une diminution de 21 % depuis 2010. Pour ce qui est de la production fourragère, elle est la source principale de revenus de 16 entreprises, soit 23 % de plus qu'en 2010.

De 2010 à 2017, les superficies en blé d'alimentation animale, en maïs-grain, en soya et en maïs-ensilage ont augmenté respectivement de 274 %, de 98 %, de 42 % et de 25 % par rapport à 2010. À l'inverse, une diminution plus importante des superficies en sarrasin (61 %), en blé d'alimentation humaine (51 %), en avoine (27 %) et en pâturage (23 %) est observable.

La production de céréales permet de générer 4,4 M\$, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2010. Pour leur part, les revenus provenant de la production fourragère sont demeurés relativement stables alors qu'ils sont de 1,6 M\$ en 2017. Les productions céréalières et de fourrage correspondent respectivement à 6 % et à 2 % des revenus agricoles de la MRC.

HORTICULTURE

Les superficies consacrées aux cultures fruitières et légumières dans la MRC de Rivière-du-Loup représentent 21 % et 12 % de celles que l'on trouve dans le Bas-Saint-Laurent. Tandis que 7 entreprises font de ces productions leur activité principale, les deux secteurs combinés génèrent 3,1 M\$, ce qui constitue une augmentation par rapport à 2010 (7 %). La pomme de terre domine le secteur maraîcher alors qu'elle est cultivée sur 223 des 231 ha déclarés. C'est dans cette MRC qu'on trouve 41 % des superficies de pommes de terre de semence, bénéficiant d'un haut statut sanitaire par la présence de zones de culture protégées. Les légumes diversifiés occupent les hectares excédentaires (8). Malgré la présence d'un important bassin de population à Rivière-du-Loup, on trouve peu d'entreprises qui pratiquent une horticulture maraîchère diversifiée dans cette MRC.

Les superficies déclarées en production fruitière ont connu une baisse notable de 2010 à 2017, passant de 94 à 25 ha. La diminution est observable dans plusieurs types de production, mais elle est particulièrement marquée pour les bleuets nains et les fraises.

Alors que 15 entreprises déclaraient posséder des superficies en horticulture ornementale et en cultures abritées en 2017, il s'agit de l'activité principale de 9 d'entre elles. Ce secteur génère 1,2 M\$, soit une diminution de 54 % par rapport à 2010. Ces productions sont exploitées sur 79 ha, ce qui représente 24 % des surfaces en production ornementale du Bas-Saint-Laurent. Les superficies attribuées à l'horticulture ornementale sont en baisse, malgré une augmentation des superficies consacrées au gazon et aux arbres de Noël.

PRODUCTION ACÉRICOLE

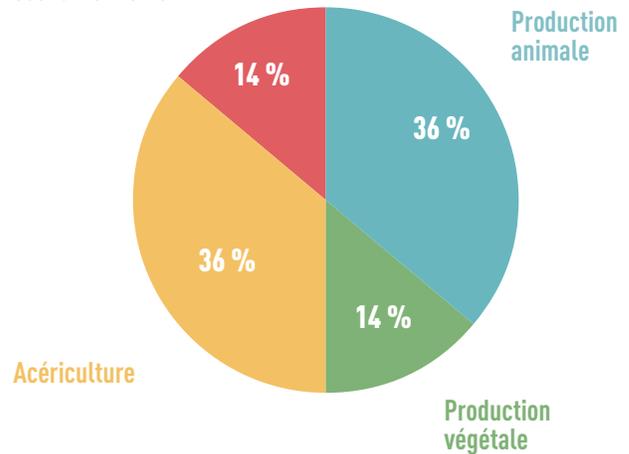
L'acériculture est l'activité principale pour 24 entreprises, qui génèrent 2 M\$, soit environ 3 % des revenus agricoles de la MRC. Il s'agit de la septième production en importance dans la MRC de Rivière-du-Loup en ce qui concerne les revenus. En 2017, 49 entreprises ont déclaré des superficies acéricoles en exploitation pour un total de 299 357 entailles, soit environ 4 % du total régional. Depuis 2010, le nombre d'entreprises qui déclarent exploiter une érablière a augmenté de 4 %, tandis que le nombre d'entailles exploitées a connu une croissance de 15 %. Cependant, le nombre d'entreprises dont l'acériculture est l'activité principale a diminué de 17 % depuis 2010. Plus de la moitié de ces entreprises sont certifiées biologiques.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

À l'instar des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, celle de Rivière-du-Loup a connu une tendance à la hausse du nombre d'entreprises certifiées biologiques sur son territoire dans les dernières années. Cette croissance a été de l'ordre de 112 % de 2010 à 2017, passant de 17 à 36 entreprises dans ce créneau. À l'heure actuelle, la MRC de Rivière-du-Loup compte près de 14 % des entreprises certifiées biologiques de la région.

FIGURE 6 DISTRIBUTION (%) DES ENTREPRISES CERTIFIÉES BIOLOGIQUES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR SECTEUR

Transformation ou
Reconditionnement



Source : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, Portail Bio Québec, 2017.

La MRC compte le plus grand nombre d'entreprises en production animale biologique comparativement aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Elle se distingue surtout en production laitière biologique et en grandes cultures biologiques. Elle a aussi comme particularité d'avoir deux entreprises de bovins de boucherie et deux entreprises productrices de légumineuses certifiées biologiques. C'est également la MRC qui compte le plus d'entreprises certifiées biologiques dans la catégorie de la transformation et du reconditionnement.



LA TRANSFORMATION

PRODUCTEURS-TRANSFORMATEURS

Le nombre d'entreprises de producteurs-transformateurs a augmenté dans la MRC de 2010 à 2017, passant de 11 à 15. Le secteur acéricole est le plus représenté avec neuf entreprises, suivi de celui des fruits et des légumes qui en compte quatre³. Comparativement à la moyenne régionale, la MRC de Rivière-du-Loup est celle où le pourcentage des revenus provenant de la transformation par les entreprises d'agrotransformation est le plus faible, avec environ 12 %. Les revenus générés par ces activités de transformation sur les entreprises agricoles s'élèvent à environ 208 000 \$. Par conséquent, la contribution régionale de la MRC quant aux revenus découlant de la transformation est peu élevée (4 %).

TRANSFORMATEURS

La MRC compte sur son territoire une entreprise de grande taille dans le secteur de la transformation de la viande de porc. Cette entreprise embauche plus de 500 employés, ce qui contribue à la vitalité économique du milieu. Également, près d'une entreprise de transformation des viandes sur cinq du Bas-Saint-Laurent se trouve dans cette MRC, soit dix entreprises. On trouve aussi sur le territoire cinq boulangeries ou pâtisseries et quatre entreprises transformant des poissons et des fruits de mer.

³ Une même entreprise peut être comptabilisée dans plus d'un secteur d'activité.



LA COMMERCIALISATION ET L'AGROTOURISME

MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ

Les activités de mise en marché de proximité sont bien présentes dans la MRC de Rivière-du-Loup alors qu'on trouve un marché public, des kiosques à la ferme, de l'autocueillette et de l'agriculture soutenue par la communauté.

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été prises afin de redynamiser le marché public de la MRC. Les efforts déployés sont tangibles : ils commencent à porter leurs fruits et permettront d'attirer la clientèle tout en améliorant l'expérience de celle-ci.

Pour les entreprises visant une clientèle de proximité, les kiosques à la ferme sont le mode de mise en marché privilégié alors qu'ils sont présents dans 21 entreprises. L'utilisation des kiosques est de plus en plus populaire, surtout lorsqu'elle est combinée à différents modes de vente comme les marchés publics ou les événements spéciaux.

La demande grandissante pour les produits frais a conduit certaines entreprises à accroître leur présence sur le territoire, tandis que d'autres optent pour des paniers selon la formule de l'agriculture soutenue par la communauté afin de répondre aux besoins de la clientèle.

On observe également chez les entreprises d'agrotransformation de la MRC une augmentation des ventes directes dans les commerces de détail ou les restaurants pour assurer leur mise en marché. La vente directe à la ferme et la vente sur un site transactionnel sont les autres stratégies les plus fréquemment utilisées.

TABLEAU 5 NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANT PROCÉDER À UNE MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ PAR DES VENTES DIRECTES EN 2017

	Nombre d'entreprises	Contribution régionale (%)
Autocueillette	4	11
Marché public	9	12
Kiosque à la ferme	21	12

Source : MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017, mise à jour de juillet 2018

AGROTOURISME

Au fil des années, le nombre d'entreprises proposant des activités agrotouristiques s'est maintenu à six. Plusieurs entreprises offrant des activités d'autocueillette ou un kiosque à la ferme peuvent s'intéresser au potentiel de diversification économique qu'offre l'agrotourisme. La participation du secteur agricole à cette diversification permettra de répondre au désir des touristes et des excursionnistes de découvrir le terroir et de rencontrer les productrices ou producteurs et les artisanes ou artisans qui s'emploient à le mettre en valeur.



LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

L'agriculture occupe une place de choix dans les différentes municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce secteur d'activité très diversifié favorise la vitalité économique et une occupation dynamique du territoire louterivois.

Le secteur bénéficie d'un accompagnement marqué des actrices ou des acteurs socioéconomiques. La présence des intervenantes ou intervenants étant bénéfique pour la promotion des projets, plusieurs initiatives sont nées dans cette MRC, par exemple La Manne Rouge, un verger communautaire, le groupe d'achat de viande, qui favorise l'achat local, ainsi que la laiterie ORÀ, un produit régional distinctif qui sort des sentiers battus.

La MRC de Rivière-du-Loup est la seule de la région à ne pas encore s'être dotée d'une planification au sujet de la croissance de sa zone agricole, dossier qui devrait être réalisé au cours des prochaines années. Cet outil permettra d'établir les assises de l'essor agricole dans la MRC, de concert avec les actrices ou acteurs du secteur bioalimentaire et les personnes détenant des postes décisionnels.

Des possibilités existent également au chapitre des activités agrotouristiques. Une ville comme Rivière-du-Loup propose un bassin de population intéressant pour rejoindre une plus grande clientèle. Des activités d'agrotourisme hivernal pourraient être mises sur pied afin d'attirer motoneigistes et adeptes de la randonnée. Par exemple, des gîtes à la ferme, des tables champêtres, diverses expériences à la ferme, etc., pourraient permettre de multiplier les sources de revenus des entreprises agricoles en plus d'accroître l'offre touristique de la MRC. En outre, alors qu'on trouve de moins en moins d'établissements sur le territoire, une bonification de l'offre de repas dans ce contexte pourrait participer à la relance économique.

L'attractivité d'une ville comme Rivière-du-Loup permet d'entrevoir certaines possibilités en raison des services et des installations qu'on ne trouve pas ailleurs. Par exemple, grâce au traversier Rivière-du-Loup-Saint-Siméon, on accède au marché de la Côte-Nord, où l'on peut négocier des produits alimentaires de base ou transformés. Dans certains cas, cela pourrait même ouvrir un marché pour le commerce d'aliments pour le bétail et les chevaux, tels que du foin, une ressource moins abondante sur la Côte-Nord qu'au Bas-Saint-Laurent.

Le noyau existant d'entreprises de production biologique représente également un atout. Il peut contribuer à l'expansion du secteur et faciliter le démarrage ou la conversion d'entreprises dans ce domaine. Les produits laitiers biologiques annoncent sans aucun doute des perspectives de croissance et la présence de plusieurs entreprises de production de ce secteur facilite le partage de machinerie et d'équipement adaptés à l'agriculture biologique.

Alors qu'assurer la pérennité des entreprises agricoles sera un défi de taille, la mise en place du service de maillage l'ARTERRE pourra faciliter le transfert non apparenté de ces entreprises et ainsi favoriser le maintien des activités agricoles sur le territoire de la MRC.

Pour relever les défis en agriculture au cours des années à venir, la MRC de Rivière-du-Loup pourra compter sur des personnes passionnées afin d'assurer l'essor du secteur. Des efforts en vue de trouver de nouveaux moyens d'établir la relève agricole et de démarrer des projets devront être déployés afin d'appuyer les parties intéressées dans leur démarche et de soutenir le dynamisme agricole et son apport à l'économie locale.

Réalisation

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Coordination

Hugues Fiola

Recherche et rédaction

Équipe de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Révision linguistique

Direction des communications

Conception graphique

Direction des communications

Photographies

Marc Lajoie et Éric Labonté

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-85391-6 (PDF)

ANNEXE B

1)

Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des TAD dans la région du Bas-Saint-Laurent

Mise à jour 2019, MAPAQ, 2020

Auteur :	Maxime Levesque, urb. Conseiller en aménagement et développement régional MAPAQ, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Prise de données :	Joanie Bernier Olivier Côté-Thibault Étudiants mandatés pour réaliser la caractérisation des TAD
Collaborateurs :	MRC du Kamouraska MRC de Rivière-du-Loup MRC de Témiscouata MRC des Basques MRC de Rimouski-Neigette MRC de La Mitis MRC de La Matanie MRC de La Matapédia Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

Crédits photos des terres agricoles dévalorisées : Joanie Bernier et Olivier Côté-Thibault.

Méthodologie d'analyse et de collecte d'informations développée en partenariat avec les collaborateurs cités précédemment.

Liste des acronymes et termes

Agence :	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
FADQ :	Financière agricole du Québec
MAPAQ :	Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
SAD :	Schéma d’aménagement et de développement
SADF :	Stratégie d’aménagement durable des forêts
TAD :	Terres agricoles dévalorisées
TCABSL :	Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent
UPA :	Union des producteurs agricoles
UQAR :	Université du Québec à Rimouski

Table des matières

Contenu

1.	Mise en contexte	5
1.1.	Comité régional de travail	5
2.	Pourquoi faire une mise à jour?	6
3.	L'évolution des superficies en culture et l'intérêt pour les TAD	7
3.1.	Intérêt pour les TAD	8
4.	Méthodologie	10
4.1.	Travaux préparatoires	10
4.2.	Validation de l'inventaire et caractérisation des TAD	10
4.3.	Grille d'analyse et méthode d'évaluation	11
4.4.	Catégorie de friche	11
4.5.	Numérisation et saisie des données.....	17
4.6.	Fiabilité de l'inventaire et limites de l'étude.....	17
5.	Résultats et analyse.....	19
5.1.	Portrait global de l'ensemble des superficies caractérisées à la mise à jour de 2019 ..	19
5.1.1.	Superficies caractérisées à la mise à jour 2019	19
5.1.2.	Superficies de TAD caractérisées à la mise à jour 2019 par MRC	21
5.1.3.	Superficies moyennes des TAD caractérisées à la mise à jour 2019	22
5.1.4.	Couvert végétal des TAD caractérisées à la mise à jour 2019	23
5.2.	Évolution des TAD caractérisées en 2014	25
5.2.1.	TAD du premier inventaire qui ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019	25
5.2.2.	Remise en culture et reboisement des TAD de l'inventaire de 2014.....	26
6.	Classification des TAD selon leur potentiel de remise en production.....	29
6.1.	Description de la méthode d'attribution du pointage pour chaque critère	29
6.1.1.	Couverture végétale (0 à 2 points)	29
6.1.2.	Topographie (0 à 4 points)	30
6.1.3.	Potentiel ARDA (0 à 7 points)	30
6.1.4.	Pierrosité (0 à 3 points)	33

6.1.5.	Superficie (0 à 4 points).....	33
6.1.6.	Usage contigu du sol (0 à 2 points)	33
6.1.7.	Critère de potentiel majeur et mineur	35
6.2.	Classification des TAD.....	36
7.	Impacts positifs de l'étude	38
8.	Pistes de solutions vers une remise en production des TAD	39
9.	Conclusion	40
Annexe 1 : Données et constats par MRC		i
Annexe 2 : Grille d'analyse des TAD		xxvi

1. Mise en contexte

Lors de la décennie 2010, la région du Bas-Saint-Laurent, à l'instar des autres régions périphériques du Québec, est confrontée à un accroissement de la déprise agricole. À cette époque, la disparition d'entreprises et l'abandon des superficies cultivées créaient une vague d'inquiétude chez les acteurs municipaux et de l'industrie agroalimentaire. Pour évaluer l'ampleur du problème, ces acteurs régionaux ont exprimé la nécessité d'avoir davantage d'informations sur les friches ainsi que sur les pertes de superficies agricoles cultivées.

C'est dans cette optique que la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent annonce en 2012, par l'entremise du Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018, un axe d'intervention qui concerne la remise en culture des terres agricoles dévalorisées (TAD) dans la région. La première étape se devait d'être la réalisation d'un inventaire de ces terres ainsi qu'une classification de leur potentiel de remise en production. Cette étape s'est réalisée de 2012 à 2014 dans les huit MRC de la région. Différents outils ont été développés dans le cadre de cet inventaire :

- Un rapport régional et un rapport par MRC présentant les principaux constats;
- Une trousse à outils pour la remise en production des terres agricoles dévalorisées au Bas-Saint-Laurent¹.

Dans le but d'assurer une pérennité de l'outil et pour apprécier l'évolution de la situation des TAD dans la région, une mise à jour de l'inventaire a été réalisée en 2019. Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats et les différents constats régionaux que l'on peut soulever dans l'exercice de la mise à jour de l'inventaire et de la caractérisation. En annexe, sont présentés, des données ainsi que des constats pour chacune des MRC.

1.1. Comité régional de travail

Depuis le premier inventaire de 2014, un comité régional de travail est maintenu en place. Ce comité s'est réuni à quelques reprises pour réfléchir et structurer la démarche de mise à jour de l'inventaire. Le comité regroupe les partenaires suivants :

- La direction régionale du Bas-Saint-Laurent MAPAQ;
- Les huit MRC de la région;
- La Fédération régionale de l'UPA;
- L'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

¹ MAPAQ, 2016

2. Pourquoi faire une mise à jour?

Plusieurs raisons expliquent la nécessité de procéder à l'exercice de mise à jour de l'inventaire de 2014. Le comité de travail régional s'est questionné à ce sujet. De cette réflexion, voici les différents objectifs poursuivis par le projet de mise à jour de l'inventaire :

- Assurer la pérennité de l'outil et la fiabilité des données. La situation des TAD peut potentiellement avoir évolué depuis le premier inventaire. Des TAD ont été remises en cultures, d'autres reboisées. Le stade de végétation des TAD caractérisés en 2014 a pu également évoluer alors que de nouvelles superficies ont été abandonnées;
- Alimenter le volet *Banque de terre* de l'Arterre²;
- Permettre aux acteurs d'avoir une meilleure connaissance factuelle du territoire, car une terre abandonnée représente une perte pour l'économie régionale. Elle est improductive pour le propriétaire de même que pour les communautés locales;
- Mieux orienter le reboisement des terres agricoles dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées du ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs, administré par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Agence) dans la région;
- De s'arrimer avec les objectifs gouvernementaux de la Stratégie sur l'occupation et la vitalité des territoires³. La mise en valeur des TAD favorisera une occupation dynamique du territoire et ainsi freiner la déprise agricole;
- Assurer la continuité des initiatives de remise en culture des TAD dans les MRC de la région.

² Arterre, 2020

³ MAMH, 2020

3. L'évolution des superficies en culture et l'intérêt pour les TAD

Dans le rapport du premier inventaire de 2012-2014, des facteurs conjoncturels étaient soulevés en guise d'hypothèse pour expliquer le nombre grandissant de TAD dans la région. Entre autre chose, dans les secteurs aux prises avec une déprise agricole plus prononcée, l'offre de terres cultivables disponibles était potentiellement plus grande que la demande. Considérant que le nombre d'entreprises a diminué dans plusieurs secteurs de la région, les terres autrefois cultivées se sont retrouvées tout simplement abandonnées.

Dans le portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2019 du MAPAQ⁴, nous exposons cette diminution du nombre d'entreprises dans l'ensemble des MRC de la région. Nous exposons également la diminution des superficies cultivées dans la région pour cette même période. Tiré du portrait agroalimentaire, le tableau 1 suivant illustre l'évolution des superficies cultivées au Bas-Saint-Laurent entre 2010 et 2017 :

Tableau 1 – Évolution des superficies cultivées au Bas-Saint-Laurent entre 2010 et 2017

Secteur	2010	2017	Variation
Céréales et protéagineux	50 586	49 507	-2,1%
Orge	23 020	15 559	-32,4%
Avoine	15 639	13 970	-10,7%
Céréales mélangées	3 660	3 209	-12,3%
Blé (alimentaire animale)	3 545	6 492	83,1%
Canola	2 306	2 798	21,3%
Blé (alimentation humaine)	1 039	2 428	133,7%
Soya	687	1 893	175,6%
Maïs grain	255	1 007	295,0%
Sarrasin	228	688	202,0%
Autres	207	713	244,6%
Lin	32	138	331,3%
Fourrages	129 013	124 428	-3,6%
Fruits	267	203	-24,0%
Légumes	1 045	1 118	7,0%
Autres cultures	716	511	-28,6%
Cultures abritées	7	8	11,4%
Horticulture ornementale	351	323	-8,0%
SUPERFICIE EN CULTURE	181 985	176 098	-3,2%

Source : MAPAQ, 2018.

Quelques constats que l'on peut tirer de ce tableau :

- On constate une diminution de 3 % des superficies en culture dans la région depuis 2010. Ces superficies sont susceptibles d'être de nouvelles TAD ou d'être utilisées pour des fins autres que l'agriculture (développement urbain, foresterie, conservation, etc.);

⁴ MAPAQ, 2020

- La majorité des superficies exploitées sont destinées à l'alimentation du bétail;
- On remarque une légère augmentation des superficies en production de légumes et en cultures abritées sur de petites surfaces;
- Pour un bon nombre d'entreprises, la production de céréales et de protéagineux sont complémentaires à leur production animale et permettent la rotation des cultures fourragères;
- Certaines productions ont connu une décroissance importante de leurs superficies, lesquelles ont été remplacées par d'autres cultures;
 - L'orge, les céréales mélangées et l'avoine ont subi des diminutions considérables comparativement aux superficies en blé d'alimentation humaine et animale et en canola qui ont augmenté;
 - Les superficies en maïs-grain sont passées de 255 ha à 1 007 ha déclarés ainsi que les superficies en soya, qui ont progressé de 687 ha à 1 893 ha;
 - Développement de cultures plus marginales depuis 2010, telles que le lin et le sarrasin, deux cultures fortement demandées dans les marchés de spécialités;
- Les cultures fourragères occupent environ 71 % des superficies en cultures de la région;
 - Les superficies fourragères cultivées ont diminué d'environ 4 %;
 - À l'inverse, la culture de maïs ensilage a connu une progression d'environ 50 % par rapport à 2010.

Dans le portrait agroalimentaire, nous mentionnons que de 2010 à 2017, la superficie moyenne par entreprise a légèrement augmenté passant de 160 à 176 ha. Cette consolidation des superficies cultivées par entreprise peut s'être en partie réalisée par la reprise des terres cultivées par des entreprises abandonnant leurs activités et par la remise en culture de TAD dans les secteurs agricoles plus dynamiques.

3.1. Intérêt pour les TAD

On dénote différentes initiatives de développement germent sur le territoire bas-laurentien dans le secteur des productions végétales. Beaucoup d'efforts sont consentis à la diversification des productions, à l'innovation, au développement des cultures émergentes et à l'adaptation des entreprises aux changements climatiques. La région possède des facteurs attractifs comme le prix des terres, leur disponibilité (TAD) dans plusieurs secteurs, la diversité des types de sols et l'effet du fleuve sur le climat.

Les TAD ne sont pas nécessairement propices à l'ensemble des types de culture énumérés dans le tableau ci-dessus. Elles représentent toutefois une excellente alternative pour l'accroissement des superficies en fourrage. Par exemple, elles pourraient pallier à des difficultés engendrées par les changements climatiques. Elles démontrent également un bon potentiel pour la production de différents types de cultures émergentes, comme le panic érigé ou encore l'asclépiade. La remise en culture des TAD pour ce type de cultures « autres » fait en sorte de limiter l'utilisation de terres déjà en culture et ainsi de créer une compétition entre les cultures.

La culture maraichère, comme illustré dans le tableau, gagne du terrain. Les consommateurs souhaitent avoir davantage de produits locaux dans leur assiette. Cette demande grandissante se fait sentir également sur le nombre d'entreprises qui se spécialise dans la production de légumes. Certaines TAD peuvent présenter des atouts intéressants pour le démarrage d'une entreprise ou la consolidation de superficies destinées à ce type de culture.

Bref, considérant que les TAD sont intimement liés à la demande des entreprises en termes de superficies à cultiver, les récentes tendances sont de bons augures pour de nouveaux projets de remise en culture.

4. Méthodologie

En mars 2019, le comité régional de travail a statué sur le processus de mise à jour de l'inventaire. Dans un souci de pérennité de l'inventaire et dans l'optique d'apprécier l'évolution des TAD entre les deux exercices, il a été convenu que la méthodologie utilisée pour l'exercice de 2014⁵ allait être également utilisée pour la mise à jour de 2019. Le comité a choisi de confier le travail de caractérisation des TAD à deux étudiants. Un étudiant allait couvrir la portion Est du territoire (MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques) alors que le deuxième étudiant allait couvrir la portion Ouest (MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matanie et de La Matapédia). Compte tenu de la méthodologie utilisée pour les deux exercices, plusieurs sections du rapport de l'inventaire de 2014 sont réutilisées pour le présent rapport.

4.1. Travaux préparatoires

Un des objectifs poursuivis par la mise à jour vise à apprécier l'évolution des TAD de l'inventaire de 2014. Ces TAD identifiées et caractérisées au premier inventaire ont servi de base de travail pour constituer le pré-inventaire. À l'instar du premier exercice, nous avons de nouveau eu la chance de compter sur la collaboration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées afin de bonifier l'inventaire de base. En effet, l'Agence a rendu disponible une base de données des superficies potentiellement en friche que les conseillers forestiers ont soulevées lors de différents travaux sur le terrain à l'été 2018. Les TAD de 2014 et les nouvelles superficies identifiées par l'Agence ont été intégrées à l'inventaire initial.

Au printemps 2019, cet inventaire initial a été repris par chaque MRC pour des fins de validation et de sélection des superficies à caractériser. Ce sont les MRC qui devaient créer ultimement l'inventaire final des superficies que les étudiants allaient caractériser. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les syndicats locaux de la fédération de l'UPA. Cet exercice a mené les MRC à ajouter des superficies supplémentaires à l'inventaire initial et ce, en fonction de leur connaissance factuelle du territoire.

4.2. Validation de l'inventaire et caractérisation des TAD

Au début de juin 2019, les étudiants se sont rendus sur leur territoire respectif afin de procéder à la validation et la caractérisation des superficies répertoriées dans l'inventaire final. Les MRC se sont engagées à supporter les étudiants dans cette démarche. Pour ce faire, elles ont mis à leur disposition des cartes en papier et les données de localisation des superficies à intégrer à leur GPS. Au besoin, les MRC devaient dépêcher une ressource pour accompagner les étudiants sur le terrain. À l'instar de la démarche de 2014, les étudiants devaient réaliser la validation et la caractérisation des superficies à partir d'un chemin public. En aucun cas, les étudiants n'étaient autorisés à se rendre sur un lot privé pour procéder à l'évaluation. Des superficies identifiées par les MRC n'ont pu être caractérisées faute d'accès et de la possibilité à les observer à partir des chemins publics.

⁵ TCBSL, 2016

Pour chaque superficie inventoriée, une grille d'analyse a été remplie par les étudiants. Cette grille contient une liste de caractéristiques dont l'évaluation a été réalisée par observation oculaire. Voici les caractéristiques recueillies pour chaque superficie :

- Type de superficie (friche, utilisé pour des fins agricoles, entretenu, reboisé);

Si la superficie est une friche :

- L'importance et la hauteur moyenne du recouvrement végétal;
- La présence et l'entretien des cours d'eau;
- La présence de digues de roches et d'affleurements rocheux;
- La topographie;
- L'accessibilité à partir d'un chemin public;
- Une photo de la superficie est également ajoutée au dossier.

4.3. Grille d'analyse et méthode d'évaluation

La grille d'analyse développée et utilisée pour l'inventaire de 2014 a été réutilisée pour la mise à jour de 2019. Cet outil a permis de standardiser l'inventaire et de s'assurer que toutes les informations pertinentes et observables soient notées suite à la visite des TAD. La collecte d'informations standardisée selon la grille d'analyse a facilité la classification des TAD particulièrement en ce qui concerne le stade d'évolution. Ladite grille peut être consultée à l'Annexe 1. Cet outil en version électronique a également été utilisé par l'étudiant qui a couvert la portion ouest du territoire.

4.4. Catégorie de friche

Pour les superficies qui ne sont pas utilisées pour des fins agricoles, sylvicoles ou autres (développement urbain, route, résidence, etc.), une discrimination du stade d'avancement de la TAD a été réalisée selon les critères déterminés pour les quatre classes décrites ci-après dans le tableau 2. Le stade herbacé bas est le plus près de la vocation agricole alors que le stade arbustif haut est le plus éloigné.

Au fur et à mesure que le stade d'avancement de la friche évolue, les coûts des étapes nécessaires pour la remise en production agricole augmentent considérablement. Ainsi, une TAD classée arbustif haut sera exceptionnellement remise en culture tandis qu'une TAD de stade herbacé bas présente généralement les caractéristiques requises pour une remise en culture rapide.

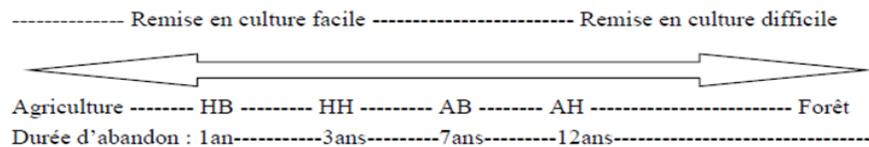
Tableau 2 – Stades d'évolution des terres agricoles dévalorisées

Nom du stade	Description
Herbacé bas (HB)	<ul style="list-style-type: none"> • Prairie herbeuse, plus du 2/3 de la superficie en plantes herbacées, dont des plantes agricoles (graminées, trèfles, etc.) et autres (épervières, marguerites, oseilles, etc.). • 1 à 3 ans d'abandon.
Herbacé haut (HH)	<ul style="list-style-type: none"> • Moins du 1/3 de la superficie en plantes graminées, les verges d'or sont souvent dominantes. • Possibilité de retrouver quelques petits arbustes n'occupant pas de surface importante (saule, cornouiller, spirée, etc.). • 3 à 7 ans d'abandon.
Arbustif bas (AB)	<ul style="list-style-type: none"> • Arbustes présents sur une superficie plus ou moins importante, pas plus de 0,5 à 2 mètres de hauteur (saule, cornouiller, spirée, etc.). • Possibilité de retrouver quelques petits arbres n'occupant pas de surface importante (sapin, bouleau, peuplier, etc.). • 7 à 12 ans d'abandon.
Arbustif haut (AH)	<ul style="list-style-type: none"> • Arbres en abondance, au détriment des autres végétaux (herbacés et arbustes). • Les plus hauts arbres mesurent environ 10 mètres. • 12 ans et plus d'abandons.

Source : Biopterre, 2010.

La Figure 1 permet de visualiser l'état évolutif instable qui caractérise la friche agricole. Théoriquement, l'évolution n'est jamais irréversible, mais les considérations économiques contraignent bien souvent le retour à l'état d'agriculture lorsque l'on s'approche de l'extrémité droite du continuum.

Figure 1 – Continuum des terres agricoles abandonnées



Source : TCBSL, 2015.

Les quatre photos suivantes sont des exemples de chaque stade évolutif des friches agricoles. Ces images ont servi de référence lors de l'inventaire terrain.

Herbacé bas (HB)

- Prairie herbeuse, plus du 2/3 de la superficie en plantes herbacées, dont des plantes agricoles (graminées, trèfles, etc.) et autres (épervières, marguerites, oseilles, etc);
- 1 à 3 ans d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD OTSAN17 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Herbacé haut (HH)

- Moins du 1/3 de la superficie en plantes graminées, les verges d'or sont souvent dominantes;
- Possibilité de retrouver quelques petits arbustes n'occupant pas de surface importante (saule, cornouiller, spirée, etc.);
- 3 à 7 ans d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD OTSAN16 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Arbustif bas (AB)

- Arbustes présents sur une superficie plus ou moins importante, pas plus de 0,5 à 2 m de hauteur (saule, cornouiller, spirée, etc.);
- Possibilité de retrouver quelques petits arbres n'occupant pas de surface importante (sapin, bouleau, peuplier, etc.);
- 7 à 12 ans d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD OTSTM01 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Arbustif haut (AH)

- Arbres en abondance, au détriment des autres végétaux (herbacées et arbustes);
- Les plus hauts arbres mesurent environ 10 m;
- 12 ans et plus d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD AGSTE14 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Les étudiants ont différenciés les plantations des TAD arbustives par des indices tels que les peuplements équiens et les arbres plantés en rangs. De plus, l'Agence de mise en valeur des forêts privées a rendu disponible les données cartographiques des superficies qui ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre des programmes de mise en valeur des forêts privées du MFFP. Cette couverture cartographique a permis de confirmer certaines observations effectuées lors de la caractérisation.

Pour ce qui est des superficies qui ont été identifiées comme étant utilisées pour des fins agricoles, la différence entre ces dernières et les TAD herbacées bases a reposé sur des éléments comme la présence de passage de machinerie ou encore le type de plantes et arbustes identifiables. Les sécheresses des dernières années ont eu comme conséquence la remise en culture de TAD herbacées du premier inventaire pour la récolte de fourrage. Il est difficile de prédire si ces TAD vont être utilisées dans une perspective à long terme ou si elles ont plutôt représentées une solution d'urgence à court terme. Pour les fins de la mise à jour, peu importe le cas de figure, ces TAD ont été identifiées comme étant remise en culture.

Dans le cas des pâturages, ceux-ci ont été différenciés des friches par la présence de clôtures fonctionnelles ou de clôtures électriques ainsi que des indices de présence d'animaux d'élevage tels que le piétinement, la présence de bouse et le broutage.

4.5. Numérisation et saisie des données

La deuxième phase de l'inventaire consistait à la révision des contours des TAD en fonction des observations terrains, des notes sur les cartes et des photos. Par exemple, certaines TAD identifiées en 2014 comportaient des sections remises en culture ou des sections reboisées. Ces TAD ont été scindées en différentes sections afin de représenter ces nouveaux états. Ainsi, une TAD en 2014 peut maintenant être divisée en plusieurs TAD selon les observations effectuées sur le terrain.

Suivant ce travail de remodelage des contours, des caractéristiques comme le potentiel ARDA et la superficie ont été ajoutées aux TAD nouvellement caractérisées

Par la suite s'est enclenchée l'analyse de l'ensemble des données recueillies. Ce travail a pour but de produire une synthèse des informations recueillies et ainsi obtenir une meilleure connaissance de l'évolution des TAD identifiées en 2014 et des nouvelles TAD présentes sur le territoire.

4.6. Fiabilité de l'inventaire et limites de l'étude

Les superficies que l'on retrouve dans l'inventaire sont celles où une évaluation est possible à partir d'un chemin public. Les superficies qui ne sont pas accessibles ou qui ne sont pas visibles à partir d'un chemin public ne font pas partie de l'inventaire que les étudiants devaient caractériser. De cette façon, nous n'avons qu'un portrait partiel de la situation des TAD dans la région.

L'évaluation des superficies de l'inventaire a été réalisée par deux observateurs, un dans la portion est et l'autre dans la portion ouest du territoire. Les observateurs ont reçu une formation en même temps et ont procédé ensemble à une journée complète d'évaluations de TAD. Il n'en demeure pas moins que l'évaluation des TAD selon les différentes caractéristiques à obtenir peut différer chez ces derniers. Certaines caractéristiques, comme la topographie ou le couvert végétal, peuvent être surévaluées ou sous-évaluées selon la perception de l'observateur qui réalise l'exercice.

Chaque terre identifiée dans l'inventaire a fait l'objet d'une visite durant laquelle l'observateur a pu déterminer les caractéristiques visibles à ce moment précis. Il faut comprendre que le temps et les ressources étant limités, les TAD inventoriées n'ont pas été marchées. Il est donc possible que la partie la plus éloignée de la route de certaines terres n'ait pu être observée.

Pour les nouvelles TAD, dans les cas d'abandon qui dure depuis de nombreuses années, l'évaluation de certains critères normalement observés au sol se complique. Ainsi, le couvert végétal rend difficile l'appréciation de la quantité de roches ou même parfois du relief. Il est également possible que certains cours d'eau non cartographiés se trouvent sur une TAD et que l'observateur n'ait pas été en mesure de le repérer.

Concernant le classement des terres à savoir si elles sont des TAD ou non, les erreurs possibles sont :

- La confusion entre un reboisement très récent et une friche herbacée haute;
- Une jachère et une terre abandonnée récemment;
- Une TAD qui a été fauchée par manque de fourrage (pendant les épisodes de sécheresses) et une TAD herbacée basse.

Le critère du potentiel de la terre agricole est basé sur le potentiel ARDA. Or, il est probable que les caractéristiques de certains sols aient changé suite à des détériorations ou améliorations reliées aux phénomènes naturels ou aux pratiques culturelles depuis ce classement. La couverture pour certaines parties du territoire a été réalisée dans les années 1960. Ainsi, pour les terres ayant un fort potentiel de remise en culture, l'analyse du sol sera nécessaire. La précision du potentiel intrinsèque du sol des terres évaluées constitue donc une autre limite de l'inventaire.

5. Résultats et analyse

La présente section présente les résultats de la mise à jour de l'inventaire, une analyse des données recueillies et une appréciation de l'évolution des TAD depuis l'inventaire de 2014. Par ailleurs, les superficies des TAD sont issues de l'aire géométrique obtenue suite à la numérisation. Elles sont fournies à titre indicatif seulement et il peut y avoir un écart avec les superficies réelles.

5.1. Portrait global de l'ensemble des superficies caractérisées à la mise à jour de 2019

5.1.1. Superficies caractérisées à la mise à jour 2019

Le tableau 3 suivant illustre l'ensemble des superficies qui ont été caractérisées à l'inventaire de 2014 et pour la mise à jour de 2019. Sont incluses dans ces superficies pour 2019, les TAD de l'inventaire de 2014, les potentielles nouvelles TAD identifiées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées et celles identifiées par le travail de collaboration entre les MRC et les syndicats locaux de l'UPA.

Tableau 3 – Superficie caractérisée à l'inventaire de 2014 et à la mise à jour de 2019, Bas-Saint-Laurent

Superficie caractérisée	2019			2014		
	Nb	Ha	% Ha	Nb	Ha	% Ha
TAD	1027	4828,0	64%	1478	7843,5	100%
En culture	321	2079,6	28%	-	-	-
Reboisée	148	622,9	8%	-	-	-
Autres usages	21	20,4	0%	-	-	-
Superficie totale caractérisée	1517	7550,8	100%	1478	7843,5	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Une diminution de 451 TAD et de 3015,5 ha de superficies TAD entre l'inventaire de 2014 et la mise à jour de 2019;
- Une diminution de la superficie totale analysée en 2019 par rapport à l'inventaire de 2014 (292 ha). Il est possible d'expliquer cette diminution des superficies caractérisées par les explications suivantes :
 - Comme mentionné dans la section précédente, certaines TAD de l'inventaire de 2014 n'ont pas été sélectionnées par les MRC pour l'exercice de mise à jour;
 - D'autres ont été sélectionnées, mais n'ont pas été caractérisées par les étudiants pour des raisons de non-accessibilité à partir d'un chemin public;
- Presque 30 % des superficies caractérisées sont utilisées pour des fins agricoles. Parmi ces superficies en culture, on compte les TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été

remises en culture et celles qui ont été ajoutées par les MRC (voir sources des données dans la méthodologie);

- 28 % des superficies caractérisées sont en culture et que 8 % ont fait l’objet d’un reboisement. Parmi ces superficies en culture, on compte les TAD de l’inventaire de 2014 qui ont été remises en culture et celles qui ont été ajoutées par les MRC.

Le tableau 4 suivant présente la répartition des superficies sélectionnées par les MRC pour constituer l’inventaire de la mise à jour de 2019, selon qu’elles proviennent de l’inventaire de 2014 ou qu’elles soient de nouvelles superficies identifiées par l’Agence de mise en valeur des forêts privées, les MRC ou les syndicats locaux de l’UPA.

Tableau 4 – Répartition des superficies caractérisées à la mise à jour de 2019, selon la provenance (inventaire de 2014 ou nouvelles observations), MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Superficie TAD de l'inventaire 2014 reconduite pour la mise à jour de 2019		Nouvelle superficie ajoutée		Superficie totale caractérisée en 2019
	Ha	%	Ha	%	Ha
La Matapédia	941,0	81,5%	214,2	18,5%	1 155,2
La Matanie	325,7	36,9%	556,3	63,1%	881,9
La Mitis	657,3	67,6%	315,1	32,4%	972,4
Rimouski-Neigette	471,4	86,5%	73,3	13,5%	544,7
Les Basques	1 475,6	96,1%	60,5	3,9%	1 536,1
Rivière-du-Loup	785,6	83,3%	157,2	16,7%	942,7
Témiscouata	1 176,8	98,3%	19,8	1,7%	1 196,6
Kamouraska	287,8	89,6%	33,3	10,4%	321,1
Bas-Saint-Laurent	6 121,1	81,1%	1 429,7	18,9%	7 550,8

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Environ 20 % des superficies caractérisées dans la région proviennent de l’exercice d’identification de nouvelles superficies réalisé par les partenaires;
- Cette proportion augmente à plus de 60 % dans la MRC de la Matanie;
- En comparaison avec la région, on note une plus faible représentation des nouvelles superficies identifiées par des partenaires dans l’inventaire de la mise à jour de 2019 dans les MRC des Basques et de Témiscouata.

5.1.2. Superficies de TAD caractérisées à la mise à jour 2019 par MRC

Le tableau 5 suivant illustre les superficies de TAD par MRC lors de l'inventaire de 2014 et pour la mise à jour de 2019. À l'instar de la région, les superficies de TAD ont diminué dans toutes les MRC depuis l'inventaire de 2014. Cette diminution est plus marquée dans les MRC de Kamouraska (-60 %), de Rimouski-Neigette (-55 %) et de La Mitis (-50 %). À l'inverse, cette diminution est beaucoup plus faible dans la MRC de La Matanie (-2 %). Plus de détails concernant ces variations sont disponibles dans les fiches de MRC en annexe du présent document.

Tableau 5 – Superficie de TAD caractérisée à l'inventaire de 2014 et à la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Superficie zone agricole ¹	Superficie exploitée ²	Superficie de TAD répertoriées 2019	Superficie de TAD répertoriées 2014	Variation depuis 2014	Ratio TAD/ Exploitée 2019	Ratio TAD/ Exploitée 2014
La Matapédia	109 305	44 811	799	1 176	-32%	1,8%	2,5%
La Matanie	51 944	22 188	531	541	-2%	2,4%	2,2%
La Mitis	88 461	40 989	718	1 429	-50%	1,8%	3,3%
Rimouski-Neigette	53 944	34 466	260	578	-55%	0,8%	1,5%
Les Basques	60 156	32 530	820	1 487	-45%	2,5%	4,4%
Rivière-du-Loup	78 738	40 826	650	861	-25%	1,6%	2,2%
Témiscouata	121 783	72 947	828	1 220	-32%	1,1%	1,8%
Kamouraska	78 006	46 231	222	551	-60%	0,5%	1,1%
Bas-Saint-Laurent	642 338	334 987	4 828	7 844	-38%	1,4%	2,3%

Source : MAPAQ, 2020b.

1. CPTAQ, 2019.

2. MAPAQ, 2018.

Puisque les superficies totales de TAD ont diminué dans la région, le ratio de TAD par rapport aux superficies exploitées diminue également en 2019 par rapport à 2014. Ce ratio est un indice qui permet d'apprécier l'intensité de la problématique TAD. Seule la MRC de La Matanie présente un ratio supérieur en 2019 (2,4 %) par rapport à 2014 (2,2 %). La MRC des Basques demeure la MRC qui présente le ratio le plus élevé, et ce, malgré une diminution plus marquée depuis 2014 (de 4,5 % à 2,5 %).

5.1.3. Superficies moyennes des TAD caractérisées à la mise à jour 2019

Le tableau 6 suivant présente le nombre de TAD (celles de l'inventaire de 2014 et nouvelles) ainsi que leur superficie moyenne par MRC. La superficie moyenne nous fournit un indice supplémentaire qui témoigne de la nature des terres abandonnées.

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'évolution de la superficie moyenne des TAD depuis 2014, dont :

- L'abandon des TAD de très petites superficies pour l'inventaire de 2019;
- Le morcellement de grandes superficies de TAD en plusieurs TAD;
- La remise en culture ou le reboisement de TAD de grandes superficies;
- Des démantèlements de ferme avec des activités de grandes cultures ou d'élevage depuis 2014.

Tableau 6 – Superficie moyenne des TAD de 2014 et à la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Nombre	Superficie de TAD	Superficie moyenne 2019	Superficie moyenne 2014
La Matapédia	230	798,5	3,5	2,9
La Matanie	130	530,9	4,1	5,2
La Mitis	141	718,0	5,1	5,0
Rimouski-Neigette	85	260,1	3,1	4,1
Les Basques	150	820,3	5,5	9,0
Rivière-du-Loup	107	649,6	6,1	7,2
Témiscouata	126	828,4	6,6	7,7
Kamouraska	58	222,1	3,8	5,3
Bas-Saint-Laurent	1 027	4 828,0	4,7	5,3

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- On note une légère diminution de la superficie moyenne des TAD entre 2014 et 2019 dans la région (5,3 ha c. 4,7 ha);
- C'est dans la MRC des Basques que l'on note la plus forte diminution de la superficie moyenne (9,0 ha c. 5,5 ha). On peut expliquer cette forte diminution par le fait que des TAD de grandes superficies de l'inventaire de 2014 ont été remises en culture dans l'inventaire de 2019.

5.1.4. Couvert végétal des TAD caractérisées à la mise à jour 2019

Les TAD (TAD de l'inventaire de 2014 et nouvelles TAD) ayant un couvert végétal de type herbacé sont plus faciles à remettre en culture que celles dont le couvert végétal est de type arbustif. Le tableau 7 suivant illustre les TAD par stade d'évolution du couvert végétal dans la région pour l'inventaire de 2014 et la mise à jour de 2019.

Tableau 7 – Stade d'évolution du couvert végétal des TAD de 2014 et à la mise à jour de 2019, Bas-Saint-Laurent

Stade d'évolution	2019			2014		
	Nombre	Ha	% Ha	Nombre	Ha	% Ha
Herbacée bas	348	1623,7	34%	710	4222,4	54%
Herbacée haut	77	396,1	8%	372	1961,3	25%
Arbustif bas	230	1121,0	23%	243	1047,1	13%
Arbustif haut	372	1687,3	35%	153	612,6	8%
Total	1027	4828,0	100%	1478	7843,5	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- On note une dégradation du type de couvert végétal depuis l'inventaire de 2014 :
 - Plus de la moitié des superficies de TAD caractérisées en 2014 présentait un couvert végétal de type herbacé bas. Cette proportion chute de 20 % pour s'établir à 34 % en 2019;
 - Moins de 10 % des TAD de 2014 était de type arbustif haut. Cette proportion augmente à 35 % pour la mise à jour de 2019;
 - Le couvert végétal des TAD herbacées de l'inventaire de 2014, qui n'ont pas fait l'objet d'une réutilisation pour des fins agricoles ou sylvicoles, s'est détérioré par la présence d'arbustes et d'arbres.

Le tableau 8 suivant présente, pour chaque MRC, la répartition des TAD (TAD de l'inventaire de 2014 et nouvelles TAD) selon le stade d'évolution.

Tableau 8 – Stade d'évolution du couvert végétal des TAD à la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Herbacé bas			Herbacé haut			Arbustif bas			Arbustif haut		
	Nombre	Ha	% ha	Nombre	Ha	% ha	Nombre	Ha	% ha	Nombre	Ha	% ha
La Matapédia	72	250,9	31%	2	5,4	1%	71	319,1	40%	85	223,1	28%
La Matanie	70	307,2	58%	8	46,2	9%	34	133,5	25%	18	44,0	8%
La Mitis	37	194,4	27%	3	17,4	2%	49	278,1	39%	52	228,1	32%
Rimouski-Neigette	26	72,8	28%	4	3,6	1%	23	75,2	29%	32	108,4	42%
Les Basques	52	219,0	27%	29	120,9	15%	17	113,8	14%	52	366,6	45%
Rivière-du-Loup	36	191,2	29%	6	43,9	7%	10	81,6	13%	55	333,0	51%
Témiscouata	39	297,0	36%	14	133,8	16%	18	91,6	11%	55	306,0	37%
Kamouraska	16	91,1	41%	11	24,9	11%	8	28,1	13%	23	78,1	35%
Bas-Saint-Laurent	348	1 623,7	34%	77	396,1	8%	230	1 121,0	23%	372	1 687,3	35%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Plus de la moitié des superficies de TAD de la MRC de La Matanie présente un couvert végétal de type herbacé bas (remise en culture moins onéreuse);
- À l'inverse, un peu plus de la moitié des superficies de TAD de la MRC de Rivière-du-Loup présente un couvert végétal de type arbustif haut (élimination de la biomasse plus onéreuse).

5.2. Évolution des TAD caractérisées en 2014

5.2.1. TAD du premier inventaire qui ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019

Les précédentes sous-sections présentaient un portrait général de l'ensemble des superficies caractérisées, incluant les TAD de l'inventaire de 2014 et les nouvelles superficies. La présente sous-section expose un constat de l'évolution des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 (excluant les nouvelles superficies) qui ont été caractérisées de nouveau dans la mise à jour de 2019.

Le tableau 9 suivant présente pour chaque MRC la proportion des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 qui ont fait l'objet d'une caractérisation dans le cadre de la mise à jour de 2019.

Tableau 9 – Proportion des TAD de l'inventaire de 2014 qui ont fait l'objet d'une caractérisation dans la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	TAD 2014	Superficie de l'inventaire 2014 caractérisée en 2019	
	Ha	Ha	Ratio 2019/2014
La Matapédia	1 176,2	941,0	80,0%
La Matanie	540,8	325,7	60,2%
La Mitis	1 429,4	657,3	46,0%
Rimouski-Neigette	577,8	471,4	81,6%
Les Basques	1 487,1	1 475,6	99,2%
Rivière-du-Loup	861,2	785,6	91,2%
Témiscouata	1 220,3	1 176,8	96,4%
Kamouraska	550,8	287,8	52,3%
Bas-Saint-Laurent	7 843,5	6 121,1	78,0%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Presque 80 % des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 ont été caractérisées dans la mise à jour de 2019;
- Pour la MRC des Basques, c'est presque la totalité des TAD de 2014 qui ont été caractérisées en 2019;
- Dans La Mitis et dans le Kamouraska, cette proportion diminue à environ 50 %;
 - Dans le cas de la MRC de La Mitis, cette faible proportion est en partie due au fait qu'un bon nombre de TAD de l'inventaire de 2014 n'était pas accessibles ou visibles à partir d'un chemin public dans le cadre de la mise à jour de 2019.

5.2.2. Remise en culture et reboisement des TAD de l'inventaire de 2014

Comme mentionné précédemment, un des objectifs poursuivi dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire, c'est d'apprécier l'évolution du couvert végétal et de l'utilisation des TAD de 2014. Le tableau 10 illustre la proportion des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été identifiées comme étant remise en culture ou reboisée à la mise à jour de 2019. À noter que ces proportions perdent en précision dans le cas des MRC qui présentent un plus faible ratio (TAD 2014 caractérisées à la mise à jour 2019) au tableau 9. Ces proportions sont tout de même présentées à titre indicatif.

Tableau 10 – Portrait évolutif des TAD de l'inventaire 2014 qui ont été remises en culture ou reboisée dans la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Remise en culture		Reboisée		Superficie totale Ha
	Ha	%	Ha	%	
La Matapédia	154,1	16%	137,8	15%	941,0
La Matanie	4,2	1%	133,4	41%	325,7
La Mitis	130,0	20%	11,4	2%	657,3
Rimouski-Neigette	145,8	31%	90,6	19%	471,4
Les Basques	648,9	44%	58,4	4%	1 475,6
Rivière-du-Loup	235,9	30%	13,5	2%	785,6
Témiscouata	272,0	23%	88,6	8%	1 176,8
Kamouraska	78,7	27%	18,8	7%	287,8
Bas-Saint-Laurent	1 669,7	27%	552,5	9%	6 121,1

Source : MAPAQ, 2020b.

Parmi les superficies de TAD de l'inventaire de 2014 caractérisées dans la mise à jour de 2019, ce tableau révèle que :

- Un peu plus du quart des superficies ont été remises en culture dans le Bas-Saint-Laurent alors que 9 % ont été reboisées;
- Avec 44 % des superficies de TAD remises en culture, la MRC des Basques présente la proportion la plus élevée de la région;
 - Fait intéressant, 70 % des superficies de TAD de la MRC des Basques, en 2014, présentaient un potentiel élevé dans le classement du potentiel de remise en production. Il s'agit de la plus haute proportion de la région pour cette classe;
- Seulement 1 % ont été remises en culture dans la MRC de La Matanie;
 - À noter que, certaines superficies de l'inventaire de 2014, non-retenues par la MRC pour la mise à jour, correspondent à des parcelles déclarées en 2019 à la Financière agricole du Québec (possiblement en culture). Advenant où ces superficies étaient ajoutées à l'inventaire de la mise à jour, la proportion de TAD remise en culture serait légèrement plus élevée;

- Avec 41 % des superficies de TAD reboisées, la MRC de La Matanie présente la proportion la plus élevée de la région;
 - Il est important de mentionner que la MRC de La Matanie est la seule MRC de la région où aucune demande de reboisement n’a été déposée au MAPAQ depuis le premier inventaire de 2014. Les superficies de TAD de l’inventaire de 2014 qui ont été caractérisées dans la catégorie reboisée en 2019, étaient possiblement déjà reboisées lors de l’étape de la caractérisation terrain de 2014. La présence de plans d’arbres n’est pas facilement observable à partir d’un chemin public dans les jeunes plantations, par exemple. Ce constat s’applique également pour plusieurs autres TAD de 2014 caractérisées dans la catégorie reboisée en 2019 dans la région.

Pour l’exercice de mise à jour de 2019, l’accès aux données cartographiques des superficies ayant fait l’objet d’une autorisation de travaux de reboisement de l’Agence de mise en valeur des Forêts privées ainsi que l’accès à des orthophotos (Google et inventaire écoforestier MFFP) a permis de confirmer les observations terrains réalisées par les étudiants et de corriger certaines observations.

Le tableau 11 illustre l’évolution du couvert végétal des TAD de l’inventaire de 2014 qui ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019.

Tableau 11 – Portrait évolutif des TAD de l’inventaire de 2014 qui ont été caractérisées dans la mise à jour de 2019, Bas-Saint-Laurent

Superficie caractérisée en 2019	TAD de l'inventaire de 2014									
	Herbacée basse		Herbacée haute		Arbustif bas		Arbustif haut		Superficie totale	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Herbacée basse	823,8	24%	270,0	20%	26,8	3%	14,9	3%	1 135,5	19%
Herbacée haute	199,2	6%	115,6	8%	18,5	2%	0,8	0%	334,0	5%
Arbustif bas	453,5	13%	252,9	18%	170,1	20%	54,7	11%	931,2	15%
Arbustif haut	342,4	10%	355,8	26%	475,5	57%	305,2	61%	1 479,0	24%
Remise en culture	1 250,4	37%	288,1	21%	62,1	7%	69,1	14%	1 669,7	27%
Reboisée	329,0	10%	89,1	6%	84,5	10%	49,9	10%	552,5	9%
Autres usages	12,1	0%	2,4	0%	2,5	0%	2,3	0%	19,3	0%
Superficie totale	3 410,4	100%	1 373,8	100%	840,1	100%	496,8	100%	6 121,1	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Parmi les superficies de TAD de l’inventaire de 2014, ce tableau révèle que :

- Le quart des superficies herbacées basses à l’inventaire de 2014 conservent ce type de couvert végétal à la mise à jour de 2019;
- 3 % des superficies TAD du type arbustif haut sont désormais classées dans le type herbacé bas à la mise à jour de 2019;

- Dans certains cas, une TAD arbustive haute en 2014 a été divisée en plusieurs sections pour créer de nouvelles TAD ayant un couvert végétal distinct. Par exemple, certaines TAD arbustives hautes de 2014 se divisent désormais en une nouvelle TAD arbustive haute, une nouvelle TAD herbacée basse et une section classée comme étant reboisée;
- Dans d'autres cas, des TAD arbustives hautes ont fait l'objet de travaux de défrichage, sans toutefois être utilisées pour des fins agricoles ou sylvicoles. C'est notamment le cas pour des TAD situées à proximité de secteurs industriels. Ces superficies seront possiblement récupérées pour consolider les secteurs industriels. Dans le cadre de la mise à jour, ces superficies sont toujours considérées comme étant des TAD;
- 20 % des superficies TAD du type herbacé haut sont désormais classées dans le type herbacé bas à la mise à jour de 2019;
 - Dans certains cas, avec les récents épisodes de sécheresse que la région a connus, des TAD ont été utilisées exceptionnellement comme superficie supplémentaire pour la récolte du fourrage. Pour ces cas, certaines TAD sont demeurées en production alors que d'autres ont été abandonnées de nouveau;
 - Dans d'autres cas, depuis l'inventaire de 2014, la TAD peut avoir été entretenue par le propriétaire pour des fins autres qu'agricole ou forestière;
- De façon générale, on note une dégradation du couvert végétal des TAD depuis l'inventaire de 2014;
- La majorité des superficies de TAD qui ont fait l'objet d'une remise en culture était du type herbacé bas à l'inventaire de 2014 (option moins onéreuse de remise en culture de ce type de TAD);
- Pour tous les types de couvert végétal, c'est environ 10 % des superficies de TAD qui ont été reboisées. C'est dans les TAD herbacées basses de 2014 que l'on retrouve les plus grandes superficies qui ont fait l'objet d'un reboisement (329 ha).

6. Classification des TAD selon leur potentiel de remise en production

La classification du potentiel de remise en production des TAD est effectuée à partir des données recueillies par les étudiants lors de l'étape de caractérisation. L'objectif est d'utiliser cette hiérarchisation afin de cibler les TAD pour lesquelles la remise en production serait plus facile, selon ses caractéristiques. La classification repose sur un système de pointage, qui attribue le plus grand nombre de points aux meilleurs potentiels.

Critères de potentiel de remise en production :

- Couverture végétale;
- Topographie;
- Potentiel ARDA;
- Pierrosité;
- Superficie;
- Usage contigu du sol.

6.1. Description de la méthode d'attribution du pointage pour chaque critère

Cette section présente le détail de l'attribution des points. Lorsque cela est jugé nécessaire, la méthodologie liée à l'attribution des pointages est fournie. Finalement, les pointages maximum et minimum pour chaque critère sont récapitulés.

6.1.1. Couverture végétale (0 à 2 points)

La couverture végétale, tributaire du stade d'évolution de la TAD, a un impact important sur le coût de remise en production. Il est donc logique d'attribuer plus de points à une TAD sans arbre ni arbuste. Les points ont été attribués ainsi; 1 point est attribué à une TAD avec une couverture majoritairement herbacée, c'est-à-dire à partir de plus de 50 % de couverture de type herbacé.

Le pointage est attribué de la façon suivante :

- 2 points – Au moins 75 % de la superficie est occupée par une végétation herbacée;
- 1 point – Au moins 50 % de la superficie est occupée par une végétation herbacée;
- 0 point – Moins de 50 % de la superficie est occupée par une végétation herbacée.

Dans un souci de cohérence et de comparabilité avec le premier inventaire de 2014, la couverture végétale demeure un critère mineur. Les frais associés à la remise en culture d'une TAD arbustive haute représentent un enjeu majeur qui est considéré dans la réalisation de projets. Peu de TAD arbustive haute de l'inventaire de 2014 ont été remises en culture, comme démontré précédemment à la section 5.2.2.

6.1.2. Topographie (0 à 4 points)

Bien qu'une topographie caractérisée par une pente légère puisse être considérée comme idéale dans certains cas, la surface plane a été retenue comme meilleure dans l'optique où les productions les plus susceptibles d'être implantées sont les grandes cultures, les fourrages et les pâturages. Ces productions occupent davantage de surface que toutes autres activités agricoles. Ce sont également ces activités qui permettraient une revitalisation des plus grandes surfaces possible de TAD, lorsque nous considérons la vocation agricole. Les reliefs accidentés peuvent convenir aux pâturages et parfois à la production de fourrages, mais ne sont pas idéaux pour les céréales et autres cultures à valeur plus élevée. Les pentes fortes prohibent la plupart du temps toute forme d'exploitation agricole rentable. Une telle topographie prescrit le plus souvent le reboisement, sous réserve qu'une production forestière puisse être rentabilisée malgré un tel relief.

Voici l'attribution des points en fonction du relief :

- 4 points – TAD qui possède une surface plane;
- 2 points – TAD qui possède une pente légère;
- 1 point – TAD qui possède une topographie accidentée;
- 0 point – TAD qui est caractérisée par des pentes fortes.

Le score obtenu pour ce critère varie donc entre 4 et 0. Notons que ce critère est considéré comme majeur ce qui signifie que l'obtention du pointage minimale (0) conduit au déclassement forcé de la TAD concernée. C'est-à-dire que peu importe le pointage obtenu pour les autres critères, la note globale sera ramenée à zéro.

6.1.3. Potentiel ARDA (0 à 7 points)

Les TAD ont été numérisées sous forme de polygone dans le logiciel de traitement géomatique ArcGIS. Or, à l'intérieur de chaque polygone, il arrive fréquemment que plusieurs classes de sol ARDA soient présentes. De plus, chaque classe de sol ARDA est susceptible de comprendre une sous-classe, sauf dans le cas où une classe de sol couvre 100 % d'une zone donnée, ce qui est plutôt rare. Cela fait en sorte qu'il arrive qu'une TAD possède jusqu'à quatre classes et quatre sous-classes de sol ARDA, voire plus.

Dans un premier temps, l'outil Intersect du logiciel ArcGIS a été utilisé avec la couche contenant les polygones de classes ARDA et celle des TAD. Le résultat obtenu est une multitude de polygones créés par l'intersection des contours des polygones des deux couches. Chaque polygone de TAD était alors subdivisé en plusieurs polygones. Jusqu'à quatorze polygones à l'intérieur d'une même TAD ont été obtenus. La superficie de chaque polygone a été divisée par la superficie totale de la TAD dans laquelle il se situait. Cette opération fournit le ratio d'occupation du polygone à l'intérieur de la TAD dans laquelle il se trouve. Chaque polygone contient une classe et une sous-classe dont les proportions sont indiquées en pourcentage. Afin d'être en mesure d'attribuer l'importance de chaque classe en fonction du pourcentage

d'occupation, la superficie totale du polygone a été multipliée par le pourcentage d'occupation pour la classe et pour la sous-classe.

À titre d'exemple, la TAD identifiée AGFA22 (Figure 2) est découpée en quatre polygones de classes ARDA dont certains proviennent du même grand polygone de départ (avant l'opération Intersect), ils seront tout simplement additionnés à la fin. Nous avons donc quatre polygones qui possèdent chacun une superficie occupée par plusieurs classes ARDA dont nous retenons les deux premières.

Un de ces polygones a une superficie de 13 611 m² alors que la TAD dans laquelle il se trouve à une superficie de 78 425 m². Nous divisons donc la superficie du polygone par la superficie de la TAD dans laquelle il se trouve afin d'obtenir son ratio d'occupation.

$$13\,611\text{ m}^2 / 78\,425\text{ m}^2 = 0,173556$$

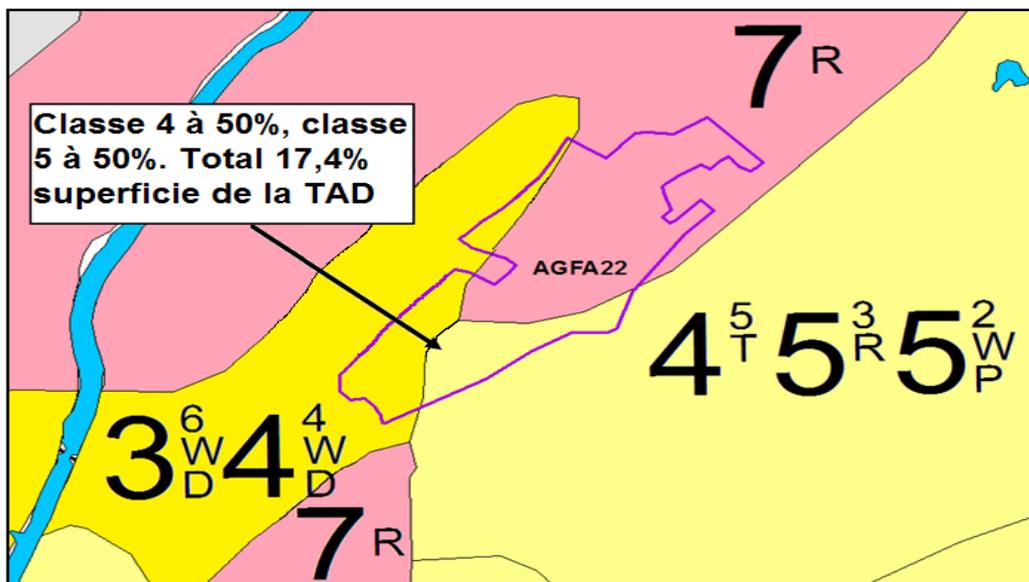
Ce premier polygone occupe donc 17,36 % de la surface totale de la TAD.

Ensuite, calculons le ratio d'occupation de sa classe dominante qui est la classe 4 pour 50 % du polygone. Nous multiplions donc la surface totale du polygone par le ratio d'occupation de sa classe dominante et nous divisons ce produit par la superficie totale de la TAD pour obtenir la contribution de la classe de ce polygone à l'intérieur de la TAD.

$$0,5 \times 13\,611\text{ m}^2 / 78\,425\text{ m}^2 = 8,68\%$$

Cela nous indique que 8,68 % du total de la TAD est occupé par du sol de classe 4.

Figure 2 – Continuum des terres agricoles abandonnées



Source : TCBSL, 2015.

Nous répétons l'opération pour la seconde classe de sol du polygone. Les mêmes opérations sont effectuées pour tous les polygones dans chacune des TAD. Les résultats sont compilés automatiquement à l'aide du logiciel Excel. À cette étape, les deux premières classes les plus importantes pour chaque polygone sont retenues, ce qui a permis de prendre en compte 70 % ou plus de la superficie de chacune des TAD de la région.

Les ratios par classe sont par la suite compilés pour chaque TAD. Nous sommes alors en mesure de connaître avec précision le pourcentage d'occupation des trois classes les plus importantes pour chacune des TAD. Dans 85,5 % des cas, ces trois premières classes représentent plus de 80 % de la surface des TAD. Une bonne représentativité a donc été obtenue avec les 3 premières classes présentes au sein de la TAD et obtenues à partir des deux premières classes de chaque polygone formant la TAD.

Finalement, afin d'être en mesure d'attribuer un pointage de potentiel de remise en production selon le potentiel ARDA, une moyenne pondérée des trois classes les plus présentes à l'intérieur de chaque TAD a été calculée. Notons que la meilleure classe moyenne répertoriée dans la région du Bas-Saint-Laurent est 2,0.

L'équation utilisée est la suivante :

$$\begin{aligned} & \text{[(1re classe + \% sup. 2e classe / \% sup. 1re classe) x (2e classe - 1re classe)]} \\ & + \\ & \text{[(\% sup. 3e classe / \% sup. 1re classe) x (3e classe - 1re classe)]} \end{aligned}$$

Cette équation permet de classer les TAD ainsi :

- 7 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 3,0;
- 4 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 4,0, mais supérieure ou égale à 3,0;
- 3 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 5,0, mais supérieure ou égale à 4,0;
- 2 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 6,0, mais supérieure ou égale à 5,0;
- 1 point – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 7,0, mais supérieure ou égale à 6,0;
- 0 point – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est égale à 7,0.

Le pointage obtenu pour ce critère varie donc entre 0 et 7. L'écart entre le meilleur pointage et le plus faible pour ce critère est volontairement plus important que pour les autres critères. L'objectif est d'accorder plus de poids au potentiel du sol, critère qui nous semble être le plus important.

6.1.4. Pierrosité (0 à 3 points)

La quantité de pierre a été évaluée par l'observation de la présence de digues ou d'amas de roches sur les terres répertoriées. Il s'agit d'indices qui ne sont pas infaillibles. Par exemple, dans le cas où il y aurait un sol fortement pierreux, mais non travaillé ou dans les cas où les digues auraient été retirées du site, une TAD pourrait être évaluée comme exempte de pierres. Ci-dessous, l'attribution des points pour ce critère :

- 3 points – Si aucune digue de roches n'a été repérée sur la TAD;
- 2 points – Si peu de digues de roches ont été observées sur la TAD;
- 1 point – Si la quantité de digues observée est « moyenne »;
- 0 point – Si la quantité de roche est élevée.

Pour les TAD ayant obtenu un score de 0 (quantité élevée de roche), le pointage global du potentiel de remise en production est automatiquement ramené à 0. En effet, une quantité trop importante de pierres compromet rapidement la rentabilité de l'exploitation du sol. Le score pour la pierrosité peut donc varier entre 3 et 0.

6.1.5. Superficie (0 à 4 points)

Il s'agit d'un critère important, toutefois mineur étant donné que même une très petite parcelle peut être rentable dépendamment du type de production. De plus, toujours selon le type d'activité agricole, il est possible d'exploiter plusieurs petites parcelles séparées bien que cela ne soit pas toujours l'idéal en termes d'efficacité technico-économique. Par exemple, les très grandes parcelles sont plus intéressantes pour les grandes cultures, les élevages et elles conviennent pour la plupart des productions. Par contre, elles peuvent parfois être plus grandes que nécessaire pour certaines productions, par exemple les productions en serre ou pour une petite exploitation de maraîchage.

En raison de ces considérations, une contribution maximale de 4 points semble suffisante. Voici la façon dont les points ont été distribués pour ce critère :

- 4 points – TAD d'une superficie supérieure à 3 ha;
- 3 points – TAD dont la superficie se situe entre 3 ha et 1 ha;
- 1 point – TAD d'une superficie inférieure à 1 ha mais supérieure à 0,4 ha;
- 0 point – TAD d'une superficie inférieure à 0,4 ha.

6.1.6. Usage contigu du sol (0 à 2 points)

Bien que cet aspect n'ait pas été pris en considération au moment du relevé sur le terrain, l'utilisation du sol dans l'environnement immédiat de chaque TAD est importante sur deux aspects. Le premier est l'impact que la perte de vocation agricole risque d'avoir sur l'espace aux alentours d'une TAD. Une TAD située près de champs cultivés, à mesure qu'elle évolue vers l'état de forêt, diminue la dynamique agricole du secteur où elle se trouve. Si la TAD est isolée,

c'est-à-dire qu'il n'y a pas de terres cultivées à proximité, nous émettons l'hypothèse que l'effet négatif est moindre.

Le deuxième aspect d'importance de l'utilisation contiguë du sol d'une TAD est le potentiel de remise en production. Une terre entourée de résidences, de forêts ou de tout autre usage non agricole a moins de chance d'être remise en production qu'une autre située au milieu d'un ensemble de terres cultivées. Ce deuxième aspect aura son importance dans l'attribution de pointage qui permettra de classer les TAD en fonction de leur potentiel de remise en production.

L'évaluation de ce critère nécessite donc de vérifier si les TAD sont situées à proximité de terres agricoles actuellement cultivées. Rappelons que ce critère est évalué à l'aide de cartographie. Il n'existe pas de solution qui permet d'obtenir une précision parfaite par simple observation de données cartographiées. Il est toutefois possible d'obtenir un résultat satisfaisant avec quelques manipulations assistées par les outils d'analyse d'un logiciel de géomatique.

Tout d'abord, une zone tampon a été réalisée sur la couche de polygones représentant les terres assurées en 2019 à la FADQ. Cette zone tampon avait une valeur de cinq mètres, c'est-à-dire qu'un polygone équivalent à la surface de la parcelle de terre assurée avec cinq mètres supplémentaire tout autour de celle-ci était créé pour chaque terre agricole assurée en 2019.

Ensuite, l'outil « Intersecter » a été utilisé avec la couche de polygone des TAD et la couche de polygone de buffer de cinq mètres obtenue à partir des terres assurées en 2019. L'outil « Intersecter » permet d'obtenir une autre couche dont la table attributaire liste les entités, dans notre cas des polygones dont les contours forment des intersections avec ceux de l'autre couche. Cette fonction nous permet donc de savoir quelles TAD se situent à cinq mètres ou moins d'une ou plusieurs terres agricoles assurées. La même démarche a été réalisée pour une distance de 100 mètres ou moins.

En réalité, le résultat obtenu est une liste de tous les polygones formés par la superposition des contours des deux couches de polygones. Cela a pour conséquence de créer une liste qui répète de nombreuses fois une même TAD. Or, il est possible que les TAD répétées soient tout simplement à proximité de plusieurs terres assurées, mais il peut s'agir de la même terre assurée qui intersecte plusieurs fois une TAD en raison de la forme irrégulière de celle-ci par exemple.

Afin d'éviter les erreurs que l'interprétation de ces données pourrait générer, il est nécessaire d'éliminer les doublons. L'utilisation d'un filtre élaboré dans Excel a donc été préconisée afin de ne retenir qu'un seul polygone par TAD obtenu par l'Intersect avec les terres assurées.

La principale limite de cette technique est qu'elle ne nous renseigne pas sur la proportion d'usage agricole autour de la TAD, mais nous indique seulement si au moins une terre assurée à la FADQ en 2019 se situe à proximité. Il s'agit toutefois d'un indicateur utile permettant de

distinguer les TAD situées dans un sous-secteur non agricole de celles situées dans un sous-secteur agricole.

Voici la façon dont les points ont été distribués pour ce critère :

- 2 points – TAD situées à 5 mètres ou moins d’une terre agricole assurée en 2019;
- 1 point – TAD situées à 100 mètres ou moins d’une terre agricole assurée en 2019;
- 0 point – Aucune terre assurée ne se trouve dans un rayon d’au moins 100 mètres de la TAD.

6.1.7. Critère de potentiel majeur et mineur

Dans le but de s’assurer de mettre en évidence les limites importantes qui n’auraient pas été décelées suite à l’addition des points de chacun des critères de potentiel, ces derniers ont été regroupés en deux types : majeur et mineur.

Le Tableau 12 présente d’ailleurs un résumé du pointage accordé pour chacun de ceux-ci. Ainsi, lorsque l’un des critères dits « majeur » n’obtient aucun point, une TAD est automatiquement déclassée et se voit attribuer la note de 0. Environ quarante TAD ont ainsi été déclassées sur un total de 1 027.

Tableau 12 – Résumé du pointage accordé pour chaque critère de potentiel

Majeur	Min	Max
Classe ARDA moyenne	0	7
Topographie	0	4
Pierrosité	0	3
Mineur	Min	Max
Superficie	0	4
Couverture végétale	0	2
Usage contigu	0	2
Total	0	22

6.2. Classification des TAD

Dans le but de qualifier les TAD en fonction de leur potentiel de remise en production, les résultats ont été divisés en 6 classes qui vont du potentiel très élevé (classe 1) à potentiel insuffisant (classe 6). Le tableau 13 suivant illustre la répartition des TAD de la mise à jour de 2019 selon leur potentiel de remise en production.

Tableau 13 – Classes de TAD en fonction de leur potentiel de remise en production, Bas-Saint-Laurent

Note	Classe de potentiel	Mise à jour 2019			
		Nb	% Nb TAD	Ha	% Ha TAD
20 à 22	Classe 1 <i>Potentiel très élevé</i>	35	3%	169,3	4%
16 à 19	Classe 2 <i>Potentiel élevé</i>	269	26%	1287,7	27%
12 à 15	Classe 3 <i>Potentiel moyen</i>	486	47%	2348,3	49%
8 à 11	Classe 4 <i>Potentiel faible</i>	162	16%	632,3	13%
4 à 7	Classe 5 <i>Potentiel très faible</i>	5	0%	16,2	0%
0 à 3	Classe 6 <i>Potentiel insuffisant</i>	39	4%	225,6	5%
N/A	Organique <i>Non applicable</i>	31	3%	148,5	3%
	Total TAD	1027	100%	4828,0	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle que :

- La moitié des TAD et des superficies de TAD de la région présente un potentiel moyen de remise en production agricole;
- La classe 2, potentiel élevé de remise en production, représente un peu plus du quart des TAD et des superficies de TAD de la région;
- Moins de 5 % des TAD et des superficies de TAD sont considérées comme ayant un potentiel très élevé de remise en production;
- Moins de 5 % des TAD et des superficies de TAD présentent un potentiel insuffisant. Cette classe représente les TAD qui comportent plusieurs défauts combinés ou une pénalité liée à une contrainte trop importante sur un des critères majeurs énumérés ci-dessus.

Le protocole d'entente pour les demandes d'autorisation visant le reboisement sur terres privées en zone agricole entré en vigueur en 2014 prévoit que les TAD à très faible potentiel de remise en culture (classes 5 et 6) peuvent être reboisées sans autorisation du MAPAQ. Toujours selon ce protocole, les TAD ayant un faible ou un moyen potentiel de remise en culture (classes 3 et 4) peuvent faire l'objet d'un reboisement lorsqu'une autorisation est émise par la MAPAQ, alors que pour les TAD à fort potentiel (classes 1-2), le reboisement n'est pas permis.

Le tableau 14 suivant illustre par MRC la répartition des superficies de TAD de la mise à jour de 2019 selon leur potentiel de remise en production :

Tableau 14 – Répartition des superficies de TAD selon la classe de potentiel de remise en production, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Classe de potentiel													
	1		2		3		4		5		6		Org.*	
	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha
Matapédia	23,2	3%	246,5	31%	373,2	47%	133,3	17%			12,4	2%	10,0	1%
Matanie	61,0	11%	73,5	14%	272,8	51%	42,9	8%	2,1	0%	51,1	10%	27,5	5%
Mitis	75,3	10%	236,4	33%	225,8	31%	91,3	13%	1,3	0%	26,6	4%	61,2	9%
Rimouski-Neigette	3,7	1%	91,1	35%	102,6	39%	53,2	20%	0,5	0%	3,2	1%	5,9	2%
Basques	4,9	1%	332,0	40%	403,5	49%	26,4	3%	1,1	0%	43,4	5%	8,9	1%
Rivière-du-Loup	1,2	0%	168,1	26%	239,8	37%	130,5	20%	11,2	2%	70,6	11%	28,3	4%
Témiscouata			83,0	10%	605,1	73%	116,6	14%			18,3	2%	5,4	1%
Kamouraska			57,1	26%	125,6	57%	38,0	17%					1,4	1%
Total	169,3	4%	1287,7	27%	2348,3	49%	632,3	13%	16,2	0%	225,6	5%	148,5	3%

*Organique

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle que :

- Dans les MRC des Basques et de la Mitis, un peu plus de 40 % des superficies de TAD présentent un potentiel de remise en culture élevé ou très élevé;
- C'est dans la MRC de La Mitis que l'on retrouve le plus grand nombre de superficies de TAD classé organique.

7. Impacts positifs de l'étude

De manière générale, les données issues de cette étude améliorent la précision de l'information disponible pour les secteurs touchés par la déprise agricole. La mise à jour permet d'évaluer si la déprise de ces secteurs s'est accentuée ou si, au contraire, ces secteurs ont fait l'objet d'une reprise des activités agricoles. Cette mise à jour de l'inventaire permet ou assure :

- Une bonification des outils de développement comme les Plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cet inventaire accentue la connaissance du territoire et de la dynamique agricole à l'échelle de la MRC. Cette connaissance est essentielle dans l'efficacité des interventions et dans les actions à mettre en place pour dynamiser le milieu;
- Bonification des outils en aménagement du territoire comme les Schéma d'aménagement et de développement des MRC. Ce type d'outil établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Cette planification est réalisée en fonction de la pluralité des enjeux qui influencent le développement socioéconomique et l'équilibre environnemental d'un territoire. L'utilisation de données comme celles des TAD assure une meilleure compréhension des enjeux et ainsi, une meilleure prise de décision;
- Le premier inventaire de 2014 a permis de distinguer, dans le Protocole d'entente pour les demandes d'autorisation visant le reboisement sur terres privées en zone agricole, les TAD devant faire l'objet d'une demande d'autorisation pour le reboisement, de celles où une telle demande n'est pas nécessaire et de celles où une demande est irrecevable. L'objectif est d'utiliser le territoire agricole à son plein potentiel. Les TAD présentant un très fort potentiel de remise en production se doivent d'être préservées pour l'agriculture. À l'inverse, les TAD dont le potentiel agricole est insuffisant ou très faible et non propices à des fins agricoles se doivent d'être mise en valeur pour d'autres fins, comme la foresterie ou la conservation de la biodiversité.

8. Pistes de solutions vers une remise en production des TAD

Dans les secteurs agricoles plus dynamiques, plusieurs superficies de TAD ont été remises en production par des entreprises agricoles. Les récentes périodes de sécheresse forcent ces entreprises à accroître les superficies afin de produire du foin ou de la paille. Dans ces secteurs, on peut associer l'abandon ou la reprise en production des terres à la nécessité d'accroître ou non les superficies en production des entreprises.

Dans d'autres secteurs agricoles moins dynamiques, l'enfrichement des terres est intimement lié à la disparition d'entreprises agricoles. Contrairement aux secteurs dynamiques, il n'existe pas nécessairement d'entreprises à proximité de ces TAD qui exercent une volonté d'accroître les superficies en production. La remise en production pour des fins agricoles de ces TAD va principalement s'effectuer par la création de nouvelles entreprises.

Un projet d'inventaire et de caractérisation des bâtiments agricoles abandonnés est envisagé à moyen terme sur l'ensemble du territoire de la région. Les MRC et les acteurs qui œuvrent au niveau du développement régional auront à leur disposition des données permettant de dresser un portrait des différents types de bâtiments disponibles sur leur territoire pour des entreprises en démarrage ou pour de la consolidation d'entreprises existantes. En combinant ces données à celles de l'inventaire des TAD, les acteurs en développement auront une meilleure connaissance du territoire afin d'initier et diriger des projets de démarrage d'entreprises.

9. Conclusion

Cette mise à jour permet d'effectuer un constat de l'évolution des TAD dans la région depuis le premier exercice d'inventaire et de caractérisation réalisé en 2014. Avec les résultats de cette mise à jour, les acteurs municipaux et le secteur de l'industrie bioalimentaire seront en mesure d'apprécier les efforts et les actions réalisées au niveau de la remise en culture depuis le premier inventaire de 2014. De façon générale, dans la région, on constate :

- Une diminution de la superficie totale en TAD depuis l'inventaire de 2014.
- Une détérioration du type de couvert végétal des TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été caractérisées à la mise à jour;
- Que le quart des TAD de l'inventaire de 2014, qui ont été caractérisées à la mise à jour, ont été remis en culture;
- Qu'environ 10 % des TAD de l'inventaire de 2014, qui ont été caractérisées à la mise à jour, ont été reboisés;
- Qu'environ 50 % des TAD de la région présentent un potentiel moyen de remise en culture.

Pour obtenir davantage d'information concernant l'évolution des TAD à l'échelle des MRC, l'annexe 1 présente les données et différents constats pour chaque MRC.

Références

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent,
<http://www.agence-bsl.qc.ca/>

Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008. *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*,
https://www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Final.pdf

Arterre, 2020. *Bas-Saint-Laurent*, <https://www.arterre.ca/RegionsParticipantes/01>

Biopterre, 2010. *Évaluation du potentiel des friches agricoles. Protocole d'inventaire de la ressource*.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), 2019. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*,
http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2018-2019/CPTAQ_RAG_2018-2019.pdf

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), 2020. *Aménagement rural et le développement de l'agriculture (ARDA) – Inventaire des terres du Canada (ITC)*,
<https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/inventaire-terres-canada/>

Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), 2020. *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*,
https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/StrategieOVT2018-2022.PDF

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2018. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017*.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2020a. *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2019*,
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/portraitregionalBSL.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2020b. *Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent – Mise à jour*.

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), 2015. *Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent*.

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), 2016. *Remise en production des terres agricoles dévalorisées*,
http://tcbbsl.org/wp-content/uploads/2015/09/TAD_document-complet.compressed.pdf

Annexe 1 : Données et constats par MRC

Annexe 2 : Grille d'analyse des TAD

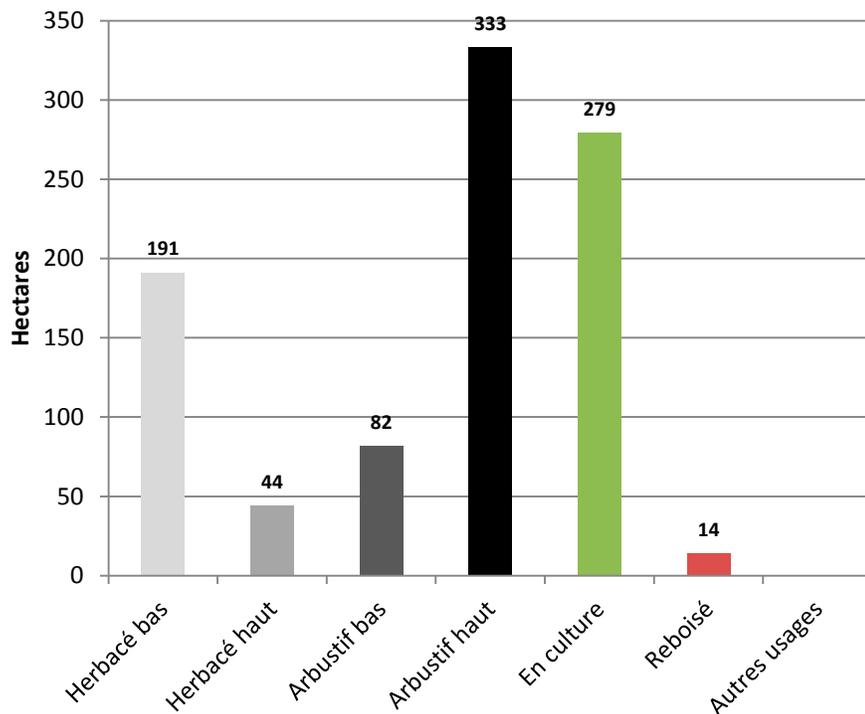
ANNEXE B

2)

Annexe 1 Données et constats par MRC

Annexe : MRC de Rivière-du-Loup

Figure 1 – Superficie caractérisée selon le type

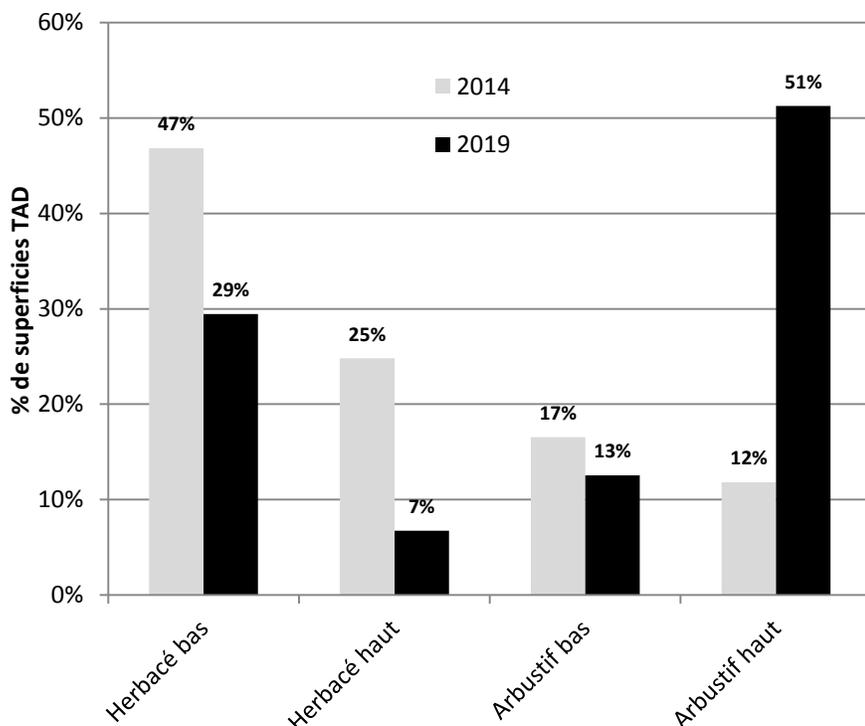


Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Selon la figure 1, parmi les superficies caractérisées en 2019, incluant les TAD de 2014 caractérisées de nouveau en 2019 et les superficies ajoutées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées, la MRC et le syndicat local de l'UPA :

- La majorité des superficies caractérisées en 2019 est arbustive haute (333 ha).
- Peu de superficies reboisées (14 ha) ont été recensées en comparaison aux superficies en culture (279 ha).
- Une bonne part des superficies caractérisées est herbacée basse en 2019 (191 ha).
 - Ce qui représente un atout pour des projets de remise en culture, compte tenu des coûts plus faibles pour éliminer la biomasse forestière sur ce type de couvert végétal.

Figure 2 – Répartition des TAD selon le stade d'évolution



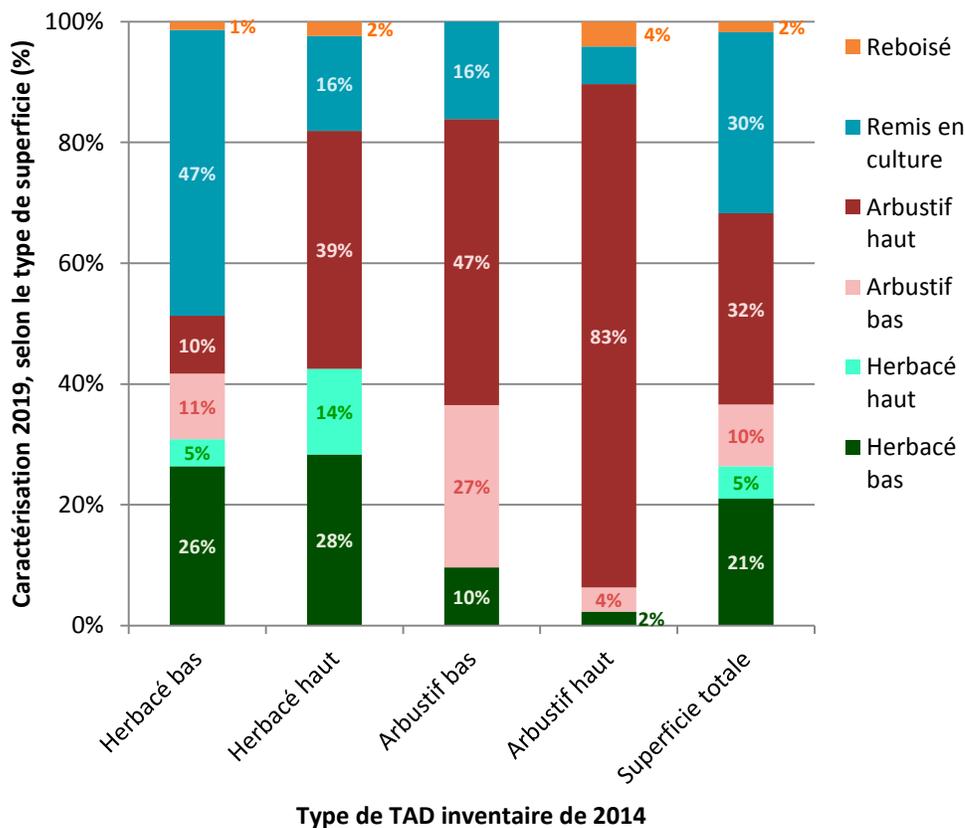
Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Selon la figure 1, parmi les superficies TAD en 2019 :

- Une diminution de la proportion des TAD du type herbacé bas depuis 2014. Cette diminution peut s'expliquer par une forte proportion des TAD herbacées basses de 2014 qui a été remise en culture.
- Une nette augmentation des TAD de type arbustif haut depuis 2014. Cette augmentation témoigne d'une dégradation du couvert végétal des TAD de l'inventaire de 2014 qui n'a pas été remis en culture.

Annexe : MRC de Rivière-du-Loup

Figure 3 – Répartition des superficies de TAD caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019, selon le type de superficie



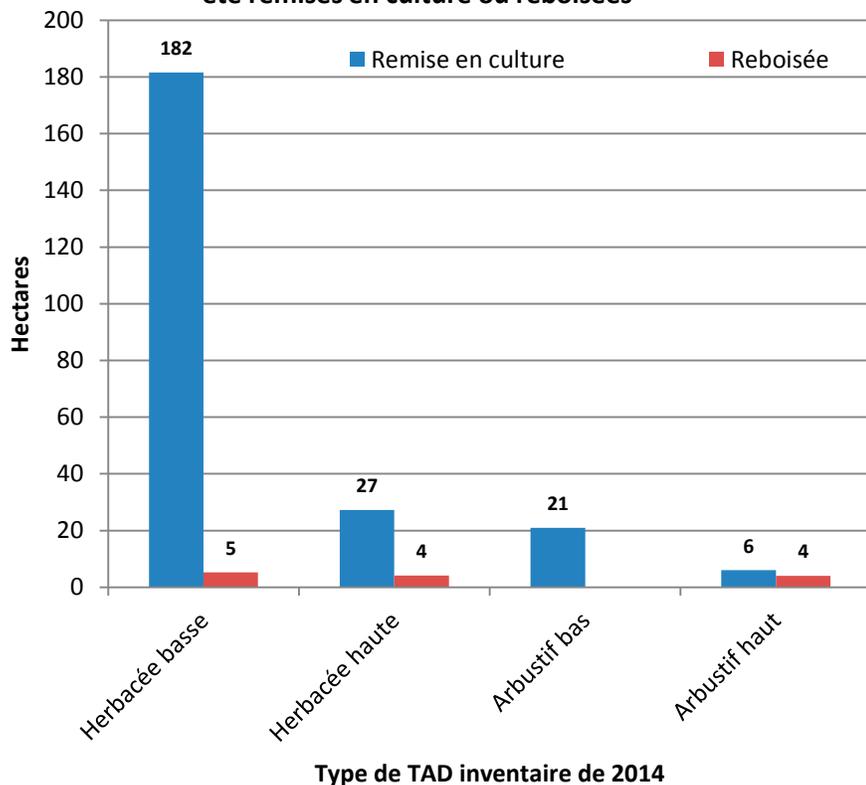
Comme mentionné dans le rapport, un peu plus de 90% des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019.

Ce que la figure 3 indique :

- La majorité (47 %) des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 de type herbacé bas a été remise en culture.
- On note une dégradation du couvert végétal des TAD herbacées hautes de 2014, plus de 60 % ont un couvert arbustif en 2019.
- Peu de superficies de l'inventaire de 2014 ont fait l'objet d'un reboisement en comparaison aux superficies qui ont été remises en culture.

Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Figure 4 – Superficie en hectares de l'inventaire de 2014 qui ont été remises en culture ou reboisées



En complément de la figure 3, la figure 4 indique parmi les TAD de l'inventaire de 2014 caractérisées de nouveau en 2019 :

- La majorité des superficies remise en culture avait un couvert végétal de type herbacé bas en 2014.
- Quelques superficies (27 ha) ont été remises en culture parmi les TAD arbustives hautes de 2014.
- Les coûts liés à la suppression de la biomasse forestière rendent la remise en culture des TAD de type arbustif plus difficile.

Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Annexe : MRC de Rivière-du-Loup

Figure 5 – Répartition des TAD selon le potentiel de remise en production

Note	Stade d'évolution	Mise à jour 2019			
		Nb	% Nb TAD	Ha	% Ha TAD
20 à 22	Classe 1 <i>Potentiel très élevé</i>	1	1%	1,2	0%
16 à 19	Classe 2 <i>Potentiel élevé</i>	25	23%	168,1	26%
12 à 15	Classe 3 <i>Potentiel moyen</i>	39	36%	239,8	37%
8 à 11	Classe 4 <i>Potentiel faible</i>	23	21%	130,5	20%
4 à 7	Classe 5 <i>Potentiel très faible</i>	1	1%	11,2	2%
0 à 3	Classe 6 <i>Potentiel insuffisant</i>	10	9%	70,6	11%
N/A	Organique <i>Non applicable</i>	8	7%	28,3	4%
	Total TAD	107	100%	649,6	100%

Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Ce que la figure 5 indique :

- Le quart des superficies de TAD a un potentiel élevé de remise en culture, une proportion semblable à celle de la région (27 %).
- 37 % des superficies de TAD ont un potentiel moyen de remise en culture, une proportion inférieure à celle de la région (49 %).
- 11 % des superficies de TAD présentent un potentiel insuffisant de remise en culture, la plus haute parmi les MRC de la région.



**MRC de
Rivière-du-Loup**